



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 25-Jul-2012, 16:35
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

19 juillet 2012
Journée d'audience n° 80

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Les accusés :

NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Andrew IANUZZI
Jasper PAUW
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Arthur VERCKEN

Pour la Chambre de première instance :

DUCH Phary
SE Kolvuthy

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHAN Dararasmey
SONG Chorvoïn
Tarik ABDULHAK
Salim NAKHJAVANI

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
SAM Sokong
Christine MARTINEAU
LOR Chunthy
VEN Pov
TY Srinna
HONG Kimsuon
CHET Vanly
Olivier BAHOUAGNE

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Pour l'Unité médicale :

TONG Hong

TABLE DES MATIÈRES

M. DAVID CHANDLER (TCE-11)

Interrogatoire par M. Abdulhak (suite)..... page 24

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
M. ABDULHAK	Anglais
Mme la juge CARTWRIGHT	Anglais
M. CHANDLER (TCE-11)	Anglais
Me IANUZZI	Anglais
Me KARNAVAS	Anglais
Me KONG SAM ONN	Khmer
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
Me PAUW	Anglais
Me PICH ANG	Khmer
Me SIMONNEAU-FORT	Français
M. TONG HONG	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h00)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

5 Comme prévu, aujourd'hui, nous reprenons la déposition du témoin

6 expert Chandler avec les questions de l'Accusation.

7 Greffier, veuillez faire état des parties et des personnes

8 présentes ayant été convoquées par la Chambre.

9 LE GREFFIER:

10 Bonjour, Monsieur le Président.

11 L'ensemble des parties "sont" présentes.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Merci.

14 Avant de céder la parole à l'Accusation, qui poursuivra la

15 déposition du témoin, la Chambre va se prononcer sur deux

16 requêtes.

17 Premièrement, la défense de Nuon Chea a demandé à verser des

18 documents aux débats.

19 Deuxièmement, l'avocat de la défense de M. Ieng Sary a demandé à

20 ce que l'audience... à ce que la Chambre ne siège pas ce vendredi.

21 [09.03.04]

22 La décision verbale de la Chambre concernant cette demande...

23 La Chambre a été saisie de la deuxième... règle 87.4 de Nuon Chea.

24 Il s'agit d'une requête "de" faire référence aux documents

25 pendant la déposition du témoin expert David Chandler; en

2

1 l'occurrence, le document E172/27/2.

2 [09.03.37]

3 Dans cette requête, la défense de Nuon Chea demande à verser 11
4 nouveaux documents aux débats devant la Chambre... justifié par des
5 raisons données précédemment dans son premier "règlement" 87.4,
6 requête E172/27/1.

7 Pour les mêmes raisons que sa décision verbale rendue le 18
8 juillet 2012, la Chambre rejette la requête de la défense de Nuon
9 Chea.

10 Deuxième décision de la Chambre: et je cède la parole à Mme la
11 juge Silvia Cartwright concernant cette requête.

12 Vous avez la parole.

13 [09.04.36]

14 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

15 Merci, Monsieur le Président.

16 La Chambre a délibéré concernant la demande de Me Karnavas,
17 défense de Ieng Sary, et a décidé de rejeter cette requête pour
18 les raisons suivantes.

19 Dans la requête, la Défense a demandé à ce que la Chambre ne
20 siège pas ce vendredi en raison d'un engagement pris par Me
21 Karnavas pour animer un séminaire ce vendredi 20 juillet.

22 [09.05.23]

23 La raison de la décision de la Chambre est la suivante.

24 Depuis le début de ce procès, les parties sont informées du fait
25 que, même si la Chambre essayera de ne pas siéger le vendredi...

3

1 que les disponibilités doivent rester souples car il peut y avoir
2 des semaines où la Chambre devra siéger le vendredi. Il s'agit en
3 l'occurrence d'une telle semaine car nous avons perdu le lundi et
4 le mardi.

5 Dans son intervention orale, hier, Me Karnavas a fait l'analogie
6 entre la demande de l'Accusation de retarder le début des
7 audiences de cette semaine en raison de la maladie de l'un des
8 coprocurateurs, qui devait justement mener la déposition de
9 l'expert, Pr Chandler...

10 [09.06.18]

11 D'après Me Karnavas, le fait d'avoir accédé à la demande de
12 l'Accusation nous obligeait à accéder à la sienne.

13 Il n'y a pas d'analogie claire entre les deux situations.

14 L'Accusation ne pouvait pas prévoir la maladie de l'un des
15 membres de son équipe.

16 Il a été noté hier que les procureurs ont déjà été critiqués pour
17 ne pas avoir mis en place une solution de repli pour faire face à
18 ce genre de situation.

19 Malheureusement, il n'y a pas d'analogie claire avec la demande
20 de Me Karnavas.

21 Me Karnavas était au courant de l'engagement qu'il avait pris
22 pour ce vendredi depuis un certain temps.

23 [09.07.19]

24 Il aurait dû anticiper la possibilité que la Chambre "devra"
25 siéger ce vendredi et avoir prévu une solution d'alternative.

4

1 Quoi qu'il en soit, le coavocat national est qualifié et
2 expérimenté, et pourra représenter Ieng Sary à l'audience demain.
3 Enfin, la Chambre tient compte de l'absence de Me Karnavas de
4 demain et s'assurera que l'équipe de Ieng Sary pourra interroger
5 le témoin seulement à partir de lundi prochain.

6 Voic donc la décision de la Chambre.

7 Merci, Monsieur le Président.

8 [09.08.14]

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Maître, quel est le sujet de votre demande? Veuillez nous
11 informer du sujet de votre intervention.

12 La défense de Nuon Chea a d'abord la parole.

13 Me IANUZZI:

14 Pour les mêmes raisons "de" mon intervention hier, où j'ai essayé
15 d'expliquer les raisons, nous nous opposons à la décision qui
16 vient d'être prononcée concernant notre demande de verser des
17 documents supplémentaires aux débats.

18 Ce sont des documents qui sont pertinents, qui sont dans le
19 domaine public. Personne ne s'y oppose et nous devrions être
20 autorisés à les utiliser.

21 Je vous remercie.

22 [09.09.02]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Madame la juge Cartwright.

25 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

5

1 Merci, Monsieur le Président.

2 Je tiens à préciser que la défense de Nuon Chea, comme toutes les
3 équipes de défense, a le droit de faire appel à toute décision.

4 La Chambre ne voit pas de besoin d'exprimer une objection
5 simplement pour la transcription.

6 Vous avez, de toute manière, le droit de faire appel, que ce soit
7 contre des décisions prises pendant les audiences ou à la fin du
8 procès. Il n'y a nul besoin d'exprimer vos objections pendant
9 l'audience.

10 [09.09.48]

11 Me IANUZZI:

12 Dans la pratique de mon pays, nous exprimons nos objections pour
13 la transcription. Je vais continuer à le faire. C'est utile pour
14 le public également.

15 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

16 Nous n'avons pas besoin de vos objections. C'est peut-être la
17 pratique dans votre pays. Ce n'est pas la pratique ici.

18 Nous allons présumer qu'à chaque fois que la Chambre rendra une
19 décision qui ne vous convient pas... que vous allez envisager de
20 faire appel. La Chambre ne s'attend pas à entendre vos objections
21 à l'avenir.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Maître Karnavas, vous avez la parole.

24 [09.10.33]

25 Me KARNAVAS:

6

1 Bonjour, Mesdames et Messieurs les juges. Bonjour à tous.
2 Trois éléments:
3 Premièrement, la présence de M. Ieng Sary et sa santé.
4 Deuxièmement, une communication ex parte entre le procureur et M.
5 Chandler, une fois qu'il a quitté le banc des témoins.
6 Troisièmement, nous souhaiterions savoir quels sont les documents
7 que M. Chandler a étudiés cette nuit et..
8 Il a prêté serment, et il aurait dû être préparé. Il avait reçu
9 une demande le priant de noter tous les documents qu'il utilisait
10 pour préparer sa déposition.
11 D'après ce que nous avons entendu hier, il a écarté cette
12 instruction reçue du tribunal.
13 [09.11.30]
14 Donc, premier sujet, la santé de M. Ieng Sary.
15 M. Ieng Sary me dit qu'il ne peut pas rester assis ici pour de
16 longues périodes de temps, surtout le matin, non seulement à
17 cause de son dos, mais également parce qu'il doit utiliser les
18 toilettes toutes les cinq ou dix minutes et c'est épuisant.
19 J'ai essayé de rencontrer le médecin pour avoir son avis médical.
20 C'est choquant. C'est peut-être la pratique courante au Cambodge,
21 mais je ne connais pas cette pratique dans d'autres pays. Le
22 médecin n'est pas prêt à nous expliquer, à nous, de quoi souffre
23 M. Ieng Sary. Il m'a indiqué qu'il fera suivre son rapport à la
24 Chambre.
25 Et donc je ne peux que me baser sur ce que me dit mon client.

7

1 [09.12.28]

2 Pour cette raison, nous soumettons une demande au médecin pour
3 qu'il précise la raison médicale qui exclut la présence de M.
4 Ieng Sary.

5 M. Sary a suivi le déroulement des audiences depuis la cellule de
6 détention. Il nous donne également des instructions.

7 Mais nous pensons que le besoin de se lever et d'aller aux
8 toilettes toutes les cinq minutes, ainsi que ses douleurs
9 lombaires l'empêchent de participer de manière effective à sa
10 défense.

11 [09.13.17]

12 Deuxièmement, concernant la communication ex parte, j'ai observé
13 une communication entre le procureur et M. Chandler. Il
14 semblerait que cette conversation ait été initiée par M.
15 Chandler.

16 Je n'étais pas au courant au début... de ses débuts, mais j'ai
17 observé cette conversation et j'ai d'ailleurs dit à haute voix
18 que ce genre de communication est interdit. Je pense qu'un témoin
19 qui a prêté serment ne doit pas avoir la moindre communication
20 avec le procureur.

21 M. Chandler est fils d'avocat. Il n'est peut-être pas au courant,
22 mais les juristes dans la salle savent qu'une fois qu'un témoin
23 est au banc des témoins il ne doit y avoir aucune communication.

24 [09.14.05]

25 Le procureur m'a dit que c'était une conversation concernant des

8

1 questions de calendrier. Cela ne m'intéresse pas.

2 La réponse qu'on aurait dû donner à M. Chandler, c'était de dire:

3 "Monsieur Chandler, je ne suis pas autorisé à vous parler. Si

4 vous avez des questions de calendriers, vous devez vous adresser

5 à la personne compétente."

6 Je pense que nous avons besoin de consignes de la Chambre.

7 C'était peut-être un oubli, mais, pour moi, ces sujets sont

8 extrêmement sérieux et je pense que nous devons tous les prendre

9 au sérieux.

10 Ce n'est pas une partie. C'est un témoin expert, qui a prêté

11 serment et qui consulte des documents au fur et à mesure.

12 [09.14.46]

13 Il a admis publiquement qu'il pense que l'ensemble des accusés

14 "sont" coupables et il a émis des avis sur ce que les accusés

15 feraient devant la Chambre.

16 Je comprends que, pour le procureur, c'est difficile, lorsqu'un

17 témoin s'approche de lui et lui pose des questions pour

18 l'organisation de son temps...

19 Malgré cela, il faut des consignes.

20 [09.15.15]

21 Monsieur le Président, si M. Chandler a prêté serment, est ici,

22 au banc des témoins, et dépose en tant que témoin, il a eu des

23 semaines et des mois pour se préparer.

24 C'est un historien expert en histoire cambodgienne, et je veux

25 savoir quels sont les documents qu'il consulte. Une réponse telle

9

1 que "l'ordonnance de clôture" est trop générale. Il doit nous
2 dire quels sont les documents qu'il utilise pour sa préparation.

3 [09.15.44]

4 Et nous pensons qu'il modifie son témoignage pour s'aligner sur
5 les objectifs de l'Accusation. Il a déjà émis des opinions
6 publiquement. Il se peut que le témoin modifie ses réponses car
7 il anticipe la voie des questionnements de l'Accusation.

8 Voilà donc mes trois questions.

9 Concernant la santé de Ieng Sary, nous demandons à ce qu'il
10 puisse retourner dans sa cellule de détention et participer
11 depuis la cellule, chose qu'il fait depuis le début de la
12 procédure.

13 Je vous remercie.

14 [09.16.40]

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Maître Karnavas, veuillez nous dire s'il s'agit d'une requête.

17 Est-ce que vous demandez à la Chambre de consulter le médecin?

18 Est-ce que vous soumettez une requête et une renonciation de la
19 part de votre client à sa présence ici? Et pour quelle raison
20 soumettez-vous cette demande?

21 Les médecins traitants des accusés détenus au centre de
22 détention... il n'est pas clair dans la version khmère si vous vous
23 basez sur l'avis des médecins.

24 [09.17.45]

25 Me KARNAVAS:

10

1 Je me suis exprimé trop vite.

2 Je ne connais pas l'avis du médecin. Le médecin refuse de
3 communiquer avec moi, même s'il s'agit de mon client.

4 Je trouve cela choquant. Je devrais connaître l'état de santé de
5 mon client.

6 Donc je ne sais pas exactement ce que dira le médecin. Mais, ce
7 que dit mon client, c'est qu'il est incapable de rester ici, dans
8 le prétoire, en raison de ses douleurs lombaires et de ses...
9 l'impératif d'utiliser les toilettes toutes les cinq ou dix
10 minutes, ce qui l'épuise.

11 Donc ma requête est une requête qu'il soit autorisé à participer
12 depuis la cellule temporaire. Nous l'avons fait par le passé et
13 présenté les renonciations.

14 Monsieur le Président, vous avez demandé à ce qu'il soit présent
15 aujourd'hui. Il est présent et il est incapable de participer à
16 sa défense.

17 [09.18.54]

18 Une présence physique ne signifie pas une présence mentale. Le
19 droit à participer à sa propre défense englobe le droit de
20 pouvoir se concentrer, d'écouter les témoignages et, si besoin,
21 de donner les instructions à ses conseils.

22 Nous avons des communications avec M. Ieng Sary pendant les
23 pauses.

24 [09.19.17]

25 Sur la base de ce que nous dit notre client et non pas ce que

11

1 nous dit le médecin... parce que le médecin qui est assis ici a
2 refusé même de reconnaître ma présence lorsque je lui parlais. Il
3 s'est simplement éloigné avec arrogance.

4 Cela fait peut-être partie de sa formation, mais je trouve cela
5 aberrant. Je m'attends à avoir au moins une réponse, par exemple:
6 "Voici son état de santé."

7 Je ne sais pas ce que nous dira le médecin, mais je sais ce que
8 me dit M. Ieng Sary.

9 Tout le monde peut voir M. Ieng Sary maintenant.

10 [09.19.54]

11 Il souffre en raison de ses douleurs lombaires.

12 Voilà donc notre requête.

13 Nous avons signé la renonciation. Il renonce à être présent, mais
14 il participera depuis la cellule temporaire.

15 C'est donc la demande que je soumetts concernant M. Ieng Sary.

16 Si vous n'avez pas connaissance du rapport du médecin, peut-être
17 que le médecin peut prêter serment et témoigner ici. Mais on m'a
18 dit qu'il a envoyé son rapport à la juriste hors classe de la
19 Chambre.

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Le coavocat national des parties civiles.

22 [09.20.44]

23 Me PICH ANG:

24 Bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges.

25 Je voudrais exprimer un bref commentaire concernant les propos de

12

1 Me Karnavas, notamment en ce qui concerne l'absence de réponse de
2 la part du médecin.

3 Cela ne me paraît pas étrange qu'un médecin traitant refuse de
4 répondre à une personne qui ne soit pas juge.

5 [09.21.16]

6 Quoi qu'il en soit, s'il doit s'expliquer, il peut être convoqué
7 en tant qu'expert ou en tant que témoin devant la Chambre.

8 Les témoins et les experts ne sont pas obligés de communiquer
9 leurs avis aux parties en dehors du prétoire.

10 Ce n'est que lorsque la personne est convoquée devant la Chambre
11 en tant que témoin ou en tant qu'expert que les parties peuvent
12 interroger cette personne.

13 C'est exactement ce qui s'applique à la question de
14 communications entre l'Accusation et M. Chandler.

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 La défense de Nuon Chea?

17 [09.22.13]

18 Me PAUW:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 Je ne veux pas compliquer les discussions. Je voudrais intervenir
21 concernant le troisième point soulevé par Me Karnavas.

22 Souhaitez-vous que je le soulève maintenant ou souhaitez-vous
23 laisser le temps à l'Accusation de répondre aux autres sujets
24 soulevés?

25 [09.22.42]

13

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Merci.

3 Le coprocurateur international, vous avez la parole... ou
4 souhaitez-vous prendre la parole pour répondre aux observations
5 de l'avocat de la défense?

6 M. ABDULHAK:

7 Merci, Monsieur le Président.

8 Bonjour, Mesdames et Messieurs les juges.

9 À titre préliminaire, je tiens à dire que nous sommes face à un
10 comportement habituel des avocats de la défense, qui soulèvent
11 des requêtes en début de journée. Dès que l'Accusation et... dès
12 qu'il est prévu que l'Accusation interroge le témoin, la Défense
13 soulève des requêtes qui "prend" du temps.

14 La Défense (sic) a pu disposer d'une demi-journée pour interroger
15 l'expert.

16 [09.23.46]

17 Ensuite, les différents points soulevés par Me Karnavas sur la
18 santé de Ieng Sary.

19 L'Accusation ne s'oppose pas à ce que Me Karnavas parle au
20 médecin avec l'autorisation de son client, mais c'est à la
21 Chambre d'en décider.

22 Deuxièmement, la participation depuis la cellule temporaire est
23 en effet une participation à la procédure dans la mesure où les
24 accusés ont accès à leurs conseils et peuvent visionner le
25 déroulement de l'audience par vidéo... à nouveau, c'est à la

14

1 Chambre d'en décider.

2 [09.24.27]

3 Ensuite, concernant les communications ex parte qui auraient eu
4 lieu, nous sommes tous les deux surpris et choqués que cette
5 question soit soulevée devant la Chambre.

6 Comme Me Karnavas l'a dit lui-même, je n'aime pas traiter de ces
7 affaires devant la Chambre, mais je tiens à le dire pour la
8 transcription.

9 Le Pr Chandler s'est rapproché de nous pour poser des questions
10 sur l'organisation de son temps, et j'ai répondu exactement comme
11 Me Karnavas l'a suggéré en lui disant qu'il doit parler à la
12 Chambre sur les questions de calendrier pour la semaine
13 prochaine.

14 [09.25.07]

15 J'ai expliqué à Me Karnavas de quoi il s'agissait. Je m'offusque
16 "à" ce que Me Karnavas ait soulevé cette question devant la
17 Chambre alors que je lui ai expliqué de quoi il s'agissait.
18 Enfin, concernant les documents, je pense qu'il ne faut plus
19 perdre de temps là-dessus.

20 On a demandé au professeur de préparer une liste. Il a déjà
21 préparé la liste en partie. Il continuera à la compléter.

22 Au fur et à mesure de la journée, nous allons présenter des
23 documents spécifiques au professeur et il émettra son avis en
24 partie sur la base de ces documents.

25 [09.25.47]

15

1 Ce mystère "que", la Défense prétend, existe ici doit être résolu
2 et diffusé. Nous pouvons soumettre des documents au professeur et
3 il peut émettre son avis sur la base des années de recherche
4 qu'il a effectuées.

5 Par ailleurs, je rappelle notre objection concernant le fait que
6 l'avocat de Ieng Sary a cherché hier et aujourd'hui à intimider
7 le témoin.

8 Hier, "ils" ont dit avoir l'intention de mettre le Pr Chandler
9 sous le feu des questionnements. Aujourd'hui, Me Karnavas nous
10 parle d'un parti pris.

11 Pour nous, il s'agit d'une tentative d'intimidation du témoin, de
12 lui donner un aperçu des attaques qu'il devra subir. Ceci ne
13 facilite pas sa déposition et nous émettons une objection à ce
14 sujet.

15 Nous souhaitons poursuivre l'interrogation du témoin le plus
16 rapidement possible.

17 Merci.

18 [09.27.14]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Vous n'avez pas le droit. Nous n'allons pas revenir sur la même
21 question. Une partie ne peut soulever la même question qu'une
22 seule fois.

23 Greffier, est-ce que nous avons le rapport du médecin de la... CETC
24 concernant l'état de santé de Ieng Sary?

25 Vous n'avez pas le droit de prendre la parole. Nous allons régler

16

1 une autre question.

2 LE GREFFIER:

3 Monsieur le Président, le médecin a examiné l'accusé, mais il n'y
4 a pas de rapport... il n'y a pas encore de rapport concernant cet
5 examen médical.

6 [09.28.12]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Afin de trancher cette question, le médecin est prié de
9 s'approcher du banc des témoins et de s'approcher de l'expert.
10 L'avocat international de M. Nuon Chea, souhaitez-vous soulever
11 une autre question ou avez-vous l'intention de parler concernant
12 le même sujet?

13 Dans ce cas-là, vous n'êtes pas autorisé à parler puisque
14 l'ensemble des trois parties "sont" intervenues sur ce sujet.
15 Est-ce qu'il s'agit de la même question ou d'une autre question?
16 Vous n'avez pas le droit d'intervenir concernant cette même
17 question. La Chambre a entendu les différentes argumentations.

18 (Discussion entre les juges)

19 [09.29.59]

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 La défense de Nuon Chea, veuillez dire à la Chambre le sujet de
22 votre intervention. À nouveau, j'insiste sur le fait que vous
23 n'avez pas le droit de soulever la même question.

24 Me PAUW:

25 Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma première

17

1 intervention, il s'agit de la troisième question soulevée par Me
2 Karnavas.

3 Pour faciliter vos délibérations... pour faciliter la procédure,
4 j'ai proposé d'intervenir après que l'Accusation est intervenue
5 concernant la santé de Ieng Sary et la communication ex parte.

6 Je pense donc devoir être autorisé à intervenir sur la question
7 des documents auxquels le Pr Chandler se réfère.

8 Mon intervention ne prendra que quelques minutes.

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Oui, vous aurez la possibilité de prendre la parole sur ce sujet
11 tout à l'heure, mais nous allons maintenant entendre le médecin
12 sur l'état de santé de Ieng Sary.

13 Docteur?

14 [09.31.26]

15 M. TONG HONG:

16 J'aimerais faire rapport. Je m'appelle Tong Hong. Je suis le
17 médecin des CETC.

18 Rapport de santé de l'accusé Ieng Sary: 8 heures du matin, sa
19 tension artérielle est de 8 sur 13.

20 Ma recommandation est qu'il peut participer à l'audience pendant
21 une heure ou deux par jour.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Les juges ont-ils des questions à poser au médecin ou les parties
24 ont-elles des choses à dire au médecin à propos de son rapport?

25 Maître Karnavas.

18

1 Me KARNAVAS:

2 Oui, moi, j'ai quelque chose à dire, mais je vois que le juge

3 Lavergne discute avec les autres juges.

4 (Discussion entre les juges)

5 [09.35.03]

6 M. LE PRÉSIDENT:

7 La Chambre décide qu'autant... qu'aucun temps de parole ne sera

8 accordé aux parties pour poser des questions au médecin en raison

9 du temps limité que nous avons.

10 Nous remercions le médecin pour son rapport.

11 Monsieur le médecin, selon vos recommandations, Ieng Sary peut

12 participer à l'audience pendant une heure ou deux...

13 La Chambre tranchera cette question avant la pause matinale.

14 Docteur, vous pouvez retourner à votre place.

15 La parole est maintenant à la défense de Nuon Chea.

16 Maître, nous aimerions vous rappeler d'être bref. Nous avons déjà

17 passé beaucoup de temps ce matin à parler de ces questions.

18 [09.36.12]

19 Me PAUW:

20 Merci, Monsieur le Président.

21 Je serai bref. J'essayerai de parler lentement, quand même, afin

22 d'aider les interprètes.

23 Hier, M. Chandler a dit qu'il avait étudié l'ordonnance de

24 clôture avant de venir à la barre des témoins.

25 Et nous voulons dire clairement: nous n'avons pas de problème

1 avec cela en soi.

2 Mais, comme l'a dit M. Chandler, l'ordonnance de clôture ou la
3 lecture de l'ordonnance de clôture l'a amené à changer d'avis sur
4 certaines questions.

5 Nous voulons noter que l'ordonnance de clôture n'est rien d'autre
6 que les conclusions du Bureau des cojuges d'instruction. Il
7 s'agit d'un document qui est un acte d'accusation et donc de
8 nature à être à charge.

9 [09.37.17]

10 Il faut que nous sachions - toutes les parties doivent savoir -
11 s'il a eu accès aux documents appuyant l'ordonnance de clôture,
12 et "lesquels" a-t-il eu accès et auxquels il n'a pas eu accès.
13 Comme je n'ai pas les transcriptions, je ne me souviendrai pas
14 exactement de ce qu'il a dit, mais je crois comprendre que M.
15 Chandler a dit hier: "J'aurais bien aimé avoir eu accès à ces
16 documents."

17 Donc s'il, peut-être, pouvait nous apporter des précisions sur ce
18 qu'il a dit.

19 Il est donc évident qu'il y avait de nouveaux documents dans
20 l'ordonnance de clôture, et nous aimerions savoir: en quoi David
21 Chandler a changé d'avis à la lecture de certains documents
22 auxquels il n'avait pas accès avant? Quels étaient ces documents?

23 [09.39.16]

24 Et, pour être bien clair, j'aimerais ajouter qu'il est évident
25 que M. Chandler n'avait pas accès à tous les documents

20

1 sous-jacents à l'ordonnance de clôture, tout simplement car ce
2 sont des documents de nature confidentielle et qui ont été
3 préparés par les juges d'instruction dans le cadre de
4 l'instruction.

5 En raison de ces circonstances, M. Chandler ne peut pas connaître
6 tous les documents à l'appui de l'ordonnance de clôture. Mais ce
7 n'est la faute de personne, pas plus de M. Chandler... mais il
8 faudrait savoir à l'avenir lesquels de ces documents il a pu
9 lire.

10 [09.38.51]

11 Me Karnavas l'a dit, la déposition de M. Chandler est devenue un
12 peu entachée, si l'on veut, par cette lecture de l'ordonnance de
13 clôture. Nous ne jetons la pierre à personne, mais c'est la
14 nature humaine.

15 Toutefois, il faut vérifier sur quoi le professeur fonde ses
16 connaissances et les renseignements qu'il nous donne aujourd'hui.

17 Bon, il sera trop tard aujourd'hui pour que M. Chandler nous
18 donne ces informations, mais nous y reviendrons lors de notre
19 interrogatoire de l'expert.

20 Si la Chambre pouvait "enjoindre" l'expert, en guise
21 d'avertissement peut-être, que nous y reviendrons, de sorte à ce
22 que l'expert puisse se préparer à cela?

23 Voilà.

24 [09.39.47]

25 M. LE PRÉSIDENT:

21

1 Merci, Maître.

2 Je laisse maintenant la parole au procureur.

3 M. ABDULHAK:

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Mon confrère a posé une question et y a répondu.

6 Les documents en annexe de l'ordonnance de clôture sont des
7 documents classés confidentiels. Il est donc peu probable que
8 l'expert, M. Chandler, y ait eu accès.

9 Je suis surpris d'ailleurs que l'on revienne sur ce point car je
10 croyais que nous avions trouvé une procédure.

11 Nous allons montrer au professeur des documents et nous lui
12 demanderons ses... les conclusions qu'il a tirées.

13 Et nous lui demanderons aussi en quoi ses conclusions auraient pu
14 être modifiées par l'ordonnance de clôture... et de nous le
15 signaler, le cas échéant.

16 [09.40.44]

17 L'ordonnance de clôture est un document qui contient des
18 allégations auxquelles l'expert a eu accès, et il nous indiquera
19 quand ces allégations "lui" ont mené à changer d'avis.

20 Et on ne peut s'attendre à ce que l'expert puisse reconstruire
21 des documents auxquels il n'avait pas accès et qui étaient
22 contenus dans l'ordonnance de clôture, mais il peut dire sur quoi
23 il fonde ses conclusions que la Défense conteste.

24 (Discussion entre les juges)

25 [09.42.01]

22

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 En premier lieu, j'aimerais rappeler à l'expert qu'il est cité à
3 comparaître en qualité de témoin.

4 Nous vous rappelons donc que vous ne pouvez communiquer avec les
5 parties. Et c'est pourquoi, lorsque l'audience est interrompue,
6 on demande à l'huissier de s'occuper de vous... et que vous alliez
7 dans la salle d'attente de sorte à éviter que vous communiquiez
8 avec les parties pendant la pause.

9 Deuxième point, les différents documents, notamment ceux en note
10 de bas de page de l'ordonnance de clôture: cette question a déjà
11 été tranchée par la Chambre.

12 Et c'est pourquoi je laisse la parole à la juge Cartwright pour
13 apporter des précisions...

14 [09.43.19]

15 Je laisse maintenant la parole à l'Accusation pour la suite de
16 l'interrogatoire de l'expert.

17 Et peut-être pouvez-vous aussi expliquer comment les parties
18 civiles et l'Accusation se "répartit" le temps de parole pour les
19 deux jours et demi qui vous ont été confiés?

20 M. ABDULHAK:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Sur ce dernier point, nous espérons que l'on nous permettra... que
23 la Chambre, plutôt, fera preuve de souplesse en raison des
24 retards que nous avons eus jusqu'à présent.

25 Si nous pouvons utiliser les deux jours et demi... ou, parmi ces

23

1 deux jours et demi, nous prendrons presque deux jours et nous
2 laisserons le solde à la Partie civile.
3 Et je vous assure que nous essaierons de procéder le plus
4 rapidement possible et nous ne parlerons que des questions les
5 plus importantes.

6 Je prévois donc que nous aurons... que l'Accusation utilisera deux
7 jours, peut-être un peu moins, et le reste à la Partie civile.
8 Puis-je... souhaitez-vous que je poursuive?

9 [09.44.48]

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Merci, Monsieur le procureur.

12 La parole est à la Partie civile.

13 Me SIMONNEAU-FORT:

14 Oui, Monsieur le Président, une fois de plus, je vais regretter
15 que la Partie civile ne puisse profiter que du temps que pourrait
16 lui laisser le procureur.

17 Je considère qu'il est normal que les procureurs disposent d'un
18 temps... du temps qu'ils estiment nécessaire pour poser leurs
19 questions. Et je crois qu'une autre partie comme la Partie civile
20 doit pouvoir aussi profiter du temps nécessaire dont elle estime
21 devoir bénéficier.

22 Nous avons besoin de cinq heures. Nous avons indiqué à madame... à
23 Mme Susan Lamb que nous avons besoin de ces cinq heures.

24 Et nous avons ici des confrères qui ont préparé ce sujet très
25 sérieusement, qui viennent de l'étranger pour poser leurs

24

1 questions. Il n'est pas concevable que la Partie civile ne puisse
2 pas, dans un temps raisonnable, bien sûr - comme d'habitude,
3 d'ailleurs -, poser les questions qu'elle estime nécessaire.
4 Donc je souhaiterais que nous puissions bénéficier de ces cinq
5 heures.

6 Je vous en remercie.

7 [09.46.09]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Selon le calendrier révisé de la Chambre qui a été envoyé aux
10 parties, nous préférons écourter le temps de comparution de cet
11 expert. Il n'y a pas de possibilité d'ajouter du temps de parole.
12 C'est pourquoi nous demandons à l'Accusation et à la Partie
13 civile de discuter entre elles de la façon de se répartir le
14 temps de parole qui leur a été donné.

15 L'Accusation a la charge de la preuve contre les accusés. Et les
16 parties présenteront leurs arguments. Et il n'y aura pas, donc,
17 de délais supplémentaires.

18 [09.47.13]

19 INTERROGATOIRE

20 PAR M. ABDULHAK:

21 Bonjour, Monsieur Chandler.

22 Et, malheureusement, nous sommes déjà presque à la moitié de la
23 première partie de l'audience. Je vais donc sauter quelques
24 points et m'en tenir à l'essentiel du premier thème "dont" je
25 voulais traiter avec vous.

25

1 Comme je vous l'ai dit hier, je voulais vous parler de la période
2 préalable à 1975. J'aimerais parler des événements principaux et
3 politiques auxquels vous avez fait référence hier.

4 Q. Dans vos... dans votre ouvrage "Frère numéro Un" et "Une
5 tragédie..." ou "La Tragédie de l'histoire du Cambodge", vous avez
6 retracé les origines du mouvement au Cambodge. Malheureusement,
7 nous n'avons pas le temps de passer en revue la chronologie des
8 événements.

9 Donc j'aimerais que l'on commence dès 1960, à une des dates que
10 vous considérez comme importantes dans vos ouvrages. Nous
11 prendrons donc 1960 comme point de départ, premier jalon.

12 Je vais demander à mes adjoints de vous remettre des copies
13 papier des extraits, et peut-être pouvons-nous éviter de les
14 afficher à l'écran dans l'intérêt du temps?

15 Monsieur le Président, donc, nous aimerions procéder de cette
16 façon: remettre des copies papier au Président... à l'expert [se
17 reprend l'interprète].

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Oui, allez-y.

20 Huissier d'audience, veuillez remettre les documents en question
21 à l'expert.

22 [09.49.35]

23 M. ABDULHAK:

24 Merci, Monsieur le Président.

25 Monsieur Chandler, vous remarquerez que votre micro s'allume

26

1 après. Et, la raison pour cela, c'est que, en fait, les services
2 techniques attendent que l'interprétation ait terminé avant
3 d'allumer votre micro. Donc veuillez, s'il vous plaît, attendre
4 que votre micro soit allumé pour répondre.

5 Q. Donc, dans "La Tragédie de l'histoire du Cambodge", au
6 chapitre 3... Le document est E3/14. Cet ouvrage n'est disponible
7 qu'en anglais: 000019397 (phon.).

8 Voici donc un extrait. Il s'agit d'une discussion du congrès du
9 Parti de 1960. Vous y dites:

10 "Le congrès a reçu l'attention de beaucoup d'universitaires et
11 les détails sont toujours incertains, mais il y a trois faits.
12 Tout d'abord, Saloth Sar a été nommé au poste... au rang numéro 3
13 dans ce congrès du nouveau Comité central, en-dessous de Tou
14 Samouth et de Nuon Chea.

15 Deuxième fait: le Parti révolutionnaire de... populaire khmer a
16 été... s'est appelé Parti des travailleurs, sous le Parti des
17 travailleurs...

18 Nous savons aussi que Son Ngoc Minh en a... par contumace, a obtenu
19 une place sur le Comité central.

20 Et Ieng Sary et Koy Thuon étaient les deux seuls intellectuels, à
21 part Saloth Sar, qui siégeaient au Comité."

22 [09.51.41]

23 Puis, à la page suivante:

24 "De plus, à la lumière des activités communistes au Cambodge au
25 cours des six prochaines années, il est impossible que des

27

1 résolutions adoptées lors du congrès de 1960 aient une ligne
2 particulièrement indépendante.

3 Néanmoins, avec le recul, on peut voir qu'il y a eu division en
4 factions.

5 Le vainqueur éventuel était la faction de Saloth... de Pol Pot; une
6 autre, liée au Parti communiste vietnamien, était personnifiée
7 par So Phim."

8 [09.52.18]

9 Professeur, pouvez-vous nous parler de vos constatations et de
10 vos conclusions quant à l'importance de ce congrès et des
11 différentes nominations au Comité et des changements apportés au
12 nom du Parti? Pouvez-vous nous expliquer cela bien rapidement?

13 M. CHANDLER:

14 R. Merci beaucoup. Bonjour.

15 Mais, avant de répondre à votre question, j'aimerais exprimer mes
16 regrets à la Chambre pour avoir eu une courte conversation avec
17 le procureur hier. Il n'y avait, bien sûr, aucune mauvaise
18 volonté de ma part. C'était mon erreur et je regrette.

19 Donc, pour ce qui est de l'extrait que vous venez de citer, le
20 congrès de 1960 a été marqué par Pol Pot - on peut le voir dans
21 ces écritures - comme étant la date officielle du début du Parti
22 communiste du Kampuchéa.

23 [09.53.28]

24 Il a été véritablement fondé en 1951, mais on n'en parle pas
25 vraiment car le véritable fondement de la... du Parti était en

28

1 1960.

2 Cet événement est quand Pol Pot "ait" lui-même été nommé au
3 Comité central avec Ieng Sary et Koy Thuon... Ce groupe était...
4 constituait une faction.

5 "Faction" est peut-être un terme un peu fort. Et je ne cite pas
6 ici de documents de l'ordonnance de clôture, mais j'ai vu
7 d'autres ouvrages... donc, "faction", c'est un terme un peu fort.
8 Il s'agissait donc d'un événement très important. Et c'est à ce
9 moment-là que le Parti communiste commençait à sortir de sa
10 période d'inactivité relative et se dirigeait vers l'ensemble de
11 propositions jugées pertinentes pour le Cambodge sous les
12 orientations du Parti communiste indochinois. Donc, il s'agit
13 d'un événement très important.

14 [09.54.55]

15 Q. Merci. Si je pouvais maintenant parler de la prochaine date
16 importante ou d'une date que vous jugez importante: il s'agit de
17 la... de l'année 1962. Vous en parlez tant dans "Une tragédie de
18 l'histoire du Cambodge"... et "Le Frère numéro Un".

19 Je lirai donc rapidement un extrait de "Une tragédie de
20 l'histoire du Cambodge", et peut-être devrais-je aussi faire
21 référence à "Frère numéro Un".

22 Donc à l'ERN 00193209... il s'agit toujours de l'ERN du document en
23 anglais, la seule disponible, vous avez l'extrait suivant:

24 "Peu après ces événements, le Parti des travailleurs du
25 Kampuchéa, sous Sihanouk... a tenu une assemblée générale -

29

1 certains documents y font référence comme au nom de "congrès".
2 La décision principale de cette assemblée était de confirmer
3 Saloth Sar comme le secrétaire du Comité central du Parti des
4 travailleurs du Kampuchéa, remplaçant Tou Samouth, qui avait été
5 présumé mort ou exécuté.
6 Deux des autres... deux des autres... seuls deux autres postes à ce
7 comité étaient donnés à des intellectuels revenus de France:
8 Numéro 3, Ieng Sary; et Numéro 11, Son Sen.
9 Son Ngoc Minh, au Vietnam, a été une fois de plus élu par
10 contumace. Et a été invité à...
11 Et quelqu'un d'autre a été nommé au... au Comité..."
12 [09.56.30]
13 À des fins de...
14 "... Et Vorn Vet a rejoint le Comité."
15 Donc je vais lire maintenant un autre extrait de "Frère numéro
16 Un". Il s'agit de l'extrait... bon, je regrette... ou, plutôt,
17 l'extrait que je viens de lire vient de "Frère numéro Trois
18 (sic)". Il s'agit donc de E3/17.
19 Bon, il semblerait que nos notes... non, cela venait de "Une
20 tragédie...". Ce n'est pas "Frère numéro Un". C'est une erreur dans
21 nos notes.
22 Donc, "Frère numéro Un", E3/17, disponible en anglais et khmer.
23 Les ERN pertinentes: 00392977 à 8; et, en khmer: 00821727.
24 Une fois de plus, je serai très bref.
25 [09.57.21]

1 Vous dites, dans votre ouvrage, que:

2 "À ce moment-là, Sar et Sary étaient des membres du Parti de haut
3 rang. Leur position avait été confirmée lors d'un congrès spécial
4 du Parti après les manifestations de Siem Reap. Il a été confirmé
5 que Saloth Sar remplaçait Tou Samouth comme secrétaire du Parti.
6 Nuon Chea a gardé le rang n° 2."

7 Et... et, un peu plus loin, sur la même page de ce livre, vous
8 écrivez:

9 "Ce qui était important 'du' congrès est qu'il a été... que Saloth
10 Sar, Ieng Sary et Nuon Chea ont été mis dans des positions de la
11 hiérarchie du Parti qu'ils ont gardées pendant longtemps."

12 [09.58.04]

13 Je regrette la longueur des extraits que je vous lis.

14 Si vous pouviez nous donner plus de détails sur l'importance de
15 ce congrès de 1962, après la disparition de Tou Samouth, et si
16 vous pouviez décrire comme étant des postes... des postes de Pol
17 Pot, Ieng Sary et Nuon Chea dans la hiérarchie du Parti, postes
18 qu'ils garderont pendant longtemps.

19 R. "Certain", mais je ne crois pas qu'il y a beaucoup à dire. Ce
20 groupe de dirigeants du Parti...

21 Il y avait au début certaines ambiguïtés à savoir si Ieng Sary ou
22 Son Sen occupait le rang n° 3, mais ce n'est pas important. Son
23 Sen, lui aussi, faisait partie de ce groupe de dirigeants.

24 Et donc l'on commençait à se diriger vers une consolidation de
25 leur rang.

31

1 [09.59.10]

2 On a parlé... certains universitaires ont parlé d'une espèce de
3 coup de la part des intellectuels français, mais il est important
4 de noter que Nuon Chea n'a jamais été en France et qu'il était le
5 numéro 2 pendant très longtemps et que lui ne suivait pas les
6 tendances des intellectuels français.

7 Donc cela porte à confusion de suggérer qu'il s'agissait d'une
8 espèce de coup d'une faction française ou de ceux qui ont étudié
9 en France.

10 [09.59.35]

11 Mais il est important que ces quatre personnes - y compris Son
12 Sen - ont par la suite formé un noyau dirigeant qui s'est
13 maintenu plus tard, une fois qu'ils sont venus au pouvoir.

14 Il est important de dire que... voilà l'importance de ce congrès,
15 car ils sont venus au pouvoir. Il s'agissait d'un parti
16 clandestin, craintif et mal outillé. Enfin, ce n'est important
17 qu'avec le recul, ce qui s'est passé plus tard.

18 C'est important dans l'histoire du Parti, mais son importance -
19 de ce congrès de 62 - n'est importante que "par" plus tard car
20 ces personnes, en fait, espéraient prendre le pouvoir et c'est la
21 raison pour laquelle ils étaient en train de former leur parti.

22 Et ça leur a pris un certain temps avant d'obtenir la victoire.

23 Et c'était des optimistes, en fait, qui étaient entourés de gens
24 qui n'avaient aucune attente "que" le pouvoir serait le leur un
25 jour.

32

1 [10.00.30]

2 Q. Merci, Monsieur Chandler, pour ces brefs... brèves réponses.

3 Nous allons maintenant accélérer "à" quelques années plus tard

4 dans l'intérêt du temps qui nous avait été accordé. Et faisons

5 une petite pause à 1966 et 1967.

6 Une fois de plus, vous parlez de ces dates dans "Frère numéro Un"

7 et dans "Une tragédie de l'histoire du Cambodge". Les chapitres 5

8 de ces ouvrages sont pertinents en la matière.

9 Il y a plusieurs extraits importants, donc, mais, comme nous

10 manquons de temps, je me concentrerai sur deux extraits courts de

11 "Frère numéro Un".

12 Vous les retrouvez à l'ERN, en anglais: 00392988; et, en khmer:

13 00821739.

14 [10.01.28]

15 Monsieur Chandler, je cite. Vous écrivez...

16 J'ajouterais que vous parlez ici d'une séance d'étude de 1966

17 qui, vous dites, s'est tenue au nouveau quartier général, au

18 Ratanakiri.

19 Vous écrivez - je cite:

20 "L'escalade de la guerre au Vietnam, les incursions (inaudible)

21 ont rendu les séances d'étude de 1966 'étant' un point tournant

22 dans l'histoire du Parti communiste du Kampuchéa car cela a

23 persuadé Saloth Sar que les tactiques du Parti devaient être

24 modifiées."

25 Et, à la page suivante, vous écrivez:

33

1 "Sar et les autres ont pris deux décisions tactiques importantes
2 lors de cette séance d'étude de 1966.

3 Tout d'abord, ils ont changé le nom du parti, 'Parti
4 révolutionnaire...' 'Parti travailliste révolutionnaire' pour
5 'Parti communiste du Kampuchéa', et ont envoyé le personnel
6 essentiel dans le Nord-Est du Cambodge, dans la province du
7 Ratanakiri."

8 [10.02.40]

9 Professeur, pouvez-vous nous dire brièvement pourquoi vous
10 considérez qu'à ce moment-là le leadership du Parti a considéré
11 que les tactiques devaient être modifiées... et cela y comprenait
12 non seulement le changement du nom du parti, mais aussi les
13 mouvements du personnel essentiel?

14 [10.03.01]

15 R. Oui, les événements en Indonésie ont eu lieu en 1965, 1966. On
16 estime qu'environ un demi-million de communistes allégués
17 auraient été assassinés par les forces du gouvernement
18 indonésien.

19 Cela a réveillé le congrès cambodgien. Ils... ou se sont dit: voici
20 un pays où le Parti communiste a presque été éliminé par le
21 gouvernement.

22 C'était un petit groupe, et ils ont pensé que c'était dans leur
23 intérêt de s'éloigner de leur base au Cambodge oriental pour
24 rejoindre une base plus sûre.

25 Et je crois qu'ils avaient le sentiment de ne plus pouvoir

34

1 fonctionner de manière ouverte au Cambodge car ils étaient en
2 danger. Et le Parti est devenu un parti clandestin et a, en
3 quelque sorte, disparu.

4 Et c'est dans cette base, au Cambodge du nord-est, qu'ils sont
5 restés pendant les trois années suivantes.

6 [10.04.18]

7 Nous ne savons exactement ce qu'ils faisaient. Il me semble, ce
8 qu'ils faisaient, c'était de prévoir des politiques pour le
9 moment où ils seraient au pouvoir et non pas de se cacher de la
10 police de Sihanouk.

11 C'était donc une période de consolidation. Ils gagnaient des
12 forces. Des recrues arrivaient depuis les villes. Et, notamment,
13 dans la région de Ratanakiri, ils ont recruté un grand nombre de
14 personnes parmi la population des minorités.

15 C'était une évolution intéressante. Je ne le dis pas dans ce
16 livre, mais, ce qui est intéressant, c'est de noter que des
17 événements au Vietnam, qui sont beaucoup mieux connus des gens
18 dans cette chambre, beaucoup plus que ce qui s'est passé en
19 Indonésie... mais les communistes cambodgiens se sont beaucoup
20 moins intéressés à ce qui s'est passé au Vietnam.

21 Il n'y a aucune mention d'un changement de tactique visant à
22 pouvoir jouer un rôle dans la guerre du Vietnam. C'est plutôt un
23 changement de tactique pour éviter ce qu'a subi le Parti
24 indonésien, qui a été anéanti.

25 [10.05.28]

35

1 Des dizaines de milliers de personnes étaient emprisonnées. Ceux
2 qui ont survécu sont restés en prison parfois pendant dix années.
3 Ce qui s'est passé leur a fait très peur.

4 [10.05.43]

5 Q. Merci. Vous avez dit que, sur la base de vos travaux de
6 recherche, les dirigeants du Parti étaient basés dans la région
7 de Ratanakiri pendant les trois années suivantes.

8 Dans vos livres, que ça soit dans "Frère numéro Un" ou "La
9 Tragédie de l'histoire du Cambodge", vous faites référence au
10 soulèvement de Samlaut suivi des hostilités au mois de janvier
11 1968 qui sont ensuite décrits comme représentant la naissance de
12 l'Armée révolutionnaire.

13 En nous appuyant sur votre mémoire de ces passages... si vous le
14 souhaitez, je peux vous les lire, mais, si vous êtes en mesure de
15 résumer rapidement l'importance, s'il en est, de l'émergence
16 d'une lutte armée pendant cette période, entre 1965 et 70,
17 ensuite, je passerai à la période après 70.

18 [10.07.08]

19 R. Le début de la lutte armée était important, tout d'abord, car
20 il s'agissait d'un événement historique "iconique" dans
21 l'histoire du Parti. Ce n'était pas grand-chose. C'était des
22 attaques contre un poste de police.

23 La rébellion de Samlaut a été étudiée en détail, mais n'a... cette
24 étude n'a pas pu identifier des liens entre le PCK et la
25 rébellion.

36

1 Les membres du Parti nient des liens, et je pense que c'est la
2 vérité. Je pense qu'il s'agissait d'une rébellion d'individus
3 mécontents des politiques du gouvernement dans la région.

4 [10.07.54]

5 Avec le soulèvement de Samlaut, comme je le dis dans l'ouvrage,
6 Sihanouk a vu que, pour la première fois, les Cambodgiens, sans
7 tirer... sans inspiration visible de l'étranger, étaient en mesure
8 de se rebeller contre son régime. Il était fâché. Il avait peur
9 et il a décidé de riposter et d'écraser cette rébellion avec
10 force.

11 Ses forces ne s'étaient jamais attaquées au peuple cambodgien
12 auparavant.

13 [10.08.34]

14 Je n'étais pas présent à cette réunion. Il me semble que la
15 réaction naturelle de Pol Pot et ses confrères aurait été de
16 passer à la lutte armée et de se dire: "Ce n'est pas la peine
17 d'attendre parce que ces forces vont s'attaquer aux nôtres", ce
18 qui a... ce qui s'est... ce qui a commencé en 68, 69 avec des
19 escarmouches avec l'armée, qui était désormais autorisée "de"
20 poursuivre la population locale.

21 On a commencé à avoir des combats. C'était en quelque sorte le
22 début de la guerre civile, pendant les dernières années "de la"
23 règne de Sihanouk plutôt que... le début du régime de Lon Nol.

24 Q. Merci. J'aimerais passer maintenant à la période 1970.

25 Vous parlez de cela dans vos deux livres: "La Tragédie de

37

1 l'histoire du Cambodge", le chapitre 7; et le "Frère numéro Un",
2 surtout dans son chapitre 5.

3 [10.09.47]

4 Je vais essayer d'éviter de lire de longs passages. Je pense que
5 vous connaissez en détail ces événements.

6 Donc "Frère numéro Un", à l'ERN, en anglais: 00392998 et suivant;
7 et, en khmer: 00821751.

8 Vous décrivez les événements ayant suivi le coup de mars... du mois
9 de mars 1970 et vous traitez également de la présence de Saloth
10 Sar et... Pol Pot à Beijing, ainsi que des négociations... ou,
11 plutôt, des communications ayant eu lieu et ayant conduit à une
12 diffusion, en date du 23 mars, par Norodom Sihanouk...

13 Je ne tiens pas à rentrer dans trop de détails. Ces éléments sont
14 dans le domaine public.

15 Il y a une citation que je voudrais lire en vous demandant de
16 parler des éléments clés de ces développements.

17 Je me réfère à l'ouvrage "Frère numéro Un", à son chapitre 6. En
18 anglais: ERN 00393001; en khmer: 00828752 à 53.

19 [10.11.47]

20 Vous nous dites... vous dites que "Saloth Sar n'est pas sorti de la
21 clandestinité et il a fallu encore une année avant qu'il soit
22 identifié comme faisant partie du Front national de Sihanouk.

23 L'autorité a été placée entre les mains des trois 'fantômes'...

24 Khieu Samphan, qui semblait travailler pour le compte de
25 Sihanouk.

38

1 Sihanouk, basé à Beijing avec un entourage de chefs, de courtiers
2 (phon.), était 'en' tête dès le début.

3 Les publications du Front, financées et imprimées en Chine,
4 donnaient l'impression que la guérilla, à l'intérieur du
5 Cambodge, luttait pour lui".

6 [10.12.40]

7 C'est difficile, je le sais, mais pouvez-vous présenter
8 rapidement ce que vous avez découvert concernant ces événements
9 suite à la décision de constituer un front et l'émergence de ce
10 front, et ce que vous décrivez comme le rôle de Norodom Sihanouk,
11 qui incarnait la tête de ce mouvement?

12 [10.13.04]

13 R. Vous avez raison. C'est une question complexe, qui couvre de
14 nombreux domaines que je n'ai pas étudiés en détail.

15 Du point de vue de Sihanouk, le coup était une surprise et une
16 énorme insulte personnelle.

17 Lorsqu'il est arrivé à Beijing, il s'apprêtait à prendre des
18 décisions contradictoires. Zhou Enlai l'a découragé à le faire.

19 Zhou Enlai, son ami de longue date, l'a encouragé à essayer de
20 lutter contre le régime de Lon Nol.

21 Pol Pot était à Beijing à cette époque, pour des raisons
22 inconnues.

23 Ils ont convoqué Pham Van Dong, qui est venu rapidement de Hanoi.

24 Les éléments du Front... avec Saloth Sar, qui était caché, qui ne
25 s'était jamais déclaré comme étant un élément du Front, la

1 décision a été prise de former ce front sous le... entre
2 guillemets, "sous la direction de Sihanouk".
3 Il savait que c'était symbolique, mais il savait aussi que c'est
4 tout ce qu'il pouvait obtenir. C'était une manière de conserver
5 son prestige. Et le profond sentiment qu'il avait d'incarner le
6 peuple cambodgien, cela faisait partie de sa personnalité.
7 Il estimait que les auteurs du coup étaient des traîtres. C'est
8 d'ailleurs un point de vue qui revient sous le régime khmer... par
9 opposition, où tous ceux qui ne faisaient pas partie du régime
10 étaient des traîtres.
11 [10.14.40]
12 Cette période est intéressante. Sihanouk se comportait en public
13 comme le dirigeant, mais disait, comme toujours... aux
14 journalistes, il disait: "Le moment venu, ils me recracheront
15 comme un noyau de cerise."
16 Il avait de mauvais... de mauvaises relations avec Ieng Sary,
17 c'était documenté... à Beijing. Les deux ne s'entendaient pas.
18 C'était connu. Il y avait quelque chose qui le dérangeait dans ce
19 virage radical.
20 Le Front? Je pense que les dirigeants du Parti à l'intérieur du
21 Cambodge ne trouvaient pas beaucoup de sens au Front. Il
22 s'agissait simplement de s'assurer que ces trois "fantômes" qui
23 agissaient de front ne s'éloignent pas des politiques du Parti et
24 de se dire que ces trois personnes travaillaient pour le PCK et
25 non pas pour leur propre politique.

40

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Je remercie l'expert.

3 Les interprètes demandent à ce que vous ralentissiez pour pouvoir
4 interpréter vos propos intégralement.

5 L'Accusation, vous avez la parole.

6 [10.16.19]

7 M. CHANDLER:

8 Merci, Monsieur le Président.

9 C'est le seul ordre que ma femme m'a donné avant de venir ici,
10 c'est de parler lentement. Excusez-moi.

11 M. ABDULHAK:

12 Q. Au sujet de la structure autoritaire ou l'organisation du
13 Front national uni, le FUNK, vous avez dit que Norodom Sihanouk
14 était le chef symbolique, mais que Saloth Sar opérait dans la
15 clandestinité.

16 Vous dites aussi que l'autorité était entre les mains des trois
17 "fantômes". Pouvez-vous nous dire, si vous avez fait des
18 recherches en la matière, si les trois "fantômes" que vous
19 décrivez - et tels qu'ils étaient décrits à l'époque - occupaient
20 des postes d'autorité à ce moment-là, au début des années 70?

21 Si le point est trop précis, merci de nous le dire.

22 [10.17.38]

23 M. CHANDLER:

24 R. Ils occupaient les fonctions qu'on leur a attribuées. Je ne
25 peux pas dire exactement ce qu'ils faisaient au sein de ces

41

1 fonctions. À mon avis, ce n'était pas un organe indépendant. Ils
2 ne devançaient pas les décisions. Effectivement, on leur a
3 attribué des fonctions et ils ont réellement occupé ces
4 fonctions.

5 Quant à savoir ce qu'ils avaient le pouvoir de faire, il n'y a
6 pas d'information à ce sujet.

7 [10.18.17]

8 Q. Merci. Je passe à 1971, où nous abordons la politique, telle
9 que vous l'avez étudiée dans les documents du Parti.

10 Et je me tourne vers le livre "Frère numéro Un", chapitre 6:
11 E3/17.

12 En anglais: ERN 00393008; et, en khmer: 00821759. En français,
13 donc... en anglais, pardon, les trois derniers chiffres: 008.

14 Il y a un passage où vous dites - je cite:

15 "Après 1971, les documents du Parti insistaient davantage sur
16 l'analyse de classe de la société cambodgienne. Ils insistaient
17 sur le fait que les cadres doivent être tirés des origines des
18 paysans pauvres, de la classe moyenne inférieure et des classes
19 ouvrières du fin fond des zones rurales, extraits de la terre
20 comme des diamants. On s'est appuyé sur ces catégories, qui
21 garantiraient la disparition des éléments féodaux et
22 capitalistes."

23 [10.19.43]

24 Pouvez-vous nous parler des documents qui abordent cette question
25 de classe?

42

1 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)
2 Q. Il faut juste attendre que le micro s'allume.
3 R. Excusez-moi.
4 Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas la preuve directe de ce
5 qui a été dit dans ces réunions, mais il me semble que les
6 dirigeants du Parti ont passé les années à Ratanakiri à
7 développer des politiques à être mises en œuvre lorsqu'ils
8 parviendraient au pouvoir - et non pas s'ils parviendraient au
9 pouvoir.
10 Ils ont commencé à se comporter comme un parti déjà au pouvoir et
11 qui cherchait à s'agrandir pour saisir le pouvoir, à avoir
12 davantage de membres.
13 Puisqu'il y avait déjà la guerre civile avec Lon Nol, le Parti ne
14 pensait pas pouvoir s'appuyer sur le genre de population contre
15 laquelle il luttait.
16 Et donc, logiquement, le Parti devait s'appuyer sur les plus
17 pauvres et la... ce qu'on appelle... ce qu'ils appelaient la "classe
18 ouvrière du Cambodge", alors que ça n'existait pas réellement. Il
19 y avait très peu d'usines. Mais c'était le dogme... où on allait
20 extraire ces diamants de la terre.
21 Il faut dire aussi que c'était le segment de la société qui se
22 sentait réellement victime d'inégalité et qui pouvait réellement
23 s'opposer au gouvernement existant, tel qu'on l'a vu dans le
24 soulèvement des paysans à Samlok... à Samlaut, pardon [se reprend
25 l'interprète].

1 [10.21.52]

2 Q. Je passe à un sujet que vous abordez dans "Frère numéro Un",
3 où vous dites que les dirigeants se sont déplacés de Ratanakiri...
4 et été proches de Phnom Santuk (phon.), près de la frontière,
5 entre Kratié et Kampong Thom.

6 À l'ERN, en anglais: 00393005 - et, en khmer: 00821756 -, vous
7 faites référence à une session d'étude lors d'un congrès de
8 juillet 1976. Je cite:

9 "En juillet 1971, une - entre guillemets - 'session' de
10 l'université du Parti pour l'ensemble du pays a convoqué une
11 soixantaine de cadres du siège du Parti dans la forêt de la zone
12 du Nord.
13 Saloth Sar a présidé cette réunion, qui a élu un comité central
14 élargi, et a déclaré que le Parti communiste cambodgien est entré
15 dans une nouvelle phase de son histoire, c'est-à-dire une
16 révolution nationale démocratique pour renverser le féodalisme et
17 l'impérialisme."

18 [10.23.25]

19 Par la suite, je cite:

20 "Sans mentionner le Vietnam, le texte note que la révolution doit
21 être - entre guillemets - 'appropriée pour notre pays' - fin de
22 guillemets - et que les dirigeants du Parti, qui ne sont pas
23 nommés, devraient commander - entre guillemets - 'tous les
24 aspects de la révolution'."

25 Fin de citation.

44

1 [10.23.54]

2 Vous faites référence à une revue du Parti dans la deuxième
3 citation.

4 J'aimerais savoir quelle est l'importance, s'il y en "ait"...

5 Ou, tout d'abord, pourriez-vous nous dire quel est le sens du
6 concept d'une révolution démocratique nationale pour renverser le
7 féodalisme et l'impérialisme - d'après votre compréhension, sur
8 la base de vos travaux de recherche - et est-ce que ceci était
9 important pendant cette période?

10 [10.24.32]

11 R. Oui, les dirigeants du Parti, au mois de juillet 1971,
12 savaient déjà deux choses.

13 Les Vietnamiens du Nord et les forces du FNL avaient déjà porté
14 des coups à l'armée de Lon Nol. Ils avaient le soutien des forces
15 locales des Khmers rouges, qui étaient formées et armées par le
16 Vietnam.

17 En quelque sorte, je crois qu'ils apercevaient une victoire
18 lointaine. Et, l'ayant entraperçue, ils annoncent que la
19 révolution est arrivée à une nouvelle phase, une révolution
20 démocratique nationale pour renverser le féodalisme et
21 l'impérialisme.

22 [10.25.38]

23 C'est un document auquel Norodom Sihanouk n'avait pas accès, mais
24 Sihanouk était quelqu'un de très sensible, de... Il était à
25 l'écoute. Et je pense qu'il a peut-être senti qu'il... le régime

45

1 devenait trop... que le Parti devenait trop confiant.

2 Le mot "féodalisme" est un nom de code pour Sihanouk. Le mot

3 "impérialisme" est un nom de code pour désigner les États-Unis.

4 Donc on voit qu'il s'agit d'une guerre contre l'ancienne société

5 et contre les États-Unis d'Amérique.

6 Je pense que cette réunion était tout à fait décisive. C'est une

7 déclaration d'intention de la part du Parti, et le Parti a suivi

8 la direction annoncée.

9 [10.26.33]

10 Q. Merci. Nous reviendrons sur la question de la lutte avec les

11 groupes que vous venez de mentionner.

12 Concernant ce même congrès, dans "La Tragédie de l'histoire du

13 Cambodge", chapitre 6, ERN 00193299, vous abordez d'autres

14 décisions émanant de ce même congrès.

15 Je vais les résumer plutôt que de lire l'extrait.

16 Vous dites que l'une des décisions importantes, c'était d'envoyer

17 Ieng Sary à Beijing.

18 Une autre décision était la célébration de l'anniversaire du 30

19 septembre comme étant l'anniversaire du congrès de 1960.

20 Je m'intéresse tout particulièrement à une déclaration à laquelle

21 vous faites référence concernant cette date anniversaire.

22 [10.27.50]

23 À l'ERN 00193299, vous dites qu'"il n'y a aucun... aucune trace de

24 cette déclaration, mais que la date choisie pour la déclaration

25 des intellectuels patriotiques, donc, du 30 septembre... la date

46

1 n'était pas fortuite. Plusieurs membres du nouveau comité, y
2 compris Saloth Sar, Son Sen et Khieu Samphan, ont signé la
3 déclaration".

4 Corrigez-moi si je me trompe, mais vous semblez indiquer que les...
5 que, parmi les membres du nouveau comité, on comptait Saloth Sar,
6 Son Sen et Khieu Samphan.

7 Est-ce que ceci rafraîchit votre mémoire concernant le fait que
8 Khieu Samphan aurait été... aurait été membre du Comité central -
9 question qui a été posée hier?

10 Si cela ne vous rafraîchit pas la mémoire, si vous n'êtes pas sûr
11 et s'il s'agit de spéculation, merci de le dire.

12 [10.28.56]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Monsieur l'expert, veuillez attendre.

15 Nous allons d'abord entendre l'objection de la Défense.

16 Maître Karnavas, vous avez la parole.

17 Me KARNAVAS:

18 Je pense que la formulation de la question en fait une question
19 orientée.

20 Si on va lire un passage, il suffit de le lire et de lui demander
21 une explication "au lieu" du procureur, qui donne d'abord son
22 interprétation du sens du passage... c'est-à-dire d'orienter le
23 témoin vers... à tirer une conclusion qui convient à l'Accusation.
24 C'est une question orientée et il faut s'abstenir d'utiliser ce
25 genre de techniques. Je les connais. L'Accusation les connaît.

47

1 On peut demander au témoin ce qu'il en pense. Je comprends qu'on
2 a voulu rafraîchir la mémoire du témoin, mais, pour des raisons
3 techniques, je suis contre ce genre de questionnement.

4 [10.30.02]

5 M. ABDULHAK:

6 Monsieur le Président, je pense que la question était
7 correctement formulée. J'ai été très prudent. J'ai demandé au
8 professeur de me corriger si je me trompe.

9 Q. Mais, pour gagner du temps, je peux demander au professeur de
10 nous en dire plus sur ce passage, d'écartier ma question et de
11 nous parler justement de... de ces membres du comité en 1971.

12 [10.30.49]

13 M. CHANDLER:

14 R. Je... pour être bien clair, je devrais lire d'autres documents
15 pour répondre à votre question. C'était peut-être à la page
16 précédente, mais je n'ai pas le livre sous les yeux.

17 Q. Pensez-vous que vous pouvez faire cela pendant les vingt
18 minutes... ou peut-être pendant la pause déjeuner?

19 R. Si quelqu'un a une copie intégrale de mon ouvrage, en effet,
20 je peux le faire pendant la pause matinale. J'aimerais simplement
21 lire ce que j'ai écrit sur les deux pages à propos de ce comité.

22 M. ABDULHAK:

23 Monsieur le Président, avec votre permission, j'ai un exemplaire
24 de l'ouvrage avec moi et nous pouvons le remettre à l'expert - si
25 la Chambre le permet.

48

1 Sinon... enfin, nous pouvons prendre la pause maintenant ou

2 poursuivre. C'est à vous de décider.

3 [10.31.41]

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 De quel livre parle-t-on? Ce livre figure-t-il sur la liste des

6 documents que vous avez demandé à être versés aux débats?

7 M. ABDULHAK:

8 Oui, il s'agit de "La Tragédie de l'histoire du Cambodge". C'est

9 l'ouvrage dont nous parlons, et qui est sur la liste pour ces

10 audiences. Nous avons une copie papier de l'ouvrage en question

11 que nous pouvons remettre à l'expert.

12 [10.32.17]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Allez-y.

15 Et le moment est venu de prendre la pause.

16 Avant de ce faire, la Chambre va maintenant trancher la question

17 soulevée par la Défense.

18 En effet, Ieng Sary exprime son souhait de renoncer à son droit

19 de participer directement à l'audience dans le prétoire, demande

20 à pouvoir suivre les débats depuis la cellule de détention

21 temporaire en raison de la dégradation de sa concentration... et

22 aussi ses douleurs au dos. En effet, il ne peut rester assis

23 pendant de longues périodes, selon le Dr Tong Hong, qui a remis

24 son avis d'expert. Le même docteur recommande que Ieng Sary...

25 indique, plutôt, que Ieng Sary ne peut suivre les audiences dans

49

1 le prétoire que pendant une heure ou deux.

2 [10.33.29]

3 Tenant compte de ces observations et de nos observations de

4 l'état de santé de Ieng Sary, la Chambre est d'avis qu'il n'a pas

5 à demeurer au prétoire.

6 Ieng Sary suivra donc les débats depuis la cellule de détention

7 temporaire du tribunal, munie d'équipements audiovisuels.

8 La Chambre prend note du fait qu'il renonce à son droit de

9 participer directement à l'audience dans le prétoire.

10 Ieng Sary pourra suivre les débats depuis la cellule de détention

11 temporaire et pourra donner les instructions à son équipe de

12 défense.

13 La demande de Ieng Sary présentée par son conseil par

14 laquelle il demande à ne pas suivre les débats dans le prétoire...

15 et suivre les débats, donc, depuis la cellule de détention

16 temporaire est accordée.

17 Ieng Sary pourra donc suivre les débats depuis la cellule de

18 détention temporaire pour le reste de la journée.

19 La Chambre enjoint maintenant les services techniques d'établir

20 le lien audiovisuel entre le prétoire et la cellule de détention

21 pour que Ieng Sary puisse suivre les débats pour le reste de la

22 journée.

23 [10.34.39]

24 Gardes de sécurité, veuillez accompagner Ieng Sary et ses

25 coaccusés à la cellule de détention.

50

1 L'audience est interrompue pour vingt minutes. Nous reprendrons
2 les débats à 10h55.

3 Huissier d'audience, veuillez conduire le témoin expert à
4 l'endroit idoine et le ramener au prétoire à l'heure prévue.

5 (Suspension de l'audience: 10h35)

6 (Reprise de l'audience: 10h58)

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

9 J'aimerais maintenant laisser la parole à l'Accusation pour la
10 suite de son interrogatoire de l'expert.

11 M. ABDULHAK:

12 Merci, Monsieur le Président.

13 Q. Monsieur Chandler, s'il nous était possible de revenir au
14 dernier point dont nous parlions avant la pause?

15 Pouvez-vous nous dire si vous avez pu lire les passages
16 pertinents de votre ouvrage?

17 [11.00.19]

18 M. CHANDLER:

19 R. Oui. Bon, je regrette de vous informer que l'information
20 voulant que Khieu Samphan avenant (phon.) au comité... n'est pas
21 dans cet ouvrage.

22 Il faudrait que je le retrouve ailleurs. Je n'arrive pas à
23 retrouver la phrase. Je vais essayer de le retrouver pour demain,
24 mais je n'ai pas pu retrouver cet extrait pendant la pause.

25 Q. Je vous remercie.

51

1 Si... lorsque vous faites des révisions de documents, veuillez
2 garder la liste des documents que vous avez consultés. Nous
3 pourrons y revenir demain.

4 Le point suivant passe à la période de 1972, une période que vous
5 décrivez de position... comme étant une période de position
6 anti-vietnamienne au sein de certains sous-groupes du PCK.

7 [11.01.28]

8 Ce que nous allons faire maintenant, nous allons, pour les fins
9 du public, mettre à l'écran des versions en khmer et... pour les
10 extraits disponibles en khmer. Certains ne sont disponibles qu'en
11 anglais.

12 Nous avons ici des copies papier à vous remettre...

13 Il y a d'autres documents que nous aimerions vous remettre pour
14 cette période de 1970 à 1975, et...

15 Dans "Une tragédie de l'histoire du Cambodge" et "Frère numéro
16 Un", vous décrivez donc cette position anti-vietnamienne ou un
17 ressentiment de la part de certains éléments du PCK contre les
18 Vietnamiens.

19 [11.02.38]

20 À cet égard, j'aimerais citer, dans "Tragédie...", à l'ERN
21 00193309, qui... un passage qui traite de la période de... vers la
22 fin 1972. Vous écrivez - je cite:

23 "Enfin libérées de la supervision du contrôle des Vietnamiens,
24 les forces du PCK dans certains endroits ont organisé des
25 manifestations contre les Vietnamiens.

52

1 On démantelait les forces de guérilla qui appuyaient le retour de
2 Sihanouk au pouvoir et on purgeait ceux qui étaient rentrés du
3 Nord-Vietnam.

4 Lorsque les Nord-Vietnamiens ont posé des questions à Khieu
5 Samphan à propos de ces purges, il a répliqué qu'elles étaient
6 possiblement des complots de la CIA."

7 [11.03.34]

8 À la lumière de ces incidents, pouvez-vous nous dire votre
9 opinion? Pouvez-vous nous dire, selon vous, s'il s'agissait d'un
10 reflet des politiques et de la relation des membres du Parti
11 envers les Vietnamiens?

12 R. Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge faisait
13 partie d'un accord entre les Vietnamiens du Nord et les
14 Américains, qui exigeaient le retrait de ces troupes, le
15 cessez-"du"-feu au Vietnam et au Laos ayant eu lieu à ce
16 moment-là.

17 Lon Nol a accepté le cessez-le-feu. Les Khmers rouges ne l'ont
18 pas accepté, s'estimant "désertés" par les Vietnamiens, par ce
19 retrait des troupes.

20 Ils ne faisaient pas référence aux Accords de Paris. Ils
21 estimaient que c'était une décision prise par les Vietnamiens
22 pour affaiblir le mouvement au Cambodge.

23 [11.04.51]

24 Les personnes qui étaient retournées dans le nord du Vietnam en
25 53 et 54, après les accords de paix... de paix après la guerre

53

1 d'Indochine, eh bien, des centaines de ces personnes ont rejoint
2 le sud en 1970 pour rejoindre la révolution cambodgienne.
3 Certains se sont échappés avant le début des purges. D'autres ont
4 été purgés.

5 On commence donc à voir une tendance anti-vietnamienne qui
6 n'aurait pas pu prendre forme avec des troupes vietnamiennes
7 présentes dans le pays.

8 [11.05.25]

9 Q. Pour rebondir sur votre réponse, vous évaluez à environ 6 à
10 800 le nombre de cadres du PCK qui étaient revenus du... du Vietnam
11 et qui "étaient" ensuite purgés.

12 Je me tourne vers 72 et au-delà: est-ce que certains de ces
13 cadres ont été nommés à des fonctions d'autorité? Autrement dit,
14 est-ce que... plus tard, dans les années 70, parmi les personnes en
15 position d'autorité, est-ce qu'on trouvait des gens qui avaient
16 été formés à Hanoi?

17 [11.06.06]

18 R. Oui, mais seulement après 1979... oui, seulement après 79.

19 Je voudrais vous corriger. Ceux qui revenus... sont revenus du
20 Vietnam n'étaient pas des cadres du PCK. Ce n'était peut-être
21 même pas des membres du PCK.

22 C'était des sympathisants du mouvement dans les années 50. Ils
23 auraient probablement rejoint le Parti communiste vietnamien
24 pendant leur séjour au... au Vietnam, mais ce n'était pas des
25 cadres du PCK. C'était des sympathisants de la révolution

1 cambodgienne.

2 [11.06.43]

3 Q. Je vous remercie de cette correction.

4 Je voudrais parler plus en détails de cette relation avec le
5 Vietnam. Je fais référence à l'ouvrage "La Tragédie de l'histoire
6 du Cambodge", disponible uniquement en anglais, l'ERN étant
7 0019302 (phon.), à la page 219.

8 Dans un court passage, vous précisez - je cite:

9 "En public, Hou Youn était plus discret et ce n'est seulement en
10 1973, lorsque presque toutes les troupes vietnamiennes étaient
11 parties, que les cadres du PCK ont commencé à les appeler 'ennemi
12 numéro 1'.

13 En 1998, Sarin s'est rappelé que Ta Mok avait incité les
14 personnes qui l'écoutaient à - entre guillemets - 'détruire l'ami
15 numéro 7 secrètement lorsque cela était possible'.

16 Et même Non Suon, malgré ou peut-être en raison de son expérience
17 avec le LCP (phon.), avait été anti-vietnamien en privé."

18 [11.08.22]

19 Il semblerait donc qu'il y ait une ouverture ou que... plutôt, que
20 ce ressentiment vis-à-vis du Vietnam devient à ce moment-là plus
21 public.

22 Alors quel était l'impact sur l'évolution des politiques du PCK?

23 R. Cette page reflète ce qu'ont découvert deux professeurs
24 cambodgiens qui ont rejoint le mouvement des Khmers rouges à ce
25 moment-là et qui sont repartis avec des informations très

55

1 précises sur ce qu'ils ont entendu.

2 Le livre était interdit au Cambodge au moment de son édition,
3 mais il s'agit pour moi d'un effort authentique de ces deux
4 personnes "à" raconter ce qu'ils avaient observé dans la région
5 des Khmers rouges.

6 Et ce qu'eux... ce qui est écrit n'est pas en contradiction avec
7 d'autres informations. Cela confirme donc que... on a une ouverture
8 ici qui permet de mieux comprendre la période.

9 J'ai pu interviewer Sarin en Californie en 1988.

10 [11.10.00]

11 Q. Merci. Pour passer à une autre politique que vous avez
12 mentionnée hier concernant la période avant 75, nous sommes
13 maintenant en 1973.

14 Vous avez fait référence à des politiques de mise en place des
15 coopératives. Vous en parlez dans "Tragédie de l'histoire du
16 Cambodge" et dans "Frère numéro Un".

17 Je vais lire... je vais citer "Frère numéro Un" puisqu'il y a une
18 version khmère qui est disponible, qu'on pourra afficher à
19 l'écran.

20 En anglais, L'ERN est 00393010; en khmer: 00821762.

21 Nous allons essayer d'afficher le texte en khmer à l'écran.

22 Et je cite:

23 "Au début de 1973, les troupes communistes cambodgiennes ont
24 attaqué les troupes du gouvernement à travers le pays pour
25 élargir leur contrôle du territoire et lancer des programmes

56

1 sociaux.

2 Cette procédure était suivie de près dans le Sud-Ouest.

3 Les mesures... parmi les mesures adoptées: la mise en place de

4 fermes coopératives; le mouvement forcé de certains éléments de

5 la population; la répression contre le bouddhisme; la formation

6 de groupes de jeunesse, dont des jeunes étaient enlevés de leur

7 famille; l'extirpation de la culture folklorique; et l'imposition

8 de codes vestimentaires où tout le monde devait porter des tenues

9 de paysan - entre guillemets, des 'pyjamas en coton noir' - tout

10 le temps.

11 [11.11.56]

12 Suite à ces politiques, qui étaient appliquées durement, plus de

13 20000 Cambodgiens ont cherché asile en Vietnam du Sud.

14 Ces politiques provenaient probablement des décisions prises lors

15 de la session d'étude de 1971 de Saloth Sar. 'Ils' étaient

16 certainement approuvés par lui et étaient mis en place au niveau

17 national après... avril 75, avec des propositions plus radicales

18 telles que l'interdiction de monnaie, de marché, d'école, et

19 l'évacuation des villes entières."

20 [11.12.32]

21 Dans "La Tragédie de l'histoire du Cambodge", le passage se situe

22 à l'ERN, en anglais, 00193309 à 10, où vous donnez des dates.

23 Vous mentionnez le mois de mai 1973.

24 Monsieur le témoin, pourriez-vous dire à la Chambre comment ces

25 évolutions ont été promulguées, comment "ils" ont été mis en

1 œuvre, et que... que s'est-il passé lorsqu'ils ont été mis en œuvre
2 - d'après vos travaux de recherche?

3 [11.13.08]

4 R. La mise en œuvre de ces politiques dans le Sud-Ouest n'a pas
5 été étudiée par moi pendant mes recherches.

6 Mais il y a un courrier envoyé par un militaire américain
7 stationné dans le sud du Vietnamien... du Vietnam, et qui est
8 devenu l'ambassadeur américain au Cambodge et qui travaillait à
9 Chau Doc, à la frontière. Il s'agit de Kenneth Quinn.

10 Il a observé des colonnes de fumée de l'autre côté de sa
11 frontière. Et, peu de temps après, il a vu arriver des réfugiés
12 qui arrivaient au Vietnam et qui racontaient ce qui se passait
13 dans cette région.

14 [11.13.58]

15 Depuis que le PCK "ait" pris le contrôle de cette région, cette
16 région est devenue très fidèle au régime communiste. Il s'agit de
17 la province de Takeo.

18 Ta Mok régissait ces réformes dans le cadre qu'il comprenait...
19 dans le cadre du Comité central et sa compréhension des
20 politiques du Parti.

21 Ce qui est important ici, c'est que les Khmers rouges, lorsqu'ils
22 étaient en mesure de le faire, se sont empressés "à" déployer ces
23 politiques, non pas pour les tester ou pour voir si elles
24 marcheraient, mais simplement pour les déployer.

25 On ne pouvait pas imaginer qu'ils échouent. Et tout échec de ces

58

1 politiques était dû à des traîtres de toute manière. Ce n'était
2 pas un cas "pilote".

3 Si on n'avait pas eu les télégrammes de Quinn, on ne l'aurait pas
4 su. C'était une sorte d'avant... une sorte d'aperçu, de prélude à
5 ce qui allait se produire ailleurs. C'est pour cela que c'est
6 important.

7 [11.15.12]

8 Q. Dans le passage que je viens de lire, vous dites que ces mêmes
9 politiques ont été mises en place après avril 1975, établissant
10 le lien entre ce qui s'est passé avant et après.

11 Dans vos publications sur le PCK et dans d'autres documents...
12 plutôt, dans les publications du CPK et dans d'autres documents...
13 du PCK, pardon, est-ce que vous avez vu des documents indiquant
14 ou confirmant l'existence de cette politique autour de l'année
15 1973 et sa poursuite jusqu'en 75 et au-delà?

16 [11.16.06]

17 R. Brièvement, la réponse est non. Je n'ai pas souvenir de
18 déclaration du PCK situant ces politiques au moment de 1973.

19 "Ils" sont peut-être mentionnés dans l'"Étendard
20 révolutionnaire", mais je ne peux pas les citer.

21 Il n'y a jamais eu de mécontentement avec ces procédures. Ta Mok
22 n'a jamais été sanctionné pour avoir mis en œuvre ces politiques
23 dures.

24 Q. Vous rappelez-vous si ces politiques alléguées de
25 collectivisation forcée et de mouvements forcés ont été abordées

59

1 dans l'"Étendard révolutionnaire" entre 75 et 79? Et, dans ce
2 cas, qu'est-ce qu'on dit dans ces revues à ce sujet?

3 [11.17.00]

4 R. Il faudrait que je vérifie. Je pourrais peut-être retrouver
5 ces références, peut-être pas. J'ai un vague souvenir d'avoir vu
6 quelque chose de ce genre. Je ne saurais le citer. Je dois
7 vérifier. J'aurais peut-être une réponse demain, mais ça ne sera
8 peut-être pas très utile.

9 Q. Je vous remercie. Nous allons peut-être trouver ces documents
10 dans la journée. Et, à ce moment-là, vous pourrez peut-être nous
11 aider.

12 [11.17.34]

13 Alors vous abordez d'autres événements dans la période avant 75,
14 notamment l'évacuation des zones urbaines, que vous abordez en
15 détail dans d'autres passages dans "Frère numéro Un", dont l'ERN,
16 en khmer, est 00821765.

17 J'aimerais qu'on l'affiche à l'écran.

18 En anglais: ERN 00393014.

19 Monsieur le Président, si vous le permettez, nous allons afficher
20 la version khmère à l'écran.

21 Je demande l'assistance de l'Unité audiovisuelle.

22 Et je voudrais lire l'extrait. C'est difficile à lire parce qu'il
23 s'agit de la page entière. Je cite..

24 Et, d'ailleurs, il s'agit d'une attaque contre la ville de
25 Kampong Cham.

60

1 [11.18.44]

2 Je cite:

3 "L'attaque contre Kampong Cham visait probablement à maintenir
4 l'élan. Les forces vietnamiennes, à côté, n'ont rien fait pour
5 aider.

6 Des troupes communistes ont pénétré jusqu'à une centaine de
7 mètres du centre-ville.

8 À leur retrait, 'ils' ont rassemblé plusieurs milliers de
9 personnes, qui devaient les raccompagner, suivant des techniques
10 de guerre traditionnellement utilisées dans la période
11 précoloniale de l'Asie du Sud-Est, suivant leur propre politique
12 d'assécher l'ennemi... à la base de la population. Ceci préfigurait
13 ce que feraient leurs armées à Phnom Penh et dans d'autres villes
14 de la république."

15 [11.19.35]

16 Je voudrais aussi lire un passage de "Tragédie de l'histoire du
17 Cambodge", dont l'ERN en anglais est 00193314, à la page 231 de
18 l'ouvrage, où il s'agit d'une autre attaque ayant eu lieu
19 quelques mois après celle de Kampong Cham.

20 On est au mois de mars 1974. Il s'agit de l'ancienne capitale
21 royale d'Oudong. Vous dites:

22 "Lorsque leurs troupes ont pris l'ancienne capitale royale
23 d'Oudong, au nord de Phnom Penh, en mars 1974, environ 20000
24 personnes ont été accompagnées vers la campagne, où les ennemis
25 de classe ont été exécutés et les autres ont été forcés à

61

1 travailler."

2 Monsieur le professeur, quelle est l'importance de ces événements
3 par rapport à ce qui s'est produit en avril 75, lorsque les
4 Khmers rouges ont renversé le régime de la république?

5 [11.20.56]

6 R. Pour un historien, ces évacuations démontrent que, au
7 contraire des premières impressions qu'on a pu avoir en 75, que
8 cette évacuation était sans précédent... en fait, en 1975, pour
9 nous, observateurs du Cambodge, cette évacuation nous semblait
10 sans précédent.

11 Mais, maintenant, avec des documents que nous avons vus par la
12 suite, nous voyons ces évacuations "ayant" déjà eu lieu à Oudong
13 et aussi à Kratié, une ville qui a été évacuée au nord.

14 Ces évacuations se répétaient, en fait, pour arriver à leur
15 comble lors de l'évacuation de Phnom Penh.

16 L'évacuation de Battambang était également extrême, mais est
17 moins connue dans le domaine public.

18 Donc il y avait, en fait, une répétition assez régulière de ces
19 évacuations.

20 [11.22.06]

21 Q. Je vous remercie.

22 Je voudrais consacrer encore quelques minutes à cette question,
23 qui est soulevée dans la revue "Étendard révolutionnaire", dans
24 un numéro que vous avez étudié. Vous le citez dans les notes de
25 vos livres. Il s'agit de l'édition spéciale pour décembre 76 et

62

1 janvier 77.

2 La cote: E3/25. L'ERN khmer: 00063039 à 40; en français: 00504049
3 à 050; et, en anglais: 00491425.

4 Nous avons la version khmère, que nous allons diffuser à l'écran.

5 Monsieur le professeur, nous avons une copie papier que nous
6 allons vous faire passer.

7 Il s'agit de l'édition de l'"Étendard révolutionnaire" pour
8 décembre 76 et janvier 77.

9 Le texte khmer sera à l'écran. Je vais lire des extraits en
10 anglais pour ceux qui ne lisent pas le khmer.

11 [11.23.40]

12 Il s'agit d'un certain nombre de ces événements. Donc: "Point un.
13 Attaquer l'ennemi politiquement, pour n'en donner qu'un exemple,
14 se battre pour saisir le peuple.

15 Dans le monde, l'on ne s'est jamais battu pour saisir le peuple.

16 Notre voie était de lutter pour saisir le peuple. Un, nous
17 l'avons pris; deux, nous l'avons pris; cent, nous les avons pris;
18 mille, nous les avons pris; et ainsi de suite.

19 Nous nous sommes battus. Nous avons saisi le peuple de Phnom Penh
20 également. La voie d'assécher l'ennemi, d'"assécher" le peuple
21 pour en priver l'ennemi, était juste."

22 Par la suite, il y a d'autres exemples dans cet ouvrage, par
23 exemple, les combats à Banam en 1973 - je cite:

24 "Nous avons pris tout le monde de la ville de Banam.

25 Nous avons expulsé les Vietnamiens, les Chinois, les militaires,

63

1 la police. Nous avons pris tout le monde pour priver l'ennemi en
2 'asséchant' le peuple."

3 [11.24.57]

4 Dans le même document, plus tard, il y a un autre exemple
5 concernant Oudong - je cite:

6 "Nous avons libéré Oudong en 1974. Nous avons extrait le peuple
7 en entier. Lorsque nous avons repris la ville, eux... lorsque eux
8 ont repris la ville, il n'y avait plus de forces."

9 Ce qui m'intéresse, Monsieur Chandler, c'est cette idée de
10 "saisir le peuple", d'éloigner le peuple des zones occupées par
11 les forces. Qu'est-ce que cela signifie?

12 [11.25.39]

13 R. C'est une politique qui est assez claire, me semble-t-il,
14 comme je le dis dans l'autre page.

15 C'est une politique précoloniale. L'armée thaïe, lorsqu'elle a
16 envahi le Cambodge en 1873 (phon.), a fait la même chose: elle a
17 évacué la ville. La population n'a pas été recrutée dans l'armée
18 thaïe, mais a été éloignée de la ville pour les empêcher de
19 lutter contre la présence militaire.

20 Et je pense que c'est pour cela. Ils ne savaient pas "quels"
21 étaient ces gens, quelles étaient leurs classes. Est-ce qu'ils
22 étaient fidèles? Probablement pas parce que, sinon, ils auraient
23 rejoint le maquis.

24 Donc on supposait qu'ils n'étaient pas fidèles et que, donc, il
25 fallait les éloigner. Et, sinon, ces gens pourraient constituer

64

1 la base d'un mouvement anti-Khmers rouges.

2 Donc on comprend la logique militaire.

3 [11.26.49]

4 Q. Je vous remercie.

5 Je vais passer à une autre politique, que avons abordée tout à

6 l'heure, c'est-à-dire le sort des cadres revenant de Hanoi.

7 J'aimerais parler rapidement d'une politique que vous abordez

8 dans "S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges", qui existe

9 également en khmer.

10 La cote D108/50/1.4.6...

11 Et je vois qu'il y a une objection.

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Monsieur l'expert, veuillez attendre.

14 Nous allons entendre l'objection de la défense de Ieng Sary.

15 Maître Karnavas, vous avez la parole.

16 [11.27.44]

17 Me KARNAVAS:

18 Je suis désolé d'interrompre, mais je pense que l'expert a déjà

19 corrigé l'Accusation. Les personnes qui venaient du nord du

20 Vietnam n'étaient pas les cadres.

21 Est-ce que l'Accusation pourrait reformuler la phrase pour

22 qu'elle soit précise?

23 Merci.

24 M. ABDULHAK:

25 Dans sa correction, le professeur a précisé que ce n'était pas

65

1 des cadres du PCK. J'utilise le mot "cadre" de façon plus
2 générale.

3 Le professeur pourra me corriger lorsqu'il répondra à la
4 question, avec votre accord, Monsieur le Président?

5 Merci. Je poursuis.

6 [11.28.31]

7 Q. Dans "S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges", à la page
8 21-22 en anglais - en khmer, l'ERN 00191853 à 5; en anglais:
9 00192700 à 01; et, en français: 00357284 à 85 -, vous parlez du
10 rôle de Duch dans le mouvement révolutionnaire au début des
11 années 70.

12 J'aimerais vous demander un bref commentaire sur les activités
13 que vous décrivez concernant la mise en place de centres de
14 sécurité pendant cette période.

15 Je vais lire un court extrait.

16 Est-ce qu'on peut afficher la version khmère à l'écran?

17 "Duch a acquis de l'expertise en matière de sécurité au fur et à
18 mesure. Il n'y a pas de preuve qu'il ait acquis ces compétences
19 auprès d'étrangers.

20 Entre 1972 et 1973, il a travaillé sur l'idée de 'ligne de
21 traîtres'. Une opération secrète a été mise en place par les
22 Khmers rouges afin de purger ceux qu'on appelait les 'Khmers
23 Hanoi', qui étaient revenus en 1970, après des années d'exil au
24 Nord-Vietnam pour y aider la révolution."

25 [11.30.42]

66

1 Un petit peu plus tard, concernant cette campagne d'arrestations
2 et d'assassinats des Khmers Hanoi, vous dites - je cite:

3 "La campagne laissait présager du mode opératoire de S-21."

4 Il s'agit là de spéculations sur la manière dont Duch aurait
5 développé ses idées concernant ces traîtres.

6 Vous avez (phon.) effectué un entretien avec Duch... mais, ce que
7 je voudrais savoir, c'est... vous dites que "cette campagne
8 laissait présager du mode opératoire... 'au' mode opératoire de
9 S-21". Pourriez-vous élaborer, s'il vous plaît?

10 [11.31.40]

11 M. CHANDLER:

12 R. Oui. Pour revenir à la question soulevée par l'avocat de la
13 défense, le mot "cadre" a été utilisé de manière large. Mais ce
14 n'était pas des membres du PCK, c'est ce que je voulais dire.

15 J'ai parlé avec un certain nombre de ces personnes rescapées que
16 j'ai rencontrées dans les années 90.

17 C'était des êtres politiques hautement formés. Ils avaient passé
18 des années au Vietnam, et les Vietnamiens forment politiquement
19 les gens de manière très intense.

20 Ils étaient beaucoup mieux formés que les membres du PCK et, en
21 fait, c'était de meilleurs cadres, entre guillemets, que ceux qui
22 ne les aimaient pas.

23 [11.32.27]

24 Et je pense que c'est, entre autres, pour cela que les Khmers ne
25 les aimaient pas justement. Ils ne voulaient pas être confrontés

67

1 à des gens qui semblaient mieux... ou plus habiles ou mieux formés
2 à la dialectique, par exemple.
3 Pour revenir à votre question, l'idée de poursuivre ces "kser" ou
4 ces lignées de traîtres, ces chaînes de traîtres... en fait, c'est
5 ce que je voulais dire, c'est l'idée d'une chaîne de traîtres,
6 des gens ayant les mêmes associations, ayant travaillé au même
7 endroit, ayant été membres de la même division militaire ou ayant
8 un lien de parenté avec un accusé, par exemple. C'était des
9 groupes identifiés.

10 Dans la partie est du pays, certains ont réussi à s'enfuir du
11 pays. Ceux qui sont restés ont été surpris, je pense, et ont été
12 exécutés. Nous n'avons pas de preuve. Nous n'avons pas trouvé de
13 charniers. Nous n'avons jamais retrouvé ces gens au Cambodge.

14 [11.33.48]

15 Q. Concernant ce dernier commentaire, sur la base de vos
16 recherches concernant cette période, est-il possible que ces gens
17 n'aient pas été purgés, mais simplement déplacés? Y a-t-il des
18 preuves indiquant ce qu'ils sont devenus? Y a-t-il une autre
19 possibilité à part le fait qu'ils aient été purgés?

20 R. Non, je pense que non.

21 Je me souviens, à la fin des années 90, j'ai interviewé une de
22 ces personnes, ici, à Phnom Penh.

23 Je lui parlais en khmer, et j'ai vu qu'il prenait des notes en
24 vietnamien parce que c'était la langue dans laquelle il était...
25 qu'il parlait le plus couramment, en fait.

68

1 Il s'est échappé en 73, 74, après être revenu du Vietnam...
2 peut-être qu'il n'est jamais revenu, en fait, du Vietnam parce
3 que certains réfugiés ne sont jamais revenus. Mais la plupart
4 sont revenus.

5 Il n'y a pas vraiment de documents ou d'aveux concernant cet
6 élément. Il est mentionné dans des documents... et Duch l'a
7 mentionné: ce groupe de personnes "ont" été éliminées parce qu'on
8 remettait en question leur fidélité.

9 [11.35.11]

10 Q. Merci. Était-ce des Cambodgiens ou des Vietnamiens?

11 R. Ils étaient tout à fait cambodgiens, mais, dans la
12 terminologie khmère rouge, plus tard, on aurait dit que c'était
13 des "gens avec un corps cambodgien et une tête vietnamienne".
14 Autrement dit, ces gens avaient été convertis, étaient devenus
15 vietnamiens.

16 Et les soupçons qui pesaient sur eux "étaient" que, après quinze
17 ans à Hanoi, il était difficile pour eux de dire: "Oui, je suis
18 tout à fait khmer." On les soupçonnait d'être non cambodgiens
19 parce qu'ils avaient quitté le Cambodge pendant si longtemps.

20 Q. Merci, Monsieur Chandler. Et merci d'être capable de me suivre
21 alors que nous passons d'une période à l'autre.

22 J'aimerais que l'on parle maintenant des événements qui ont eu
23 lieu le 17 avril 1975 et ceux qui ont suivi.

24 [11.36.19]

25 En guise d'introduction, j'aimerais que l'on parle d'une

69

1 décision, dont vous traitez d'ailleurs, prise en 74 - c'est ce
2 que vous dites dans votre ouvrage - et qui traite des évacuations
3 des villes.

4 Je vais demander à nos assistants de vous remettre l'extrait en
5 question.

6 Il s'agit d'un extrait d'"Une histoire du Cambodge", numéro de
7 document D366/7.1.69.

8 ERN, en khmer: 00679171 à 72; en anglais: 00422838 à 9.

9 L'extrait va comme suit, je cite... je vais lire quelques extraits.

10 Le premier va comme suit:

11 "La semaine qui a suivi le 17 avril 1975, plus de 2 millions de
12 Cambodgiens ont été envoyés dans les campagnes..."

13 [11.38.21]

14 Plus tard, vous dites:

15 "L'évacuation a choqué tant ses victimes que les observateurs
16 dans d'autres pays, qui avaient espéré que le nouveau régime
17 essaierait de gouverner sous le signe de la réconciliation. Ces
18 hommes et femmes avaient peut-être oublié la férocité avec
19 laquelle la guerre civile avait été menée par les deux parties.

20 D'autres observateurs, plus sympathiques à l'idée de la
21 révolution, ont vu l'évacuation des villes comme le seul moyen
22 par lequel le Cambodge pouvait faire pousser assez de nourriture
23 pour survivre, faire tomber les hiérarchies sociales et établir
24 les stratégies utopiques."

25 [11.39.01]

70

1 L'extrait suivant, ensuite, traite de la date à laquelle cette
2 décision a été prise - je cite:

3 "La décision d'évacuer les villes a été prise par les dirigeants
4 du PCK peu après... peu avant la libération de Phnom Penh, mais
5 c'était un secret. Cela a même, d'ailleurs, pris les commandants
6 par surprise.

7 Une raison pour laquelle cette décision avait été prise était que
8 la capitale manquait de nourriture.

9 Deuxième raison: il était difficile d'administrer plusieurs
10 millions de personnes qui s'étaient opposées à la révolution.

11 La troisième raison était que les dirigeants du PCK avaient peur
12 pour leur propre sécurité.

13 La raison principale était sans doute le désir d'assurer la
14 victoire du PCK, la dominance des campagnes sur les villes et
15 d'assurer la position privilégiée des pauvres.

16 Saloth Sar et ses collègues n'avaient pas passé sept ans dans le
17 maquis et cinq ans à mener une guerre civile pour devenir des
18 conseillers municipaux.

19 Ils ont vu les villes comme étant des viviers pour les
20 contre-révolutionnaires, et leurs priorités économiques étaient
21 fondées sur la transformation du Cambodge en 'agriculture' et,
22 surtout, d'augmenter la production nationale de riz."

23 [11.40.15]

24 Monsieur Chandler, vous parlez de cette décision, prise en 74.

25 Essayons de suivre un peu la chronologie des événements:

71

1 pouvez-vous nous dire, selon vos travaux de recherche, qui avait
2 pris cette décision? Et quand, si vous vous en souvenez?

3 R. Pouvez-vous me donner le numéro de la page car je n'ai pas
4 réussi à suivre?

5 Q. Donc, "Histoire du Cambodge". Ça devrait être aux pages 210 et
6 211, si vous regardez les numéros de page. Ce sera sans doute
7 plus facile de vous y retrouver avec les numéros de page.
8 Veuillez attendre le micro, s'il vous plaît.

9 [11.41.17]

10 R. Je ne vois pas où j'ai écrit "1974".

11 Je pense que cette décision a été prise en février 1975, mais je
12 ne le dis pas dans cet extrait.

13 J'ai dit, donc: "Peu avant..." Et je préfère ne pas dire que j'ai
14 dit "74" car je ne crois pas avoir déjà dit cela. Et, d'ailleurs,
15 les preuves semblent indiquer que cette décision aurait été prise
16 en février 75.

17 Donc je ne veux pas que l'on note dans la transcription que
18 j'aurais pris cette... que cette décision aurait été prise en 74
19 car je ne crois pas avoir dit cela. Il est possible que... si je
20 l'ai dit, je me suis trompé car février 75 est la bonne date.

21 [11.41.57]

22 Q. Merci. Je vous suis reconnaissant pour cette précision.

23 En fait, j'essaie d'établir une chronologie. J'essaie de mettre
24 ensemble différentes choses que vous avez écrites.

25 Mais j'apprécie que vous fassiez cette précision car je vais vous

72

1 montrer l'extrait où la période de 74 est pertinente.

2 Mais il semblerait qu'il y ait une objection.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Allez-y, Maître Karnavas. Vous avez la parole.

5 [11.42.25]

6 Me KARNAVAS:

7 Merci beaucoup, Monsieur le Président.

8 En effet, j'écoutais avec attention ce qui a été lu et je suis

9 choqué de voir que le procureur a injecté "1974" dans cet

10 extrait. J'attendais justement de voir la réponse de l'expert.

11 Donc il semblerait maintenant que l'Accusation semble lire des

12 extraits... et d'inclure dans sa question quelque chose qui vient

13 d'ailleurs. Cela nous met en désavantage.

14 Je crois comprendre qu'ils ont des difficultés, que le temps leur

15 manque, mais il faut y aller étape par étape. Si le procureur

16 veut faire référence à un document, qu'il le lise...

17 C'est-à-dire, je demande à la Chambre de demander au procureur de

18 poser des questions sur la base du document qui a été montré et

19 pas sur la base d'un autre document dont "ils" incorporent les

20 renseignements.

21 Merci.

22 [11.43.18]

23 M. ABDULHAK:

24 Monsieur le Président, je n'essaie pas du tout d'induire le

25 professeur en erreur.

73

1 En fait, je me fonde sur ses autres ouvrages pour utiliser cette
2 date. Et, pour éviter toute confusion, je peux vous lire cet
3 autre extrait et...

4 Le professeur lui-même a indiqué qu'il ne pense pas que "1974"
5 soit la bonne date, mais je peux lire un autre extrait d'un autre
6 ouvrage où il est fait référence à 1974.

7 [11.44.07]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Allez-y.

10 J'aimerais rappeler une fois de plus à l'expert de parler avec un
11 débit plus lent. Si vous parlez trop vite ou vous répondez trop
12 rapidement, il est possible que les interprètes ne puissent
13 rendre votre intervention fidèlement.

14 Me KONG SAM ONN:

15 Avec votre permission, Monsieur le Président?

16 Je vois que vous avez déjà donné la permission à l'Accusation de
17 lire l'extrait de l'ouvrage, mais de quel ouvrage parle-t-on
18 exactement?

19 [11.44.46]

20 M. ABDULHAK:

21 En effet, merci, cher collègue, j'allais justement l'annoncer.
22 Donc c'est "Frère numéro Un". On a déjà lu des extraits de cet
23 ouvrage, E3/17.

24 L'extrait en question, c'est-à-dire la décision d'évacuer les
25 villes et la discussion de ces événements en 74, on "la" retrouve

74

1 à l'ERN, en khmer: 00821768; en anglais: 00393016.

2 Donc cela devrait se retrouver à la page 102 de la version en
3 anglais de "Frère numéro Un".

4 Je crois, Monsieur Chandler, que vous n'avez pas le bon livre,
5 non? Mais vous l'avez retrouvé. D'accord.

6 [11.45.46]

7 S'il était possible d'afficher le document en khmer à l'écran?

8 Et voici ce qu'il y est écrit:

9 "Vers la fin de 1974, Chou Chet, le secrétaire de la zone
10 Sud-Ouest, a rencontré Saloth Sar dans la campagne de Kampong
11 Chhnang où il coordonnait les plans pour la troisième attaque
12 menée (phon.) en 75.

13 Pol Pot a déclaré en 1977 que le Comité central avait décidé de
14 cette dernière attaque lors d'une réunion en juin 1974."

15 [11.46.32]

16 Deux paragraphes plus bas, on retrouve l'extrait suivant:

17 "Vers cette période, le Comité central a décidé quels seraient
18 les gestes que les communistes poseraient après leur victoire.

19 La plus importante était d'évacuer Phnom Penh et toutes les
20 autres villes contrôlées par l'ancien régime républicain et de
21 mener leur population - plus de 2 millions de personnes - dans
22 les campagnes, où ils ne présenteraient aucun risque pour le
23 Parti et où, en théorie... pouvaient mener du travail productif.

24 Cette dispersion des ennemis était épatante par sa simplicité.

25 À ce moment-là, le Comité central a aussi décidé d'abolir la

75

1 monnaie, les marchés et la propriété privée partout au pays.

2 Les cadres n'ont pas été informés de ces décisions avant la

3 veille de l'assaut final."

4 Donc voilà la page où l'on retrouve l'information... enfin, la date

5 de "1974" que j'avais mentionnée.

6 Donc veuillez faire fi de mon interprétation et veuillez nous

7 dire, selon vos souvenirs, quelles sont vos conclusions?

8 [11.48.02]

9 M. CHANDLER:

10 R. Non, je n'y dis pas que le comité... la réunion du Comité

11 central s'est tenue en 74. Je sais que c'est en février 75.

12 J'aurais sans doute dû le mentionner dans cet ouvrage, que j'ai

13 écrit il y a vingt ans. Nous savons aujourd'hui que c'était à

14 cette date-là.

15 Donc quand j'ai dit: "Vers cette période", il est possible qu'à

16 l'époque où je rédigeais l'ouvrage je...

17 Enfin, vous savez, février 75 n'est pas bien loin de décembre 74.

18 Je n'avais peut-être pas une décision sans date...

19 Donc je ne veux pas donner l'idée qu'il y avait une décision en

20 74. Dans tout ce que j'ai écrit, je ne crois pas que j'ai écrit

21 que c'était en 74. C'était au début 75.

22 Et je pense que cela est d'ailleurs de notoriété publique... que

23 l'on retrouve dans plusieurs sources.

24 Q. Merci pour cette précision.

25 On me dit de parler plus lentement. Je présente mes excuses aux

76

1 interprètes et à ceux qui écoutent en anglais et en français... en
2 khmer et en français [se reprend l'interprète].

3 [11.49.17]

4 Nous venons de parler de la date à laquelle la décision a été
5 prise.

6 J'aimerais qu'on en revienne maintenant aux raisons invoquées
7 pour cette décision, c'est-à-dire le désir d'"assurer la victoire
8 du PCK et la dominance des campagnes sur les villes et la
9 position privilégiée des pauvres".

10 Pouvez-vous nous dire ce que vous vouliez... ce que vous entendiez
11 par cette phrase?

12 [11.49.46]

13 R. Tout à fait. Je maintiens cette conclusion, même s'il y a un
14 élément de présomption dans ce que je dis car aucun porte-parole
15 des Khmers rouges n'a dit qu'il s'agissait d'une des raisons.

16 Quand des personnes de l'extérieur leur posaient des questions,
17 ils avaient invoqué d'autres raisons, en fait.

18 Il y a un ensemble de raisons. Je ne dis pas que la pénurie de
19 nourriture ou la peur d'un bombardement américain étaient
20 injustifiées.

21 Selon moi, la vitesse à laquelle ils ont mené cette évacuation et
22 l'absence totale de regrets de cette évacuation par tout
23 porte-parole pendant la période du régime...

24 Par la suite, certains ont dit que c'était terrible, mais
25 personne ne l'a jamais dit en public à l'époque. C'est, par

77

1 exemple, quelque chose que Khieu Samphan a déjà dit: "Je m'y suis
2 opposé." Mais nous ne l'avons jamais vu, à l'époque, qu'il y
3 avait divergence d'opinions au sein des Khmers rouges sur cette
4 question.

5 [11.50.50]

6 Donc l'évacuation... ou, plutôt, les citadins étaient par
7 définition des ennemis de ceux qui cherchaient à libérer le
8 Cambodge du fait du féodalisme et du capitalisme, à l'esprit...
9 Et ces ennemis étaient, aux yeux des Khmers rouges et... ou,
10 plutôt, aux yeux des dirigeants du PCK et des gens ordinaires, se
11 retrouvaient dans les villes.

12 Les personnes étaient basées à Phnom Penh, personne ne parlait
13 de... ou que les Américains étaient à Phnom Penh.

14 Personne ne parlait de Guam et que les Américains venaient...
15 enfin, on leur a dit en 73 qu'ils venaient à Phnom Penh pour
16 bombarder leur propre peuple. Il y avait donc une certaine
17 colère...

18 Et c'était cette idée qu'ils avaient vaincu les Américains...

19 Donc tous ces éléments m'ont mené à écrire cette phrase, que
20 l'élan de la victoire comprenait cette procédure cruelle, mais
21 ils ne sont jamais revenus sur cette décision. Ils ne se sont
22 jamais dit: "Non, évacuer les villes était une erreur."

23 Les citadins étaient pour eux une source de main-d'œuvre
24 agricole; pas des experts... mais plutôt des bourgeois.

25 [11.52.20]

78

1 Q. Oui, merci. Vous venez de dire que ces citadins étaient
2 considérés comme source de main-d'œuvre.
3 J'aimerais que l'on voie avec vous ce que vous avez écrit à
4 propos du traitement réservé à ces citadins.
5 Le premier extrait que j'aimerais vous lire est tiré de "Frère
6 numéro Un", E3/17.
7 On le retrouve à l'ERN, en khmer: 00821666; ERN, en anglais: 001...
8 terminant par 915.
9 C'est la suite, en fait, de l'extrait que nous avons lu, je
10 crois.
11 [11.53.56]
12 Très brièvement:
13 "Lorsqu'ils ont posé des questions aux jeunes soldats armés
14 jusqu'aux dents qui étaient là, on leur a dit qu'il fallait obéir
15 - et je cite - à l'"Angkar révolutionnaire" ('Angkar Padevat'),
16 qui agirait comme 'leur mère et leur père'.
17 Les évacués étaient appelés le 'peuple nouveau' ou 'peuple du
18 17-Avril' car ils avaient rejoint la révolution très tard.
19 Les résidents des campagnes étaient connus sous le nom de 'peuple
20 de base' et étaient traités moins durement que les autres."
21 [11.54.37]
22 Donc, avant de vous demander des explications sur cet extrait,
23 j'aimerais faire une autre citation, que l'on retrouve dans
24 "Tragédie de l'histoire du Cambodge", à la page 242 de
25 l'original.

79

1 Une fois de plus, il n'y a qu'une version anglaise... en anglais,
2 donc: 00193325.

3 Vous y écrivez la chose suivante:

4 "En 1975, la violence était partout à Battambang, moins fréquente
5 dans d'autres régions et rare dans la partie est du pays.

6 Mais les droits individuels et les préférences étaient
7 subordonnés à l'intérêt de la révolution et aux intérêts des
8 paysans pauvres, comme prévu par l'Angkar.

9 Avant que les priorités de l'Angkar soient connues, plusieurs
10 'peuple du 17-Avril' - entre guillemets - ont été punis et
11 exécutés pour des actes considérés comme inoffensifs ou
12 (inaudible)... par exemple, partir à la recherche de nourriture
13 pour des membres de leur famille, dire la vérité à propos de
14 l'instruction qu'ils avaient reçue ou se plaindre des conditions
15 de travail."

16 [11.56.11]

17 Donc, si l'on pouvait parler de cette distinction établie entre
18 le "peuple nouveau" et le "peuple de base"? Selon vos travaux de
19 recherche, que représentait, que signifiait cette distinction?

20 R. C'était une façon de diviser la population cambodgienne entre
21 "nous" et "les autres", les vainqueurs et les vaincus, les
22 révolutionnaires et les personnes qu'ils avaient battues.

23 Les révolutionnaires utilisaient ce langage un peu cryptique. Ils
24 n'utilisaient pas des termes féroces. Ils parlent de "peuple
25 nouveau", "peuple du 17-Avril", qui semble assez banal, mais...

80

1 Et ce n'était pas simplement des gens du 17-Avril, c'était des
2 personnes faciles à cibler s'"ils" commettaient des erreurs. Ils
3 étaient surveillés. Ils n'étaient pas dignes de confiance.

4 [11.57.26]

5 Q. Et si l'on considère les sanctions... ou, plutôt, les raisons de
6 ces sanctions - soit aller partir à la recherche de nourriture
7 pour des membres de la famille, dire la vérité à propos de
8 l'éducation qu'ils avaient reçue, et cetera -, cela découle-t-il
9 d'une politique particulière ou d'une direction qu'empruntait le
10 Parti?

11 [11.57.59]

12 R. Je ne peux mettre le doigt sur une politique en particulier...
13 politique déclarée, c'est-à-dire, mais il semblerait que le
14 statut de ces personnes, la façon dont elles étaient surveillées...
15 tout en découlait. Elles étaient... des soupçons pesaient sur eux.
16 Et donc, d'avril 75 au début 76, il s'agissait d'une période de
17 rééducation, une période de construction de gens meilleurs parmi
18 ce "peuple nouveau" pour...

19 Bon, c'était la partie la plus inoffensive, la rééducation.

20 Mais, dans la tradition, dans la façon dont les Khmers rouges ont
21 traité leurs ennemis - et la façon, d'ailleurs, dont les gens de
22 Lon Nol "utilisaient" leurs ennemis -, ils étaient sans merci
23 pour ceux qui s'écartaient de la voie.

24 On disait (phon.): "Écoutez, vous serez rééduqués" ou "Tu ne le
25 feras plus"... Ils le faisaient. Mais, à la troisième fois, c'était

81

1 la dernière. Et, ensuite, vous disparaissiez.

2 Rien n'avait été exprimé si clairement par les dirigeants, mais
3 tout cela était logique et rien de cela n'a été retiré plus tard.

4 [11.59.34]

5 Q. Oui, j'aimerais maintenant vous poser une dernière question
6 avant la pause du déjeuner.

7 Un extrait de "S-21 ou le crime impuni des Khmers rouges"...

8 ERN, en khmer: 00182517 à 18; en anglais: 00...

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Une fois de plus, Monsieur le procureur, pouvez-vous répéter les
11 ERN car les interprètes ne l'ont pas entendu?

12 [12.00.10]

13 M. ABDULHAK:

14 Oui. ERN, en khmer: 00182517 à 518; ERN, en khmer... ERN, en khmer
15 (phon.): 00357395.

16 Si l'on pouvait remettre une copie papier de l'extrait?

17 Vous le retrouvez à la page 102 (phon.) du document en question.

18 Donc... on y parle donc de cette classification et du statut qui

19 l'accompagnait - je cite:

20 "Ailleurs au Kampuchéa démocratique, le 'peuple de base'

21 jouissait d'un statut privilégié. Il appartenait à la même

22 catégorie que les membres du Parti communiste, membres de la

23 Ligue de la jeunesse communiste, 'candidats' - 'triem' - ou

24 'membres de pleins droits' du Parti.

25 Au contraire, les Cambodgiens d'origine urbaine ou non

82

1 révolutionnaire évacués à la campagne, le 'nouveau peuple',
2 étaient considérés comme des 'déposés'.
3 Le statut des prisonniers de S-21 était encore inférieur à celui
4 de ces 'déposés'."

5 [12.01.53]

6 Q. Bon, on voit que vous faites une référence à trois groupes.
7 Pouvez-vous nous parler de ce groupe des "déposés"?

8 M. CHANDLER:

9 R. Une fois de plus, je ne sais pas à quel point les gens ou
10 membres du "peuple de base" ou les "peuple nouveau" connaissaient
11 ces étiquettes, mais il s'agissait de séparer les Cambodgiens
12 propres des impropres.

13 Donc, le "bh-nyaoe"... par exemple, si vous envoyez une lettre,
14 c'est le même verbe.

15 Ce n'était pas le même statut que les "candidats". Ce n'est pas
16 avant 78 que cette catégorie a été retirée par le régime et que
17 des gens qui avaient déjà vécu dans les villes pouvaient aspirer
18 à avoir le statut de "candidat", mais pas de candidat au Parti.

19 Donc il s'agissait d'une catégorisation.

20 M. ABDULHAK:

21 Merci, Monsieur l'expert.

22 Monsieur le Président, je peux poursuivre, si vous le souhaitez,
23 ou peut-être le moment est-il venu de prendre la pause déjeuner?

24 [12.03.26]

25 M. LE PRÉSIDENT:

83

1 Je vous remercie.

2 Nous sommes arrivés au moment de la pause déjeuner.

3 Nous allons suspendre les débats jusqu'à 13h30, où nous
4 reprendrons pour l'après-midi.

5 Huissier d'audience, veuillez prendre en charge le témoin pendant
6 la pause déjeuner et veuillez le raccompagner au prétoire à
7 13h30.

8 L'avocat international de Nuon Chea, vous avez la parole.

9 [12.04.12]

10 Me PAUW:

11 Mon client, Nuon Chea, souhaite suivre la procédure depuis sa
12 cellule temporaire.

13 Suite à votre décision d'hier, nous informons la Chambre que Nuon
14 Chea souffre non seulement de problèmes de concentration et de
15 symptômes généraux de vieillesse, mais, aujourd'hui, il souffre
16 également de maux de tête et de douleurs lombaires. La Chambre
17 saura quoi faire de ces informations.

18 M. Nuon Chea souhaite suivre le reste de la procédure de la
19 journée depuis sa cellule de détention temporaire.

20 [12.05.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Après avoir entendu la demande de Nuon Chea exprimée par son
23 conseil demandant à suivre à distance, par moyens audiovisuels,
24 l'audience de cet après-midi... M. Nuon Chea souhaite donc renoncer
25 à son droit à être présent au prétoire en raison de maux de dos,

84

1 de problèmes de concentration lorsqu'il reste assis dans le
2 prétoire.

3 La Chambre accède à la requête de M. Nuon Chea exprimée par son
4 avocat. Il est donc autorisé à suivre à distance l'audience
5 depuis la cellule temporaire.

6 M. Nuon Chea renonce donc à son droit à être présent au prétoire.
7 [12.06.12]

8 La défense de Nuon Chea, veuillez soumettre la renonciation
9 écrite comportant la signature ou l'empreinte digitale de
10 l'accusé.

11 L'Unité audiovisuelle, veuillez diffuser l'audience de
12 l'après-midi dans la cellule temporaire où l'accusé sera présent.

13 Les gardiens de sécurité, veuillez raccompagner les accusés à
14 leur cellule temporaire. M. Nuon Chea y restera cet après-midi
15 pour suivre l'audience depuis sa cellule.

16 Veuillez raccompagner M. Khieu Samphan au prétoire à 13h30.

17 L'audience est suspendue.

18 (Suspension de l'audience: 12h06)

19 (Reprise de l'audience: 13h30)

20 M. LE PRÉSIDENT:

21 Veuillez vous asseoir. L'audience est ouverte.

22 L'Accusation a la parole.

23 Le coprocureur, vous pouvez poursuivre.

24 M. ABDULHAK:

25 Merci, Monsieur le Président.

85

1 Merci, Mesdames et Messieurs les juges, bonjour.

2 Bonjour... rebonjour, Monsieur Chandler.

3 Q. Avant la pause, nous parlions des différentes classifications
4 de la population avant et après 1975, et la manière "dans"
5 laquelle vous avez abordé, justement, le traitement réservé à ces
6 personnes.

7 Je poursuis donc et j'aimerais maintenant parler de votre analyse
8 du plan quadriennal du régime, qui est présenté dans le livre
9 cité par la juge Cartwright hier qui s'intitule en anglais: "Pol
10 Pot Plans the Future", que vous avez coécrit. J'en viens donc à
11 votre analyse de ce plan et des conclusions que vous en tirez.

12 [13.33.03]

13 Pour faciliter la compréhension de tout le monde, l'analyse de ce
14 plan figure dans le livre "Frère numéro Un", le document E3/100...
15 17, et il figure dans d'autres ouvrages du professeur Chandler, y
16 compris "Une histoire du Cambodge".

17 Et c'est à cet ouvrage justement que je voudrais me référer en
18 premier.

19 [13.33.35]

20 Professeur Chandler, veuillez vous référer aux pages 214 à 216 du
21 livre.

22 Je vous donne les ERN: en khmer: 00679175 à 177; en anglais:
23 00422842.

24 Dans "Frère numéro Un", vous mentionnez que le plan a été
25 introduit par Pol Pot au mois d'août. Et, ensuite, vous abordez

1 le contenu de ce plan et vous en présentez votre analyse.

2 Dans "Une histoire du Cambodge", vous dites - je cite:

3 "Celui-ci appelait à la collectivisation de toute la propriété

4 cambodgienne et appelait à une augmentation des niveaux de

5 production de riz à travers le pays, avec un objectif d'un

6 rendement national moyen de 3 tonnes métriques par hectare ou 1,4

7 tonne par acre.

8 La moyenne pré-révolutionnaire, récoltée dans des conditions

9 moins contraignantes et avec incitation financière, avait été

10 moins de 1 tonne par hectare, l'un des plus bas de l'Asie du

11 Sud-Est."

12 [13.35.25]

13 Quelques lignes plus tard, vous écrivez:

14 "Le plan avait été rédigé rapidement. Il n'y avait pas de temps

15 d'effectuer des études pour s'assurer si ces propositions

16 correspondaient au sol et... à l'état des sols et de l'eau dans les

17 zones données et pour savoir si l'infrastructure nécessaire était

18 en place.

19 À la place, le plan appelait l'ensemble de la population à lancer

20 - entre guillemets - 'une offensive entière et déterminée'."

21 Plus tard - je cite:

22 "Aucune incitation matérielle n'a été proposée au peuple

23 cambodgien, sauf la promesse bizarre que tout le monde pourra

24 manger un dessert quotidien d'ici 1980."

25 Fin de citation.

87

1 [13.36.29]

2 Plus tard, vous abordez le concept de parvenir rapidement à
3 mettre en œuvre le plan - je cite:

4 "En expliquant le plan à de hauts dirigeants du Parti, un
5 porte-parole, présumément Pol Pot, a indiqué que le plan pouvait
6 être réalisé rapidement: 'La révolution du KD, finalement, était
7 une nouvelle expérience et une expérience importante pour le
8 monde entier puisque notre performance n'est pas celle des
9 autres.'"

10 Et là, vous citez le langage du régime. Je poursuis:

11 "Nous effectuons un bond direct vers la révolution socialiste.
12 Nous construisons rapidement le socialisme. Nous n'avons pas
13 besoin d'une longue période de temps pour cette transformation."
14 Fin de citation.

15 [13.37.20]

16 Q. Pourriez-vous élaborer brièvement cette conclusion que vous
17 tirez qu'aucune étude n'ait pu être effectuée faute de temps et
18 que le plan appelait justement à cette "offensive déterminée et
19 complète" de la part de la population?

20 M. CHANDLER:

21 R. Le plan, comme bien d'autres politiques mises en place au
22 Kampuchéa démocratique, était basé sur des conclusions
23 préétablies et non sur le potentiel réel de réaliser ces
24 politiques.

25 Dans l'introduction du plan - que vous n'avez pas cité -, Pol Pot

88

1 dit... et je trouve cela typique de la période du Kampuchéa
2 démocratique, il dit:
3 "Pourquoi avons-nous besoin du plan?"
4 Réponse: "Parce que nous avons besoin du plan."
5 Pas de discussion: "Nous en avons besoin immédiatement."
6 Ce qu'il ne dit pas, c'est que "nous en avons besoin" parce que
7 les régimes révolutionnaires, lorsqu'ils viennent au pouvoir,
8 mettent en place ce genre de plan.
9 En général, ils ne le font pas immédiatement. Les plans,
10 généralement, sont mis en place un an après la prise de pouvoir.
11 En l'occurrence, cela s'est fait plus rapidement.
12 [13.39.01]
13 Comme je l'ai dit, il y a des conclusions préétablies sur ce qui
14 doit se passer sous le leadership clairvoyant du PCK.
15 Ils ne citent jamais les modèles qui les inspirent.
16 Le chiffre de 3 tonnes par hectare est un chiffre que j'ai
17 découvert en écrivant "S-21". Il s'avère que ceci est basé sur un
18 modèle mis en place en Chine au début des années 70. C'est un
19 modèle qui vient de Chine. Le Grand Bond en avant également vient
20 de Chine, même si ce n'est pas précisé.
21 L'idée que la richesse du Cambodge reposait en l'agriculture
22 était vraie. Ils ne connaissaient pas l'existence de pétrole ou
23 d'autres sources futures de revenus pour le Cambodge.
24 Donc, cela étant, le plan paraît logique.
25 Comme j'ai essayé de dire auparavant, le plan ne tient pas compte

89

1 de ce qui se passait réellement en 75 et en 76. Il ne tient pas
2 non plus compte de l'échec du Grand Bond en avant ou d'autres
3 événements en dehors du Cambodge.

4 Le plan est basé sur de l'espoir. On présume que les énergies des
5 pauvres, libérés de l'oppression qu'ils subissaient, seraient
6 suffisantes pour alimenter la révolution et parvenir à réaliser
7 ces objectifs.

8 [13.40.44]

9 On pourrait parler longuement de ce plan, par exemple, ce qu'ils
10 allaient faire s'ils devaient trouver du pétrole.

11 Mais il s'agissait essentiellement d'imposer un rêve au peuple
12 cambodgien concernant ce niveau de production.

13 C'est de la spéculation. On aurait fixé l'objectif à 2 tonnes par
14 hectare, ils auraient pu mieux réussir. Trois tonnes n'étaient
15 pas réalisables, même si Pol Pot pensait le contraire.

16 [13.41.26]

17 Q. Nous parlons ici de propos que vous attribuez à Pol Pot.

18 Êtes-vous parvenu à conclure quel organisme ou individu a émis ce
19 plan?

20 R. Je dois vérifier dans le texte. Ce document n'émanait pas
21 personnellement de Pol Pot. Cela émanait de la direction du
22 Parti. C'était un texte rédigé à plusieurs.

23 Certains auteurs ont suggéré qu'une partie a été écrite par Khieu
24 Samphan. Ce n'est pas ce que je suis en train de dire.

25 Il y a des parties, donc, écrites par différents auteurs, et

90

1 c'est un document qui émane de la direction du Parti. Ce genre de
2 document n'est pas signé, mais c'est le dirigeant qui avait le
3 mot final.

4 Donc cela relève de la mentalité collective de la direction du
5 Parti. On peut imaginer que cela provenait du Comité central,
6 mais nous ne disposons pas de ces informations.

7 [13.42.41]

8 Q. Merci. D'après vous, d'après ce que vous avez réussi à
9 comprendre, comment est-ce que ce plan était communiqué à ceux
10 qui devaient le mettre en œuvre?

11 R. Non, à notre connaissance, cela n'a pas été fait. Le plan n'a
12 pas été mis en œuvre. Nous ne savons pas pourquoi.

13 Je suggère que ceci est lié aux changements à la fin de l'année
14 76 - septembre, octobre, donc -, ces changements qui ont eu lieu
15 au sein du Parti communiste.

16 Le plan n'a pas été largement diffusé et a été retiré, même si le
17 slogan de 3 tonnes par hectare continuait à être employé jusqu'à
18 la fin du régime.

19 Je réfléchis à ce que je disais...

20 Je vous en prie, allez-y.

21 [13.43.52]

22 Q. Je vous remercie. Concernant le slogan de 3 tonnes par
23 hectare, qui continuait donc à être employé, ce slogan a-t-il eu
24 un effet sur la mise en œuvre de politiques et de pratiques dans
25 le pays?

91

1 R. Absolument, oui. Cela faisait peur à ceux qui étaient
2 responsables de le mettre en œuvre, c'est-à-dire les cadres, dans
3 les zones, dans les districts, dans les secteurs à la campagne,
4 qui devaient parvenir à ces objectifs.

5 À ma connaissance, nous n'avons pas d'information sur les réels
6 rendements obtenus. Mais des preuves existent que, pour
7 s'approcher des objectifs, ils ont réduit la quantité de riz
8 attribuée à la plantation et à la nourriture pour renvoyer plus
9 de riz vers leurs supérieurs.

10 L'ironie qui existe autour de cette idée de l'autosuffisance du
11 Cambodge... plusieurs centaines de tonnes de riz ont été exportées
12 vers la Chine en guise de rémunération et pour essayer de montrer
13 aux Chinois qu'il y avait des excédents de riz, ce qui ne fut pas
14 le cas.

15 [13.45.31]

16 Partout dans le pays, nous avons des preuves de la baisse de la
17 nourriture disponible, l'augmentation de la malnutrition.
18 Tout cela est lié à la peur générée par cet objectif de 3 tonnes.
19 On insistait toujours sur cet objectif, qu'on ne pouvait pas
20 mettre en question, mais qui dépassait largement ce que la
21 population pouvait produire.

22 Q. Pour passer à une région spécifique que vous avez étudiée et...
23 je me réfère à "Frère numéro Un".

24 L'ERN, en khmer: 00821782... Professeur Chandler, il s'agit de la
25 page 117 de "Frère numéro Un"; ERN, en anglais: 00393031.

92

1 Avez-vous repéré ce passage? Je vais le lire - je cite:

2 [13.47.05]

3 "La plupart du travail au Nord-Ouest serait effectué par les plus
4 de 1 million de personnes, peuple du 17-Avril, ayant été évacuées
5 de Phnom Penh et de Battambang vers les zones rurales.

6 Pendant les deux années suivantes, ces hommes et femmes étaient
7 obligés de labourer les rizières, construire des canaux, des
8 barrages et des villages dans les forêts impaludées.

9 Des dizaines de milliers d'entre eux sont morts de malnutrition,
10 de maladies, d'exécutions et d'excès de travail.

11 Ces décès, lorsqu'ils étaient connus, 'vexaient' les autorités à
12 Phnom Penh, simplement dans la mesure où ils indiquaient la
13 présence d'ennemis qui œuvraient dans les coulisses.

14 Le Peuple nouveau était nombreux et était des "ennemis de classe"
15 de la révolution et n'était donc pas indispensable.

16 De nombreux survivants se rappellent l'aphorisme utilisé par les
17 cadres - je cite: 'Vous garder... à vous garder, on ne gagne rien.

18 À vous perdre, on ne perd rien.'"

19 Fin de citation.

20 Professeur, quelles sont les preuves que vous avez étudiées et
21 qui vous ont permis de conclure qu'il y a eu des dizaines de
22 milliers de décès dans cette région?

23 [13.48.52]

24 R. L'une des principales sources d'informations concernant les
25 conditions dans le Nord-Ouest sont des témoignages de réfugiés

1 après la guerre.

2 Un grand nombre de réfugiés arrivant en Thaïlande sont venus de
3 cette région. En tant que Peuple nouveau, c'était souvent des
4 gens éduqués et qui pouvaient donc décrire en détail et de façon
5 précise ce qui s'était passé.

6 Ce chiffre est extrait de plusieurs livres. Ce ne sont que des
7 évaluations. Nous n'avons pas d'évaluation formelle.

8 [13.49.28]

9 Dans la région du Nord-Ouest, qui était remplie de Peuple
10 nouveau... n'était pas une région ayant été contrôlée
11 systématiquement par les Khmers rouges pendant la guerre civile.
12 Cela voulait dire qu'il y avait moins de cadres locaux compétents
13 et formés pour gérer la situation.

14 C'était différent au Sud-Ouest, à l'Est, au Nord-Est et autour de
15 Phnom Penh, dans le Centre et dans le Nord du pays. Là, nous
16 sommes à la frontière et nous sommes en présence de Peuple
17 nouveau et de cadres n'ayant aucun lien avec cette région. Ça,
18 c'est très important.

19 Dans de nombreuses régions du pays, les dirigeants khmers rouges
20 de la zone étaient originaires de cette zone. Ce qui ne voulait
21 pas dire qu'ils seraient particulièrement justes ou doux, mais
22 ils connaissaient les conditions locales et ils savaient avec qui
23 ils pouvaient travailler.

24 [13.50.29]

25 Dans le Nord-Ouest, les cadres n'étaient pas originaires de cette

1 région et n'avaient pas d'expérience dans l'administration de
2 cette zone.

3 Une fois qu'on a, entre guillemets, "consommé" les Peuple
4 nouveau, le régime a décidé que l'ennemi était non pas le Peuple
5 nouveau mais les cadres ayant été envoyés dans cette région pour
6 corriger la situation.

7 Le Parti communiste... à nouveau, le concept est que le Parti
8 communiste a le monopole de la vérité, ne peut jamais se tromper.
9 Le Centre ne dira jamais: "La politique était mauvaise. Il faut
10 la changer." La politique est toujours correcte. Donc il faut
11 trouver une autre raison à son échec car il n'y a pas d'erreur
12 dans la politique.

13 Donc ils ont identifié ces personnes qu'ils estimaient
14 incompétentes pour mettre en œuvre les politiques.

15 [13.51.34]

16 Q. Vous parlez du déplacement de plus de 1 million de personnes,
17 le peuple du 17-Avril, évacuées de Phnom Penh vers cette région...
18 Je reformule la question: avez-vous réussi à savoir quelle
19 décision aurait conduit à ce mouvement de population?

20 R. Je ne peux pas être très précis. Ce serait utile d'avoir les
21 sources sous les yeux.

22 Ce passage implique que le Peuple nouveau avait été envoyé vers
23 le nord-ouest depuis Phnom Penh. C'est faux.

24 Ils ont été évacués de Phnom Penh vers différentes régions. Et,
25 ensuite, ils ont été rassemblés en 76 et envoyés soit par camion

1 soit à pied vers le nord-ouest. C'est le deuxième mouvement qui
2 est décrit dans la littérature.

3 [13.52.42]

4 Les Peuple nouveau de Battambang, ville secondaire, ont tous été
5 évacués vers le nord-ouest.

6 J'ai parlé avec un réfugié en 76 qui s'était enfui pendant la
7 période optimiste. Il faisait partie de plusieurs centaines qui
8 ont fui le Nord-Ouest rapidement lorsque ce Peuple nouveau
9 commençait à arriver.

10 Et c'était mes premiers entretiens. Bref.

11 La plupart de ces gens ont été envoyés vers... sont allés dans des
12 provinces proches de Phnom Penh où ils avaient de la famille. La
13 plupart des gens vivant à Phnom Penh venaient de ces régions où
14 il y avait de la famille, donc, vers le sud-ouest, l'est, le sud...
15 non, le Sud n'existait pas, mais vers l'est et vers le centre.

16 [13.53.27]

17 Mais, ensuite, avec le déroulement de ce plan, ils sont regroupés
18 et envoyés vers le nord-ouest comme esclaves, on pourrait
19 l'appeler.

20 Ils avaient besoin de bras pour faire ce travail. La population
21 n'était pas assez nombreuse pour réaliser les 3 tonnes par
22 hectare. Donc ils sont allés chercher les évacués des villes pour
23 les envoyer vers le nord-ouest.

24 Donc le passage dit que les gens étaient évacués de Phnom Penh.

25 Je l'ai effectivement écrit, mais ce n'est pas tout à fait exact.

1 [13.54.05]

2 Q. Pour qu'il n'y ait aucun doute, vous dites donc qu'il y a eu
3 un mouvement de population provenant de différentes régions au
4 début de l'année 1976. D'où provenait cette décision - s'il y a
5 eu une décision?

6 R. Du centre du Parti. C'était lié à la politique et... qui a
7 conduit au plan quadriennal. Cela faisait partie de leur
8 stratégie. Aucune décision de cette ampleur, au Cambodge, n'était
9 ponctuelle. Cela provenait toujours du haut.

10 [13.54.54]

11 Q. Merci. Vous dites avoir effectué des entretiens avec des
12 rescapés et que vos informations sont basées en partie sur ces
13 entretiens.

14 Pouvez-vous nous parler de cet aphorisme: "À vous garder, nous ne
15 gagnons rien. À vous perdre, nous ne perdons rien"? Comment
16 est-ce que cette phrase était appliquée? Et quel effet a-t-"il"
17 eu en pratique?

18 R. En pratique, l'effet a été de faire peur aux gens ciblés.
19 C'était l'objectif. Cet aphorisme a été cité fréquemment dès le
20 début des recherches sur les Khmers rouges effectuées en 80-81
21 travaillant avec des rescapés et des gens restés au Cambodge...
22 indiquent que c'était un slogan presque: que dire au Peuple
23 nouveau? Voici ce qu'il faut leur dire.

24 Non pas qu'il y ait eu un ordre de la sorte, mais ce slogan était
25 utilisé partout dans le pays pour leur dire: "Vous ne valez rien

97

1 mais, si vous voulez survivre, travaillez très dur et nous
2 déciderons, d'un jour à un autre, ce qui va vous arriver."
3 C'est un slogan terrifiant, très, très fréquent. Je l'ai lu... je
4 l'ai entendu moi-même très, très fréquemment de la part des
5 rescapés.

6 [13.56.21]

7 Q. Merci. J'aimerais passer au nombre de décès estimés pendant la
8 période 1975 à 1979.

9 Évidemment, vous avez étudié ce sujet depuis de nombreuses années
10 et il y a de nombreuses références. Je vais en mentionner deux
11 concernant votre propre évaluation de ce chiffre.

12 Dans "La Tragédie de l'histoire du Cambodge", à l'ERN, en
13 anglais: 00422860, la page 233... il y a également une référence
14 khmère... Non, en fait, excusez-moi, cette version n'est disponible
15 qu'en anglais.

16 Je vérifie les ERN. Dans le livre "Tragédie", les ERN sont les
17 suivants: 00193084, en anglais; et, en khmer - effectivement, la
18 version khmère existe: 00828993.

19 [13.58.13]

20 Vous dites - je cite:

21 " Sous le régime du Kampuchéa démocratique, 1 million de
22 Cambodgiens, soit 1 sur 8, sont morts des effets de la guerre,
23 morts de faim, d'excès de travail, de maladies mal diagnostiquées
24 et d'exécutions."

25 Vous reprenez le même sujet dans "Une histoire du Cambodge",

98

1 document D366/7.1.69. Vous donnez l'estimation suivante:
2 "Même si la propagande était souvent peu précise... même les
3 estimations 'conservatrices' des décès causés par l'excès de
4 travail, par la faim, par les maladies mal diagnostiquées, les
5 purges et les exécutions s'approchaient de 2 millions de
6 Cambodgiens, soit 1 sur 5."
7 Évidemment, ce sont des estimations. Pourriez-vous nous dire
8 comment vous êtes parvenu à ces chiffres? Et est-ce que, pour
9 vous, ces chiffres, dans "Une histoire du Cambodge", sont
10 corrects et précis?

11 [13.59.42]

12 R. Oui, je pense que la dernière estimation est ma dernière
13 estimation, profitant de travaux démographiques effectués par
14 d'autres. On vient de me donner ce rapport d'expert démographique
15 que je suis censé avoir...

16 Q. Non, s'il vous plaît, ne le regardez pas.

17 [14.00.03]

18 R. Non, non, je ne l'ai pas vu.

19 Donc il y a eu un consensus au début des années 2000 sur le
20 nombre de décès, basé sur les différents articles que j'ai
21 utilisés. N'ayant pas moi-même la compétence à recalibrer ces
22 chiffres, je me suis rallié à ce consensus.

23 Certaines personnes "à laquelle" j'aurais tendance à faire
24 confiance ont indiqué par la suite que le chiffre pourrait
25 s'approcher des 2 millions. Mais, pour moi, je reste autour d'1,5

99

1 million-1,7 million.

2 C'est le consensus actuel, et je pense que l'on pourrait réviser
3 ces chiffres si on avait accès à d'autres informations.

4 [14.00.54]

5 Q. Je vous remercie. J'ai envisagé de vous montrer un rapport de
6 l'expert démographique, mais, pour gagner du temps, je vais
7 avancer. Je pense que vous avez expliqué vos conclusions et je
8 vous en remercie...

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 La défense de Nuon Chea, vous avez la parole.

11 [14.01.35]

12 Me PAUW:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Pour bien comprendre ce qui vient de se produire, quel est le
15 document que le Pr Chandler souhaitait aborder?

16 Je n'ai pas bien compris s'il avait vu le document ou pas. Il a
17 semblé au début dire qu'il l'avait vu et, ensuite, il a dit qu'il
18 ne l'avait pas vu.

19 Il n'y a aucune allégation de ma part, mais, juste, je demande
20 une précision. J'aimerais savoir, justement, ce que le Pr

21 Chandler a vu et pas vu.

22 [14.02.14]

23 M. ABDULHAK:

24 Monsieur le Président, j'accepte tout à fait les propos de mon
25 confrère.

100

1 Le document était dans le lot de nos documents. Nous avons
2 envisagé de le présenter au Pr Chandler. C'est le rapport de
3 l'expert démographique qui est versé aux débats... au dossier.
4 Il s'agit du document D140/1/1.

5 Q. Et, par souci de clarté, Monsieur le professeur, avez-vous
6 regardé les chiffres dans ce rapport?

7 [14.03.01]

8 M. CHANDLER:

9 R. On me l'a donné. Je pensais pouvoir le lire. On ne m'a jamais
10 donné quelque chose que je ne devais pas lire. Je n'ai pas le
11 sentiment d'être... de m'être trompé.

12 En revanche, je ne l'ai pas regardé en détail. Mais, ce que j'ai
13 regardé, c'était vers la fin pour voir la conclusion.

14 Et, dans la note en pied de page, on voit qu'il y a un consensus
15 qui provient d'une variété de sources qui sont citées dans cette
16 note. Et, ce que je disais, c'est que je suis d'accord avec ces
17 sources.

18 [14.03.37]

19 Si je... est-ce que j'ai... si j'avais examiné ce document
20 officiellement, je dirais que ma conclusion reste la même. Elle
21 n'est pas influencée par ce document.

22 C'est juste que le consensus présenté dans ce document correspond
23 à mes conclusions: entre 1,5 et 1,7 million, qui est déjà un
24 chiffre affreux.

25 Q. Oui. C'est ce qu'on essayait de comprendre.

101

1 Donc on voulait savoir... avoir votre conclusion indépendante.

2 L'erreur n'est pas la vôtre. Vous avez reçu ce document car il
3 était collé derrière un autre document. Et vous avez exprimé vos
4 propres conclusions, c'est bien suffisant.

5 [14.04.25]

6 Comme je l'ai dit, je souhaite maintenant passer à un autre
7 sujet, qui concerne en partie les questions que la juge
8 Cartwright vous a posées hier. Il s'agit des nominations
9 effectuées à différents organes pendant le régime du Kampuchéa
10 démocratique.

11 Pour commencer, je lis une citation de votre livre "Frère numéro
12 Un", qui existe aussi en khmer - et qui peut être affichée à
13 l'écran, s'il vous plaît?

14 En khmer: 00821773 à 74; et, en anglais: 00393021 à 022.

15 C'est la manière dont vous abordez la relation entre le Parti et
16 d'autres organes qui m'intéresse. Voici ce que vous écrivez...

17 Si on peut avoir la version khmère à l'écran, s'il vous plaît?

18 [14.06.04]

19 Je cite: "Le Parti, caché derrière la façade de l'Organisation
20 révolutionnaire, le nom par lequel il était connu parmi les
21 Cambodgiens, restait officiellement caché derrière le Front
22 national avec Sihanouk comme étant chef d'État.

23 Des déguisements en couches... des noms révolutionnaires et des
24 réunions secrètes protégeaient Saloth Sar du jugement de gens
25 ordinaires. Les membres du Parti s'étant vu attribuer de

102

1 nouvelles responsabilités ont commencé leur travail dans le
2 secret sous le déguisement de noms révolutionnaires.
3 Cette mascarade complexe cachait la réelle répartition des rôles,
4 où les hauts dirigeants du Parti se sont octroyé des zones
5 d'influence et de contrôle."

6 D'abord, Professeur Chandler, les documents internes, les
7 procès-verbaux du Comité permanent concernant cette période,
8 c'est-à-dire en 1975, est-ce que vous les avez étudiés à ce
9 sujet?

10 [14.07.32]

11 R. Oui, vous pouvez le tenir pour acquis.

12 Q. Enfin, peut-être cette question n'était pas nécessaire car je
13 vois que, plus loin, il y a d'autres informations.

14 Vous étudiez les procès-verbaux des réunions du Comité permanent
15 d'octobre 1975. Vous notez certaines nominations. Il est possible
16 que l'on en ait déjà parlé. Je regrette si je reviens sur des
17 sentiers déjà battus.

18 Vous avez dit que Nuon Chea... enfin, que le secrétaire adjoint,
19 Nuon Chea, était responsable de l'organisation du Parti et de
20 l'Éducation.

21 Ieng Sary aurait été chargé des affaires étrangères pour l'État
22 et le Parti.

23 Khieu Samphan demeurait agent de liaison avec le Front national,
24 c'est-à-dire Sihanouk, et avait aussi reçu la tâche de la
25 comptabilité pour le commerce, qui correspondait à son poste au

103

1 cabinet dans les années 60.

2 [14.08.59]

3 D'après vos recherches - il est possible que vous ayez déjà
4 répondu à cette question, mais peut-être pas entièrement -,
5 pouvez-vous nous dire si ces rôles ont bien été exécutés par les
6 accusés pendant la période du Kampuchéa démocratique?

7 R. Oui. Bon, je pense au libellé, peut-être on peut changer... Il y
8 avait un groupe qui avait une certaine compétence...

9 Et je ne veux pas leur donner plus de crédit qu'il leur est dû,
10 mais c'est un peu plus que ce que j'ai dit. L'expression "carved
11 out", en anglais... qui faisait une espèce de groupe mafieux...

12 Non, la personne la plus expérimentée en affaires étrangères
13 était Ieng Sary.

14 Nuon Chea, lui, avait de l'expérience en éducation des cadres du
15 Parti, et on le voit dans sa biographie.

16 Et Khieu Samphan, lui aussi, avait déjà cette... s'était déjà
17 occupé du portefeuille du commerce et s'en était d'ailleurs bien
18 acquitté. Il était un membre du Conseil des ministres très
19 consciencieux dans les années 60 et donc connaissait bien cette
20 question.

21 [14.10.06]

22 Ces personnes n'ont pas été choisies au hasard. C'était parmi les
23 plus brillantes... c'est ce qu'ils avaient.

24 La personne qui avait de l'expérience d'enseignement... Ieng
25 Thirith avait enseigné. Elle avait des connaissances en matière

104

1 sociale.

2 Ce n'était pas (phon.) des combattants...

3 Par exemple, quelqu'un avait déjà montré une certaine expérience
4 en matière militaire...

5 Donc l'expression "carved out", en anglais, semble laisser penser
6 qu'il y avait d'autres personnes plus compétentes à qui l'on
7 n'avait pas donné des responsabilités.

8 Donc, compte tenu du talent qu'ils avaient à leur disposition,
9 c'est le mieux qu'ils pouvaient faire.

10 [14.11.01]

11 Q. Passons à un autre document.

12 J'aimerais maintenant parler de la promotion et de l'adoption de
13 la Constitution du Kampuchéa démocratique, autrement dit, la
14 naissance même de l'État.

15 D'après vos recherches, et tenant compte de la discussion que
16 nous avons eue tout à l'heure sur le Front et l'existence du
17 Front et de son... et du gouvernement, après avril 75, ces
18 institutions ont-elles continué à s'acquitter d'un rôle exécutif?

19 [14.11.53]

20 R. Non, je dirais presque nul. Il s'agissait d'une façade.

21 Sihanouk est revenu au Cambodge et... comme, supposément, chef
22 d'État. Il n'était pas... enfin, il a fait une parade dans une
23 ville déserte. Et, ensuite, il s'est occupé à autre chose.

24 Khieu Samphan, lui, a fait des liaisons avec le roi et a joué le
25 rôle qu'il devait jouer... qu'il jouait le rôle de liaison avec

105

1 Sihanouk.

2 Mais, eh bien, les jeux étaient faits. C'était normal.

3 Sihanouk savait bien que... il voyait bien qu'il n'était pas le
4 chef de l'État, mais il ne pouvait rien faire.

5 Je dirais donc que le Parti au pouvoir, entre avril 75 et
6 l'adoption, en janvier 76, de la Constitution du Kampuchéa
7 démocratique... entre ces deux dates, les activités se sont faites
8 en clandestinité... mais il n'y a pas eu de discussions ouvertes
9 sur ce qui se passait.

10 [14.13.02]

11 Q. Passons maintenant, donc, à la procédure qui a abouti à
12 l'adoption de cette constitution. Certains documents du PCK
13 peuvent nous aider.

14 Le document E3/273 est un rapport du FBIS d'un rapport attribué à
15 Khieu Samphan sur la rédaction de la Constitution... 14 décembre
16 1975.

17 Monsieur Chandler, dans vos recherches, avez-vous consulté des
18 transcriptions du FBIS de cette période?

19 [14.14.08]

20 R. Certainement. C'était d'ailleurs une des sources principales
21 de connaissance... enfin, de renseignements à l'interne jusqu'en
22 78. Et je m'en souviens assez bien, d'ailleurs.

23 M. ABDULHAK:

24 Je vous remercie.

25 Madame, Messieurs les juges, s'il était possible, donc,

106

1 d'afficher à l'écran ce document?

2 L'ERN en anglais est la suivante: 00657439 à 40; en français:

3 00257996 à 97; l'ERN en khmer se termine par 811.

4 Ce que l'on peut faire, c'est de montrer la version en khmer à

5 l'écran et remettre une copie du document..

6 [14.15.24]

7 Q. Monsieur Chandler, pouvez-vous regarder dans votre document la

8 page où l'ERN termine par 9697 (phon.)?

9 Ce document fait rapport sur un congrès qui se serait tenu, selon

10 le document, à la fin du mois d'avril 1975.

11 Les événements qui ont suivi ce congrès... comme suit:

12 "Cette résolution du Congrès national spécial est l'essence même

13 de notre constitution."

14 Et puis, deux lignes plus loin:

15 "Le Congrès national spécial a préparé une commission

16 constitutionnelle qui avait la responsabilité de préparer une

17 ébauche de constitution.

18 Cette commission constitutionnelle du Congrès national spécial a

19 eu plusieurs réunions pour discuter de cette ébauche, qui a

20 finalement... et a finalement décidé d'une constitution... d'une

21 ébauche de constitution qui a ensuite été envoyée au Conseil des

22 ministres pour considération.

23 Le Conseil des ministres l'a ensuite... a tout de suite renvoyé..."

24 [14.16.57]

25 Me KONG SAM ONN:

107

1 Monsieur le Président?

2 M. LE PRÉSIDENT:

3 Allez-y, Maître.

4 Me KONG SAM ONN:

5 Merci, Monsieur le Président.

6 Le procureur peut-il demander à l'expert s'il a déjà vu ce
7 document? Cela pourrait porter à confusion si nous ne savons pas
8 si l'expert...

9 [14.17.28]

10 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

11 Réponse partielle du procureur. L'interprétation est...

12 M. ABDULHAK:

13 (Début de l'intervention non interprétée: canal occupé). L'expert
14 a en effet indiqué qu'il avait déjà lu le document.

15 Merci, Monsieur le Président.

16 "Le Conseil des ministres a donc envoyé à la Commission
17 constitutionnelle ses recommandations pour l'amélioration de
18 l'ébauche.

19 Pour votre information, le chef d'État, Samdech, a aussi approuvé
20 'aux' principes de cette nouvelle constitution.

21 Présentement, le Samdech est dans une série de visites à
22 l'étranger et ne peut donc pas être présent à notre troisième
23 congrès national.

24 Le Samdech Premier Ministre, qui est présent, lui aussi approuve
25 totalement cette constitution."

108

1 [14.18.20]

2 Q. Ce rapport du FBIS, comme vous pouvez le voir, Monsieur
3 Chandler, explique la procédure d'élaboration de l'ébauche de
4 constitution et son approbation par le Conseil des ministres, et,
5 finalement, son dépôt pour approbation.

6 D'après vos recherches sur les événements, est-ce un reflet exact
7 de la procédure par laquelle la Constitution a été adoptée?

8 M. CHANDLER:

9 R. Non, je ne crois... je ne suis pas certain que ce soit le cas.

10 Il faudrait que je me rafraîchisse la mémoire.

11 Je sais qu'il y avait eu beaucoup de publicité autour de ce
12 congrès national, qui aurait eu lieu à Phnom Penh.

13 Et on... la phrase "Conseil des ministres", je ne sais pas
14 exactement quels ministres il y avait. Il n'y avait pas encore de
15 gouvernement.

16 Le Samdech Premier Ministre était l'ancien Premier Ministre de
17 Sihanouk, Penn Nouth.

18 [14.19.20]

19 Enfin, j'ai l'impression... ce n'est qu'une impression, je ne peux
20 pas le prouver, j'ai l'impression que toute cette histoire de
21 procédure était pour un public international.

22 Le Kampuchéa démocratique savait que leurs émissions étaient
23 surveillées.

24 Donc cela montre qu'il y a eu une étape... enfin, procédure étape
25 par étape (inaudible)... consultative. Et, nous l'avons "entendu"

109

1 hier, ce n'était pas la façon de procéder du Kampuchéa

2 démocratique.

3 J'ai donc des doutes quant à la réalité de ce qui est indiqué

4 ici, mais je ne peux pas en dire plus.

5 [14.20.03]

6 Q. Je vous remercie. D'après l'adoption de la Constitution... les
7 documents que je vais vous montrer portent sur des élections qui
8 auraient eu lieu le 20 mars.

9 Le document suivant, qui traite de cela, est le document E3/274.

10 Comme je l'ai dit, il s'agit d'un rapport sur les élections. Il

11 s'agit d'un autre extrait des rapports FBIS.

12 Nous pouvons remettre une copie papier de ce document à l'expert.

13 Les ERN pertinentes sont, en khmer: 00700118; en français - je

14 crois comprendre qu'il s'agit d'une traduction incomplète:

15 00700112; et, en anglais: 00167986.

16 [14.21.33]

17 Je n'entrerai pas dans les détails au sujet de ce document, mais

18 on retrouve, aux ERN que je viens de vous citer, la citation

19 suivante:

20 "Les élections du 20 mars ont été bien exécutées. Tous nos gens

21 âgés de 18 ans et plus ont pu voter avec enthousiasme. Les

22 résultats de tous les bureaux de scrutin de partout au pays vont

23 comme suit..."

24 Et puis il y a des statistiques. J'éviterai aux interprètes la

25 difficulté de les traduire, mais la conclusion est que 98 pour

110

1 cent des électeurs auraient participé aux élections.

2 [14.22.17]

3 Une fois de plus, sur la base de votre recherche, de vos
4 entretiens avec des survivants et vos autres travaux, avez-vous
5 connaissance d'élections qui auraient eu lieu et auxquelles 98
6 pour cent de la population... ou 98 pour cent des électeurs,
7 plutôt, auraient voté?

8 R. Ça, c'est 98 pour cent des électeurs admissibles. Et les
9 Peuple nouveau n'avaient pas le droit de voter. Donc 98 pour cent
10 des Peuple de base et des militaires.

11 D'ailleurs, il est absolument inconcevable qu'un certain nombre...
12 qu'un tel nombre de personnes aient pu voter à des élections au
13 Cambodge dans son état, à l'époque, de communications et... Non.
14 Les meilleures élections dans l'histoire du Cambodge sont celles
15 de l'UNTAC et c'était 70 pour cent. Donc 98 pour cent semble tout
16 à fait inexact.

17 [14.23.17]

18 Évidemment, on peut voir que 520... quelques candidats... il y a eu
19 un certain nombre de personnes élues. On ne dit pas qui étaient
20 les perdants, quels étaient les choix disponibles aux électeurs.

21 Certaines personnes se souviennent d'avoir voté. Sihanouk
22 lui-même se souvient d'avoir voté, sinon il aurait dit qu'il
23 n'aurait pas voté, enfin, qu'il n'y aurait pas eu...
24 Donc, il y a des gens qui ont voté, mais c'était plutôt épars et,
25 certainement, cela n'est pas le reflet de la situation. Il n'y

111

1 avait pas de politique électorale à l'époque.

2 Une fois de plus, il s'agit d'une émission pour un public
3 international, pour leur montrer qu'il s'agissait d'une
4 transition ordonnée de pouvoir et que l'on passait à un nouveau
5 régime. Mais il ne faut pas croire ces statistiques.

6 [14.24.17]

7 Q. Je vous remercie.

8 J'aimerais maintenant que l'on revienne au document dont vous
9 avez parlé avec la juge Cartwright hier.

10 Il s'agit de la décision du Comité central du 30 mars 1976,
11 document E3/12.

12 Nous en avons une copie papier. Monsieur le Président, avec la
13 permission...

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 (Intervention non interprétée: microphone fermé)

16 [14.24.54]

17 M. ABDULHAK:

18 Nous essaierons à l'avenir... enfin, à chaque fois que nous avons
19 un nouveau document, nous vous fournirons une copie papier et
20 nous garderons une liste de ce que nous avons... des documents que
21 nous vous avons déjà fournis.

22 À l'ERN, en anglais: 00182813... enfin, 00182813; en khmer:

23 00003140; et, en français: 00224366, on y retrouve une discussion
24 sur la création des différents organes de l'État.

25 S'il était possible d'afficher la version khmère à l'écran?

112

1 [14.25.53]

2 L'extrait que je vous lis est le suivant.

3 Il est peut-être difficile à vous de le lire en khmer à l'écran.

4 "La véritable nature des organes de l'État est différente

5 d'avant. Auparavant, il s'agissait d'un Front, mais ce n'est plus

6 le cas maintenant. Il s'agit des organes étatiques... totalement de

7 notre Parti.

8 Tous ces organes étatiques... enfin, il faut que ces organes

9 étatiques soient réellement représentatifs et aient une influence

10 suffisante tant au sein du Parti que dans le pays, ainsi qu'à

11 l'étranger.

12 C'est également une accélération politique."

13 Q. Cet extrait que je vous ai lu est-il, selon vous, un reflet de

14 la réalité ou y a-t-il une différence?

15 [14.26.55]

16 M. CHANDLER:

17 R. Non, je pense que c'est tout à fait en accord avec ce qu'ils

18 faisaient. C'est un document interne sur ce qu'ils faisaient. Ils

19 n'avaient aucune raison de se mentir les uns aux autres, et ce

20 document dit la vérité.

21 [14.27.12]

22 Q. Si je pouvais maintenant vous montrer l'article 5 de la

23 Constitution, qui traite des pouvoirs législatifs?

24 La première phrase de cet article... il est dit:

25 "Le pouvoir législatif est dans l'Assemblée représentative... des

113

1 représentants du peuple et représentants de tous les travailleurs
2 cambodgiens."

3 Il fait référence aux 15 (phon.) membres "auxquels" vous avez
4 déjà parlé.

5 Le document que nous avons consulté plus tôt, le rapport que
6 l'on attribue à Khieu Samphan, E3/273, ce rapport sur la
7 Constitution déclare comme suit:

8 [14.28.04]

9 "La Constitution prévoit que ce pouvoir législatif doit être
10 donné à l'Assemblée des représentants du peuple, élue directement
11 par le peuple, tel qu'indiqué dans l'article 6.

12 En fait, ce pouvoir législatif est donné à l'Assemblée pour
13 l'établissement des différentes lignes politiques, tant pour les
14 politiques internes qu'externes du pays."

15 Et, avant que je vous pose quelques autres questions, Monsieur
16 Chandler, gardant à l'esprit ces différentes dispositions et le
17 rapport... j'aimerais vous citer le procès-verbal des réunions du
18 Comité permanent, document E3/232, en date du 8 mars 1976.

19 La page, en khmer, est: ERN 0017118; en anglais: 00182630; et, en
20 français: 00323933.

21 Si on pouvait afficher à l'écran le document en question?

22 (Présentation d'un document)

23 Je vous remercie.

24 [14.29.55]

25 J'aimerais que l'on s'attarde à un commentaire que l'on retrouve

114

1 dans le document. Il y est écrit - et je cite:

2 "Si quelqu'un pose des questions, nous devons expliquer, mais ne
3 pas être désordonnés. Il ne faut pas qu'il soit vu que nous
4 essayons de supprimer.

5 De même, ne parlez pas en blague de l'Assemblée devant le peuple
6 'pour' qu'il voie que nous avons (phon.) un secret et que cette
7 assemblée est une façade...

8 Cela demeure la tâche du Parti."

9 [14.30.38]

10 Considérant cette... donc, les articles de la Constitution et ce
11 commentaire, cela était-il le reflet de la réalité ou y avait-il
12 eu un respect de la Constitution quant à l'établissement d'un
13 parlement?

14 R. Non. Ça, c'est, je dois avouer... c'est un document
15 extraordinaire de l'époque du Kampuchéa démocratique: "Ne parlez
16 pas en blague", "ne dites pas qu'il s'agit d'une façade", enfin,
17 "se moquer de l'Assemblée"...

18 Mais, en fait, ce qu'ils disent dans ce document, c'est que:

19 "C'est une façade, c'est une blague, mais cela gardera heureux le
20 public international et cela nous permettra d'aller de l'avant de
21 la façon dont on veut."

22 Et c'est un document typique... qui vient des instances
23 dirigeantes.

24 [14.31.32]

25 L'Assemblée législative, à ce que je... comme on le sait, plutôt,

115

1 s'est réunie une fois sous la présidence de Nuon Chea.

2 Il est difficile d'imaginer que certains des membres du Comité
3 permanent soient venus dans leur uniforme d'ouvrier d'usine ou
4 portant leur salopette agricole.

5 L'Assemblée était considérée... et des cadres de haut rang... et
6 qu'ils auraient été là si elle s'était réunie... mais elle s'est
7 réunie, et qu'une seule fois.

8 Et, dans ce document, il est écrit:

9 "Écoutez, si vous en avez entendu parler, ne vous inquiétez pas,
10 s'il vous plaît, veuillez... soyez discrets. Ne dites pas que ça
11 n'existe pas. Ne dites pas que c'est inutile, et cetera."

12 [14.32.30]

13 Q. Merci. J'ai une autre question sur le thème de la Constitution
14 quant à la création d'organes.

15 Vous avez fait référence à une séance de présidium de l'État du
16 Kampuchéa démocratique.

17 Nous avons au dossier pénal un document qui fait état d'une
18 réunion de l'Assemblée des représentants du peuple.

19 Il s'agit du document E3/165... ou, plutôt, avant de vous montrer
20 ce document, j'aimerais revenir un peu en arrière.

21 J'aimerais en revenir à la décision du 30 mars, E3/12, et voir ce
22 qui est écrit par rapport à certaines nominations.

23 Donc, E3/12. L'ERN qui nous intéresse, en khmer: 00003141; en
24 anglais: 00182813 à 14; et, en français: 00224366 à 67.

25 La juge Cartwright vous a posé des questions à propos de ce

116

1 document hier.
2 [14.34.13]
3 J'aimerais donc que l'on affiche le passage... enfin, l'extrait qui
4 nous intéresse à l'écran et passer cela en revue.
5 S'il était possible d'afficher le document en khmer à l'écran?
6 Vous avez, Monsieur Chandler, déjà un exemplaire du document.
7 Cela commence par "L'organisation concrète:"
8 Pour l'Assemblée, il est écrit:
9 "L'Assemblée nationale: Modalités du travail sont:
10 Tous les représentants vivent avec leur population.
11 Le comité permanent de l'Assemblée du peuple cambodgien:
12 Président: Camarade Nuon.
13 Premier vice-président: Camarade Phim.
14 Deuxième vice-président: Camarade Mok."
15 Puis, le présidium:
16 "Président: Camarade Hem.
17 Premier vice-président: Penn Nouth."
18 [14.35.24]
19 Sous "Gouvernement":
20 "Le gouvernement doit être un organe propre du Parti. Il doit
21 représenter notre État. Il faut qu'il soit fort. Il faut qu'il
22 ait de l'influence au sein du Parti, dans le pays et à
23 l'extérieur du pays, tant à l'égard des pays amis qu'ennemis.
24 Les nominations sont les suivantes:
25 Camarade Pol, Premier Ministre.

117

1 Camarade Van, vice-Premier Ministre chargé des affaires
2 étrangères.

3 Camarade Vorn, vice-Premier Ministre chargé de l'économie et des
4 finances.

5 Camarade Khieu, vice-Premier Ministre chargé de la Défense
6 nationale."

7 Si l'on commence, donc, par ce dernier organe, pouvez-vous nous
8 dire qui sont ces quatre personnes: camarade Pol?

9 [14.36.17]

10 R. Tout à fait.

11 D'abord, je voudrais dire que c'est amusant de voir que le comité
12 permanent de l'Assemblée générale, ce sont également les membres
13 du comité permanent du PCK: Ta Mok, Nuon Chea, et cetera.

14 Bref, "Pol", c'est Pol Pot; "Van", c'est Ieng Sary; "Vorn", c'est
15 Vorn Vet; et "Khieu", c'est Khieu Samphan (sic).

16 Voilà. Ce sont les quatre. Pour qu'il n'y ait pas de doute..

17 Le camarade Khieu... non, excusez-moi. Je me reprends. "Khieu",
18 c'est Son Sen. Je me suis trompé.

19 [14.37.02]

20 Q. Je vous remercie. Je voulais que l'on soit clair.

21 Le président du présidium de l'État, le camarade Hem, à votre
22 avis, il s'agissait de qui?

23 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

24 Q. Pourriez-vous répéter votre réponse?

25 R. Khieu Samphan.

118

1 Q. À votre connaissance, sur la base de vos recherches, est-ce
2 qu'il y avait d'autres hauts dirigeants au sein de ce groupe, au
3 sein de la hiérarchie du PCK, qui avaient le même alias: "Hem"?

4 R. Pas à ma connaissance. C'est un nom qu'il a utilisé. Il
5 l'admet dans son autobiographie. C'est bien connu.

6 [14.38.06]

7 Q. Merci.

8 Je reviens donc à ce document sur la conférence de la législature
9 que j'ai mentionné tout à l'heure: E3/165.

10 Nous avons une version khmère, bien sûr, c'est la version
11 originale, dont l'ERN, pour le passage qui m'intéresse, commence
12 par 00053634; et, en anglais: 00184068; et, en français:
13 00301354.

14 La date du document... ou, plutôt, ce document fait état d'une
15 conférence ayant eu lieu du 11 au 13 avril 1976.

16 Veuillez identifier les noms des personnes qui nous intéressent
17 seulement.

18 [14.39.30]

19 "L'Assemblée approuve la nomination du présidium, avec le
20 camarade Khieu Samphan comme président."

21 Sous le titre 6, "La nomination du gouvernement du Kampuchéa
22 démocratique", nous retrouvons les noms de Pol Pot, Ieng Sary,
23 Vorn Vet et Son Sen, occupant les postes que vous avez étudiés
24 tout à l'heure.

25 Ensuite, nous avons un certain nombre de comités qui doivent

119

1 rendre des comptes au Premier Ministre adjoint responsable de
2 l'économie, Vorn Vet.

3 [14.40.20]

4 Monsieur le professeur, quelles sont les conclusions que l'on
5 peut tirer éventuellement du fait que le procès-verbal de cette
6 assemblée précise qu'il y avait eu des discussions en détail et
7 des décisions prises entre le 11 et le 13 avril 1976, dans la
8 mesure où nous avons vu que, le 30 mars, des nominations
9 similaires ont été effectuées par le Comité central? Pouvez-vous
10 tirer des conclusions des événements indiqués dans ces documents?

11 [14.41.11]

12 R. Eh bien, il est évident que les nominations ne provenaient pas
13 des discussions au sein de l'Assemblée.

14 Si cette assemblée s'est tenue réellement pendant ces dates, ce
15 sont des nominations qui ont été approuvées par l'Assemblée, mais
16 l'accord, la décision, venait d'en haut. La décision n'émanait
17 pas de l'Assemblée, mais était imposée à l'Assemblée.

18 Les deux dates sont intéressantes. On a l'impression que l'une
19 précède l'autre.

20 [14.42.01]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Je vous remercie.

23 Nous allons faire une pause jusqu'à 15 heures.

24 L'huissier d'audience est prié de raccompagner le témoin et de
25 s'assurer qu'il revienne à 15 heures.

120

1 L'audience est suspendue.

2 (Suspension de l'audience: 14h42)

3 (Reprise de l'audience: 15h01)

4 M. LE PRÉSIDENT:

5 Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

6 Je remarque que la défense de Nuon Chea demande la parole.

7 Allez-y, Maître.

8 Me PAUW:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Je m'excuse auprès de l'Accusation d'interrompre leur

11 interrogatoire. Je sais que tout le monde est fatigué.

12 J'essaierai d'être aussi bref que possible.

13 En fait, ma question porte sur notre interrogatoire de l'expert,

14 M. Chandler, et j'aimerais recevoir des instructions de la

15 Chambre de première instance car je ne voudrais violer l'ordre..

16 vos ordonnances, plutôt.

17 Votre décision de ne pas accepter notre requête en vertu de 87.4

18 et "nos" documents que nous avons proposé... nous ne voulons pas à

19 ce moment-ci discuter de votre décision, mais j'aimerais parler

20 de ses conséquences, donc, afin de ne pas violer vos ordonnances.

21 [15.03.20]

22 Nous comprenons la position de la Chambre que les documents que

23 nous avons proposés ne peuvent être considérés comme étant versés

24 aux débats conformément à la règle 87.4.

25 Mais nous voulons savoir si et quand nous pouvons nous fonder sur

121

1 le contenu de ces documents.

2 Et je le dis car une décision que vous avez déjà rendue sur une
3 demande de Ieng Sary... vous avez tranché que les documents qui ne
4 satisfont pas aux critères de 87.4 peuvent toujours être utilisés
5 si l'on se fonde sur le contenu de ces documents pour poser des
6 questions à l'expert.

7 [15.04.04]

8 Donc la question que je vous pose cet après-midi: pouvons-nous
9 d'une façon ou d'une autre nous fonder sur le contenu des
10 documents pour préparer notre interrogatoire et poser des
11 questions à l'expert David Chandler?

12 Et j'ajouterai, en plus de cette demande de clarification,
13 l'observation suivante: en déposant notre requête conformément à
14 la règle 87.4, nous avons essayé de nous conformer à la décision
15 précédente de la Chambre nous enjoignant à le faire pour mettre à
16 l'épreuve la crédibilité d'un témoin en utilisant, je cite..
17 enfin, entre guillemets, des "nouveaux documents".

18 [15.04.49]

19 Je ne veux pas paraître un peu misérable, mais nous avons essayé
20 de nous conformer. Nous semblons toujours échouer. Nous avons
21 présenté une requête, le juge Lavergne semble insister..

22 Et ces documents sont pertinents.

23 Donc nous ne chercherons pas à les verser aux débats et à les
24 constituer comme éléments de preuve conformément à 87.4, mais
25 nous devons dépendre de leur contenu pour pouvoir mener un

122

1 interrogatoire efficace. Et nous empêcher de nous en servir
2 limiterait sévèrement notre capacité à mener un interrogatoire.

3 [15.05.33]

4 La question est donc, une fois de plus: pouvons-nous dépendre du
5 contenu de ces documents?

6 Si nous ne pouvons pas, j'aimerais savoir comment nous pouvons
7 utiliser les documents ou les connaissances qui font partie un
8 peu de la... des connaissances collectives de mon équipe. Nous
9 avons lu ces documents. Nous avons "intériorisé" leur contenu.
10 Donc j'aimerais savoir de la part de la Chambre ce que nous
11 pouvons faire avec le contenu de ces documents.

12 (Discussion entre les juges)

13 [15.10.01]

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 J'aimerais maintenant laisser la parole à la juge Cartwright pour
16 la réponse de la Chambre à la Défense.

17 Madame la juge Cartwright.

18 Mme LA JUGE CARTWRIGHT:

19 Merci, Monsieur le Président.

20 La Chambre apprécie la façon dont le conseil a soulevé ce point
21 et répond comme suit.

22 Aussi récemment que le 16 juillet de cette année, il y avait un
23 document... mémorandum E172/24/4/4 en réponse à la requête de Ieng
24 Sary. Cette question a déjà été tranchée au paragraphe 5 du
25 mémorandum.

123

1 [15.11.00]

2 Et laissez-moi lire précisément ce que la Chambre a écrit à la
3 requête de Ieng Sary dans ce mémorandum car cela s'applique aussi
4 à la défense de Nuon Chea.

5 "Il faut rappeler que, bien que la Chambre n'avait pas considéré
6 l'ensemble des documents référencés en E172/24/4 comme
7 satisfaisant à la règle 87.4, cette décision stipule clairement
8 qu'il n'y a pas d'obstacle pour que la défense de Ieng Sary
9 puisse utiliser le contenu de ces documents lorsqu'elle présente
10 des questions à l'expert quand la défense de Ieng Sary fournit
11 des copies de courtoisie en avance à la Chambre et aux parties.
12 Comme la défense de Ieng Sary a fourni les ERN pour les documents
13 en question sur le disque partagé, cette question... ou cette
14 condition, plutôt, a été satisfaite."

15 Est-ce une réponse suffisante qui vous permet de préparer votre
16 interrogatoire?

17 [15.12.05]

18 Me PAUW:

19 Oui, en effet. C'est tout à fait clair.

20 Et je dirai que nous avons en effet versé "dans" le disque
21 partagé tous les documents "sur" lesquels nous souhaitons
22 dépendre. Ils sont donc accessibles à toutes les parties.

23 C'est très clair, merci.

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 La Chambre laisse la parole au procureur international pour la

124

1 suite de son interrogatoire de l'expert.

2 [15.12.50]

3 M. ABDULHAK:

4 Monsieur le Président, deux questions d'intendance.

5 La première pour M. Chandler. Nous lui avons demandé de parler...

6 on nous a demandé, plutôt, à tous deux de parler plus lentement.

7 Je regrette et, en particulier, j'aimerais présenter des excuses

8 aux interprètes qui travaillent vers le khmer et le français.

9 C'est que j'essaie de passer au travers de mon interrogatoire
10 très rapidement.

11 Et si vous voulez bien, Monsieur Chandler, ralentir votre débit,

12 je ferai de même.

13 [15.13.18]

14 Et, deuxième point - et je voulais en parler avant la pause et je
15 regrette de ne pas l'avoir fait.

16 Pour des fins de calendrier, je voulais vous dire où nous en
17 sommes et la Chambre pourra considérer cela après la prochaine
18 levée d'audience.

19 On nous avait donné deux jours et demi, ce qui signifie, en temps
20 réel, environ douze heures, si mes calculs sont bons.

21 À la fin d'aujourd'hui, nous avons fait moins de sept heures... ou
22 presque sept heures d'interrogatoire, ce qui laisse cinq heures
23 demain, ce qui prendrait toute la journée.

24 [15.14.10]

25 Je le dis afin que la Chambre puisse en tenir compte avant que

125

1 vous nous donniez, Mesdames, Messieurs les juges, vos

2 instructions.

3 Nous ferons de notre mieux, du moins en ce qui concerne

4 l'Accusation, "de" terminer demain avant la première "séance".

5 Compte tenu du peu de temps qu'il nous reste... j'espère que la

6 Défense fera aussi preuve de souplesse en raison des retards que

7 nous avons eus.

8 J'en reviendrai maintenant à mon interrogatoire.

9 [15.14.51]

10 Monsieur Chandler, merci. Je sais qu'il est tard, comme l'a

11 rappelé le conseil de la défense de Nuon Chea, et nous apprécions

12 que vous continuiez de nous aider en répondant à nos questions.

13 Q. Il reste un autre sujet sur... ou un autre sous-groupe de

14 questions que j'aimerais vous poser sur les organes du Kampuchéa

15 démocratique avant de passer à un autre thème.

16 J'aimerais que l'on parle de la démission de Norodom Sihanouk en

17 avril 76 et les événements qui ont suivi.

18 [15.15.53]

19 Vous en avez parlé "en" certain nombre de détails dans "Frère

20 numéro Un", E3/17.

21 Les passages pertinents, en khmer: 00821775; en anglais:

22 00393023.

23 Je parle de ces extraits pour que tout le monde puisse les avoir

24 sous les yeux.

25 Vous avez, dans ces extraits, parlé de cela. Donc peut-être

126

1 pouvons-nous aller directement au document source et nous y
2 reviendrons, à l'ouvrage, plus tard?

3 [15.16.45]

4 Donc ces événements ont eu lieu au début du mois de mars, comme
5 les documents, là, semblent l'indiquer.

6 Le premier document pertinent "sont" des procès-"verbals" du
7 Comité permanent, 11 mars 1976... donc, traite du 11 mars... enfin,
8 est en date du 11 mars, mais traite d'événements "le" 11 et le
9 13.

10 Il s'agit du document E3/197.

11 [15.17.29]

12 Et l'ordre du jour, à la première page, indique: "Démission de
13 Sihanouk". Nous irons à l'extrait qui nous intéresse.

14 ERN, en khmer: 00000744; en anglais: 00182638; et, en français:
15 00334961.

16 Je crois comprendre qu'on vient de vous remettre la version
17 anglaise? Le texte va comme suit - je le lirai en anglais..

18 Si l'on pouvait afficher à l'écran la version en khmer?

19 Il s'agit du sujet numéro 3:

20 "Opinions de l'Angkar, réunion... sur la réunion du 13.

21 Le camarade Hem a fait référence... a rendu compte au Comité
22 permanent au sujet de Sihanouk: il a décidé de démissionner de
23 son poste. Il a expliqué qu'il fallait que l'Angkar ait pitié de
24 lui, qu'il était prêt à se prosterner et démontrer son respect,
25 mais qu'il fallait le laisser démissionner. Cette démission ne se

127

1 fait pas contre nous."

2 [15.19.08]

3 Passage suivant:

4 "Le camarade secrétaire a expliqué qu'il s'agit d'un problème
5 important et qu'il faut laisser au Centre le soin de décider.

6 Mais le camarade secrétaire a expliqué les idées principales sur
7 lesquelles s'était déjà entendu le Comité permanent... comme suit:

8 Tout d'abord, ne pas laisser... de ne pas laisser Sihanouk partir -
9 entre parenthèses - (à l'étranger); première mesure.

10 Deuxième point, il faut réunir le Conseil des ministres, rendre
11 compte au Conseil des ministres pour une décision.

12 Puis aller rencontrer Sihanouk avec la participation de Penn
13 Nouth."

14 [15.19.57]

15 Deux autres extraits que j'aimerais vous citer.

16 Plus bas, il y a un point b) qui va comme suit... il s'agit d'une
17 discussion sur la démission - je cite:

18 "Il s'est joint à notre révolution même s'il avait des conflits
19 avec nous. C'est pourquoi le Parti a décidé de le laisser
20 continuer à être président du présidium de l'État, mais il
21 n'était pas d'accord.

22 Donc qu'il reste ou non, c'est son affaire. Nous le gardons comme
23 dignitaire. Nous ne le tuons pas. Mais, pour la nation et le
24 peuple, il a une grande culpabilité en tant que tueur du peuple.
25 Donc notre décision est raisonnable. Nous le maintiendrons. Mais

128

1 s'il continue à essayer de se libérer, nous devons y mettre fin."

2 [15.21.19]

3 Passage suivant, qui commence par "Point 5":

4 "Le développement de l'orientation de la révolution.

5 Il faut en mettre... il faut mettre fin au féodalisme. Le jeu

6 d'échecs en est arrivé à ce point. Le régime féodal a été

7 finalement écrasé et extirpé par la révolution. La monarchie, qui

8 existe depuis deux mille ans, doit arriver à sa fin. Nous n'avons

9 pas d'autre alternative."

10 [15.21.52]

11 Monsieur Chandler, à la lecture de ces discussions... et les

12 recherches que vous avez effectuées sur le sujet, notamment les

13 politiques du centre du Parti, êtes-vous en mesure de nous donner

14 votre opinion sur ce dernier passage?

15 Donc, considérant qu'après avoir considéré la position de Norodom

16 Sihanouk... que le Comité décide de mettre fin à deux mille ans de

17 monarchie, qu'est-ce que cela indique en termes de politique du

18 Parti?

19 [15.22.42]

20 R. Eh bien, ils voulaient l'écarter du chemin. La raison pour

21 laquelle ils l'ont maintenu et "que" lui s'est maintenu à eux

22 était la survie de Zhou Enlai à Pékin. Quand Zhou Enlai est

23 décédé, Sihanouk a perdu son soutien direct en Chine. Et c'était

24 important, pour les Khmers rouges, la connexion chinoise.

25 Et, là, les Khmers rouges considéraient qu'ils pouvaient se... le

129

1 retirer de tout poste de pouvoir et l'enfermer.

2 La lutte contre le féodalisme, qui est un euphémisme pour la
3 royauté et la monarchie dans la terminologie du PCK, exigeait
4 qu'ils cessent de donner à Sihanouk les privilèges qu'il était
5 utile de lui laisser au début de la révolution, au début de
6 l'alliance, en 1970.

7 [15.23.52]

8 Il était important qu'il soit maintenu à son poste "pour les"
9 yeux venant de l'extérieur et pour certaines personnes au
10 Cambodge. Et on peut considérer qu'il y avait eu des millions de
11 personnes... ou très peu d'entre eux qui l'appuyaient... mais de le
12 maintenir ne leur était pas utile.

13 Et donc, dans sa demande, telle que rapportée par Khieu Samphan...
14 que Sihanouk n'avait pas... ne semblait pas avoir peur d'être tué,
15 qu'il était prêt à renoncer à ses responsabilités...

16 Et que le secrétaire considérait que c'était une façon... une bonne
17 façon de procéder et de mettre fin à la monarchie.

18 [15.24.54]

19 Q. Quand vous dites: "Le camarade secrétaire a décidé de procéder
20 de cette façon", cela signifie-t-il que cette décision diffère
21 des processus de décision collective dont vous avez parlé hier?

22 R. Non, pas vraiment. Il a le vote principal. Il lance un débat,
23 mais il a un pouvoir de veto. Je suis assez certain que les
24 personnes dans la salle attendaient de voir ce qu'il allait dire.
25 Une personne est dans le dossier (phon.)... soutient la présence de

130

1 Sihanouk... et c'était une chose dans le style (phon.) d'un premier
2 ministre ou d'un chef d'État...
3 On ne peut permettre que des ministres de rang inférieur au
4 cabinet prennent des décisions. Il n'y a pas eu... il n'était pas
5 indiqué... on n'a pas su par la suite qu'ils souhaitaient... jouer un
6 rôle de premier plan au Cambodge.

7 [15.26.13]

8 Q. J'aimerais maintenant que l'on étudie un document en date du 4
9 avril 1976, soit moins d'un mois plus tard.

10 Il s'agit d'un autre document du FIBS, le document E3/275.

11 Il n'est malheureusement pas disponible en khmer ou en français.

12 L'ERN, en khmer (phon.), est 00167605.

13 Et nous avons une copie. Il s'agit d'une autre page.

14 On attribue cela à M. Khieu Samphan.

15 Il s'agit d'une émission de la radio de Phnom Penh, 4 avril 76...

16 donc une émission de la radio de Phnom Penh dont le titre est:

17 "Déclaration du gouvernement du Cambodge démocratique à la

18 demande par le chef d'État Norodom Sihanouk de prendre sa

19 retraite", lue par le Premier Ministre adjoint Khieu Samphan,

20 présumément en direct.

21 [15.27.33]

22 J'aimerais donc vous lire un extrait, au bas de l'encadré:

23 "Le Conseil des ministres se rend compte que Samdech Norodom

24 Sihanouk est un monarque à grand sens... très patriotique qui a

25 contribué de façon active à la lutte pour la libération nationale

131

1 contre la très féroce guerre d'agression des impérialistes
2 américains et de leurs valets.

3 La partie 3 de la résolution du Congrès national en date du 27
4 avril 75 a noté les bonnes actions du Samdech et a 'proclamé'
5 solennellement de maintenir le statut de Samdech Norodom Sihanouk
6 comme chef d'État pour la nouvelle phase de l'histoire du
7 Cambodge et de la nouvelle société cambodgienne.

8 Mais le Samdech souhaite prendre sa retraite pour qu'il ait du
9 temps pour la vie privée de sa famille, après avoir mené des
10 activités politiques pendant trente-cinq ans."

11 [15.28.55]

12 Et la dernière phrase:

13 "Le Conseil des ministres exprime ses regrets à la demande de
14 pouvoir prendre sa retraite présentée par le Samdech Norodom
15 Sihanouk, mais, par respect pour les souhaits les plus ardents du
16 Samdech, le Conseil des ministres a choisi d'approuver la demande
17 de retraite."

18 Monsieur Chandler, toujours en vous fondant sur votre recherche,
19 êtes-vous en mesure de dire que cette déclaration du Conseil des
20 ministres est le reflet d'une politique qui était en vigueur à
21 l'époque sur la question de Norodom Sihanouk?

22 [15.29.47]

23 R. Oui, ça aurait été le cas si l'on n'avait pas lu le document
24 précédent. Le document précédent indique quelle était la
25 politique. C'était de l'enfermer et de faire, bon, ce qu'il

132

1 fallait, de ne pas le tuer... mais que ça faisait trente-cinq ans
2 qu'il était l'ennemi du peuple.

3 Donc il est important de savoir que ces émissions... enfin, que ces
4 émissions de FBIS...

5 Ce sont d'excellentes traductions. Les gens qui "l'"ont comparé
6 au khmer d'origine...

7 [15.30.11]

8 Mais le Cambodge n'était pas plein de gens qui écoutaient la
9 radio. Ces émissions de radio ciblaient un public étranger... et
10 aussi pour une demie... enfin, une pseudo éducation des cadres qui
11 étaient un peu confus.

12 Donc ils ne voulaient pas faire une annonce officielle "de" dire:
13 "Écoutez, on n'aime pas Norodom Sihanouk et on l'a mis dehors."

14 Non, il s'agissait d'une... c'est une façade pour le Parti qui est
15 agréable à écouter pour ceux qui l'écoutent et qui semble donner
16 au public, à l'étranger, qui n'avait pas accès à ces documents,
17 une idée qu'il s'agissait d'un régime rationnel et amical et qui,
18 presque... qui fait honneur à la mémoire de cette personne, de
19 cette personne qui était admirée au Cambodge.

20 Donc on peut voir un peu ce qu'ils font ici. C'est un jeu très
21 intéressant.

22 [15.31.20]

23 Q. Merci.

24 Nous allons maintenant passer à un autre thème. Il s'agit de la
25 politique alléguée... de la politique sur les ennemis, réels ou

133

1 perçus.

2 Nous parlerons dans une certaine mesure de S-21. Mais, comme S-21
3 n'est pas dans le cadre de ce premier procès, l'on nous a dit de
4 ne pas aller dans les détails "exactement" du fonctionnement de
5 S-21... mais plutôt des grandes lignes de sa mise en œuvre.

6 En guise d'introduction générale de ce thème, pour que nous ayons
7 un point de départ logique, pouvez-vous, en deux minutes ou
8 moins, nous décrire la création de S-21 en vous fondant sur vos
9 recherches? Donc la date de sa création et une description
10 simple?

11 [15.32.46]

12 R. L'institution S-21 a été créée très tôt dans le régime. Je ne
13 me souviens pas, peut-être vers la fin de 1975.

14 Pendant un certain moment, c'était à l'hôpital psychiatrique de
15 Takhmau et, à une autre époque, dans le quartier général de la
16 police.

17 Ses tâches peuvent être retrouvées, enfin les... il s'agissait de
18 partir à la recherche d'anciens membres du régime de Lon Nol...
19 même si les documents fondateurs ne sont plus disponibles...

20 certains étrangers, des membres des minorités, des traîtres. Mais
21 ce n'était pas systématique. L'on ne gardait pas des dossiers de
22 façon systématique.

23 Puis, en avril 75... 76, qui était un moment... un tournant pour le
24 gouvernement, le gouvernement a commencé à être convaincu qu'il y
25 avait des ennemis à l'intérieur du Parti, et en particulier en

134

1 provenance de la zone est.

2 [15.33.46]

3 De ces personnes avaient été responsables, par exemple, de
4 certaine... d'une attaque à la grenade à Phnom Penh. Il n'y avait
5 pas eu de blessés.

6 Et, peu après, Kaing Guek Eav, Duch, a été mis à la tête d'une
7 nouvelle installation, un lycée que plusieurs personnes ici ont
8 déjà visité. Il s'agit du musée du génocide de Tuol Sleng, qui a
9 donc ouvert en mai "à" cet ancien lycée.

10 [15.34.12]

11 Et, peu après, des prisonniers ont commencé à y entrer pour y
12 être interrogés et... bon, on ne sait pas vraiment si c'est vrai
13 pour l'ancienne S-21, mais certainement pour la nouvelle, à Tuol
14 Sleng... donc, pour interrogatoire et, dans plusieurs cas, la
15 torture et dans... enfin, dans tous les cas, interrogation;
16 quelques cas, exécution; et, dans quelques cas... torture [se
17 reprend l'interprète]; et, dans quelques cas, exécution.

18 [15.34.47]

19 Q. Je vous remercie. J'ai quelques questions supplémentaires sur
20 S-21 - sans entrer dans les détails, toujours.

21 Donc, à part le fait qu'elle était située dans ce lycée de Phnom
22 Penh, cette installation utilisait-elle d'autres bâtiments ou
23 d'autres lieux? Qu'avez-vous pu découvrir dans vos recherches?

24 R. C'est le seul qui portait ce numéro.

25 Un autre établissement, à Prey Sar, s'appelait S-24. C'était

135

1 plutôt une entité de rééducation. Certaines personnes étaient
2 déplacées et envoyées à S-21 s'il s'avérait que leurs actions
3 étaient plus graves qu'on aurait pensé. Donc cet établissement
4 était une prison existante, à la différence du lycée de Tuol
5 Sleng.

6 [15.36.10]

7 Q. Dans votre livre concernant cet établissement, S-21... la cote
8 est D108/50/1.4.6. Dans ce livre, entre autres, vous abordez la
9 mission de cet établissement.

10 Et je voudrais me référer rapidement à ce passage: en khmer,
11 l'ERN 001191845 à 46; en anglais: 0012... [L'interprète se
12 reprend:] 00192693 à 94.

13 Nous allons remettre une copie papier au professeur et afficher
14 le texte en khmer à l'écran.

15 L'ERN en français est le 00357277.

16 (Présentation d'un document)

17 [15.37.37]

18 Professeur Chandler, dans ce passage, vous dites que:

19 "Le pays était administré par un ensemble d'hommes et de femmes
20 obsédés... Pour beaucoup d'entre eux, c'était d'anciens professeurs
21 d'école. Leur objectif était de surveiller, de punir et de
22 transformer le peuple qu'ils contrôlaient.

23 Les cadres responsables de S-21 en interne étaient sous la
24 surveillance du centre du Parti - entre parenthèses - ("Mochhim
25 Pak"), tenu également secret, et, en tant que membres d'un

136

1 régiment indépendant, ils travaillaient sous la règle de la
2 discipline militaire."

3 Un peu plus loin, dans ce même passage, nous retrouvons les
4 phrases suivantes:

5 [15.38.34]

6 "Sa mission était de protéger le centre du Parti. Il
7 accomplissait cette tâche en partie en assassinant tous les
8 prisonniers et en partie en alternant (phon.) leurs
9 autobiographies afin de les adapter aux besoins et aux suspicions
10 du Parti."

11 Professeur, concernant votre conclusion qui est que la mission du
12 centre était de protéger le centre du Parti, comment êtes-vous
13 parvenu à cette conclusion? Pourriez-vous nous dire en détails ce
14 qui indique que telle était la mission de cet établissement?

15 R. Je n'ai pas bien compris la dernière partie de votre question.

16 [15.39.30]

17 Q. Ce que je voulais dire, c'est: quels sont les éléments qui
18 vous ont permis de conclure que la mission de S-21 était de
19 protéger le centre du Parti?

20 Et je vous rappelle - et à moi-même aussi, d'ailleurs - de parler
21 lentement.

22 R. Cette mission a été... était celle que Duch a comprise. Il a
23 joué un rôle similaire dans un centre de sécurité pendant la
24 guerre civile.

25 La mission était donc de protéger le Centre, d'identifier et de

137

1 balayer - qui est la phrase cambodgienne pour "purger" - les
2 opposants au régime ou ceux qui étaient perçus comme étant des
3 opposants.

4 [15.40.27]

5 Le système a purgé de réels opposants, mais la nature des aveux
6 est telle qu'il est impossible d'identifier qui était réellement
7 des opposants. Donc il est plus prudent de dire: des gens perçus
8 comme étant opposants.

9 Ce que je dis dans le livre, et ce qui est inspiré par mon
10 collègue David (phon.) Heder - et qui est logique, d'ailleurs -,
11 c'est qu'un autre objectif de cet endroit, c'était d'offrir... ou
12 de fournir au centre du Parti un historique de l'opposition au
13 Parti, mais aussi l'extermination de cette opposition, et ce, de
14 façon continue.

15 [15.41.17]

16 L'image est horrible, mais c'est une sorte de mécanisme de
17 nettoyage permanent. Vos opposants sont constamment punis. Vos
18 points de vue sont constamment soutenus.

19 C'est ce qu'on peut deviner.

20 Il y a... il existe des parallèles en Union soviétique. L'histoire
21 du Parti communiste était l'histoire de Staline et la manière
22 dont il a surmonté ses ennemis et puni ses ennemis par la suite.

23 C'est une notion très cohérente et très profonde que le Centre se
24 devait d'être protégé.

25 Et tous ceux qui s'étaient éloignés du droit chemin devaient être

138

1 envoyés à S-21 et ne pouvaient jamais en sortir. Ils ne devaient
2 jamais pouvoir sortir dans la rue et dire où ils avaient été
3 envoyés et ce qu'ils avaient subi. Ils devaient être "écrasés",
4 comme ils disaient.

5 [15.42.31]

6 Q. Si l'on prend cette mission telle que vous la décrivez et la
7 question de la rééducation, un point que nous avons touché en
8 abordant différents sujets, à votre avis, existe-t-il un lien
9 entre le concept de rééducation et le concept d'"écraser
10 l'ennemi"? Et merci de me dire si vous pensez qu'il n'existe
11 aucun lien.

12 R. Non, il n'y a pas de lien direct. Ce sont deux procédures
13 qu'on avait à portée de main face à un ennemi perçu.

14 Si on avait des preuves contradictoires ou ambiguës, la personne
15 pouvait être rééduquée. Dans le cas contraire, c'était un
16 candidat à l'exécution.

17 [15.43.40]

18 C'est intéressant parce que le modèle cambodgien diffère du
19 modèle chinois qu'ils ont suivi. On a essayé de dire que ce sont
20 des politiques chinoises qui ont été mises en œuvre à S-21, mais
21 les Chinois étaient obsédés par la rééducation. Cela pouvait
22 durer vingt, trente ans.

23 Les Cambodgiens ont fait très peu de rééducation formelle, à
24 l'exception que, parmi des membres du Parti... c'est assez ironique
25 d'ailleurs, les membres du Parti participaient à ces séances

139

1 d'autocritique pour s'améliorer.

2 Ils parlent de rééducation, mais cela ne se passait pas à S-21

3 parce que, dans ce cas, on aurait relâché des gens.

4 À S-24, il y avait des réunions où on faisait la leçon.

5 Par exemple, un photographe... ou il y a une photo qui était

6 tachée. On l'accusait d'avoir délibérément taché la photo alors

7 que, finalement, il s'est avéré que la tache était sur le

8 négatif. Et, finalement, donc, il a été relâché de S-24.

9 Personne n'a été relâché de S-21.

10 [15.44.56]

11 Q. J'aimerais me concentrer sur cette idée, donc, que personne

12 n'était libéré.

13 Vous avez dit hier avoir interviewé certains rescapés de S-21.

14 Sur la base des informations, des données et des documents que

15 vous avez étudiés et des personnes que vous avez interviewées,

16 combien de rescapés y avait-il à la chute du régime? Si vous ne

17 connaissez pas le chiffre exact, vous pouvez nous donner une

18 fourchette.

19 R. Il semblerait qu'il y aurait eu une dizaine... parmi eux, des

20 enfants et une personne qui s'est présenté récemment. Il est

21 adulte aujourd'hui. C'était un enfant, enfant d'un prisonnier

22 tué. D'autres sont décédés récemment. À ma connaissance, il n'y a

23 que deux rescapés en vie.

24 [15.45.57]

25 Donc, en 1979, il y avait environ une douzaine de survivants

140

1 connus.

2 Les Vietnamiens les recherchaient de manière assez assidue pour
3 se renseigner sur le fonctionnement de S-21, mais également pour
4 fournir de la propagande contre Pol Pot.

5 Les gens étaient donc identifiés et assez bien traités. Les
6 Vietnamiens ont identifié l'ensemble des rescapés. Et ils étaient
7 bien traités, donc ils se sont présentés. On leur a donné un
8 emploi, un salaire, et cetera.

9 [15.46.52]

10 Q. Si l'on regarde rapidement les documents découverts à S-21,
11 pourriez-vous nous expliquer rapidement les types de documents
12 découverts et leur volume, leur quantité?

13 R. Dans leur grande majorité, il s'agit d'aveux.

14 Ces documents étaient très intéressants et m'ont permis
15 d'entendre des voix provenant de l'établissement.

16 Je ne m'en suis pas servi à titre de preuve pour des événements
17 historiques, sauf lorsque je pouvais les confirmer par d'autres
18 sources.

19 Néanmoins, ces documents sont intéressants du point de vue
20 analytique - les documents que l'on retrouvait à la prison: le
21 manuel d'instruction, le travail politique "des" prisonniers -
22 euphémisme pour interrogation -, les séances d'étude qui se
23 tenaient parmi des cadres à S-21.

24 Je me suis servi des aveux des membres du personnel. La plupart
25 des aveux sont, on peut le présumer, un tissu de mensonges. Mais

141

1 les gardiens arrêtés à S-21, lorsqu'ils avouaient des délits, ils
2 avouaient à des gens qui savaient ce qui s'était passé. Donc je
3 me suis servi d'aveux d'anciens employés qui ont ensuite été
4 exécutés.

5 [15.48.41]

6 Lorsqu'on lit les journaux tenus par les responsables des
7 interrogations, c'est très intéressant car on comprend la manière
8 dont ces gens comprenaient leur travail, comprenaient la
9 révolution et leur engagement dans leur travail. Cela est
10 ressorti dans le dossier n° 001. Je ne reviendrai pas là-dessus,
11 mais cela permet de mieux connaître les gens qui étaient chargés
12 de cette opération horrible, qui était basée sur la logique d'un
13 nettoyage continu des ennemis et du pays... excusez-moi, du pays au
14 plus haut niveau. Ce sont des gens sélectionnés.

15 Il existait des prisons, des centres de détention partout dans le
16 pays. Après avoir écrit ces livres, d'autres informations ont été
17 découvertes. Il y avait d'autres prisons, mais les cadres du
18 Parti n'étaient pas là-dedans.

19 Ici, à S-21, on avait les membres du Parti, les militaires, les
20 soldats, les membres du gouvernement.

21 [15.50.05]

22 Q. Merci. Le fonctionnement au quotidien de la prison ne nous
23 concerne pas dans cette partie de l'audience, donc je ne
24 rentrerai pas trop dans le détail de la documentation.

25 Mais je voudrais vous poser une question. Vous dites avoir lu les

142

1 aveux. Pourriez-vous dire à la Chambre à quoi ressemblent ces
2 aveux? Sont-ils divisés en sections? Sont-ils écrits à la main?
3 Tapés à la machine? Quelle est leur longueur?

4 [15.50.43]

5 R. J'ai le chiffre dans ma chambre. Je pense qu'environ 3800 ont
6 été trouvés à S-21; 3 à 400 ont été retrouvés ailleurs.

7 On disait pendant longtemps qu'il y avait 14000 personnes à la
8 prison. Lors de son procès, Duch a dit 13000. Donc il y avait
9 environ 14000 prisonniers.

10 Certains prisonniers ne passaient pas aux aveux. Ils arrivaient
11 et partaient directement pour être tués.

12 Il y a trois possibilités, en fait:

13 Parfois, il se peut que leurs aveux soient perdus, perdus dans le
14 chaos de la fin des années 70.

15 Deuxièmement... deuxième possibilité, les aveux ont été détruits.

16 On retrouve des notes en vietnamien sur les aveux. Les cadres
17 vietnamiens qui lisaient le khmer ont étudié les aveux pour
18 comprendre ce qui se passait. Je suis convaincu que certains
19 aveux ont été retirés à ce moment-là, mais nous ne pouvons pas le
20 savoir.

21 [15.51.57]

22 Il existe environ 4000... ils sont très précis.

23 Lorsqu'il s'agit de cadres du Parti, nous avons 3 à 400 pages et
24 des mois d'interrogation.

25 Pour les militaires de moindre importance, nous avons souvent des

143

1 aveux manuscrits... Non, les aveux des membres du Parti sont tapés
2 à la machine... sont manuscrits.

3 Les aveux des militaires sont souvent tapés à la machine.

4 Et j'ai retrouvé aussi des aveux identiques, un petit peu comme

5 si on avait un aveu standard tapé à la machine pour les

6 militaires, qu'on leur disait de signer.

7 [15.52.46]

8 Il y a une "note" extraordinaire d'ailleurs concernant S-21: je

9 n'ai jamais trouvé de faute de frappe dans ces documents, pas une

10 seule. C'était d'excellents dactylographes, qui avaient très peur

11 parce que, s'ils commettaient une faute de frappe, on aurait dit,

12 entre guillemets, "qu'ils avaient fait exprès". Les documents

13 sont bien tapés, faciles à relire. Le khmer n'est pas très

14 sophistiqué.

15 Ce sont des documents impressionnants parce que ces gens ne

16 savaient pas ce qui allait leur arriver. On ne leur explique pas

17 ce qui va leur arriver. Ils essayent de survivre. On ne leur a

18 pas dit qu'ils n'allaient pas survivre.

19 Moi, en les lisant, je savais que chacune de ces personnes avait

20 été exécutée. Donc c'était assez horrible pour moi de les

21 étudier.

22 [15.53.39]

23 Q. Merci de cette réponse complète. Pouvez-vous la compléter en

24 nous décrivant le format ou la structure des aveux - s'il

25 existait une structure ou un formatage commun?

144

1 R. Les aveux commencent par une autobiographie avec des éléments
2 factuels sur la personne, ses parents, son lieu de naissance, ses
3 origines de classe et relations de classe.

4 Ensuite, l'historique de ses activités au sein du Parti, le cas
5 échéant; et c'est ce que l'on retrouve dans toutes les
6 autobiographies préparées par l'ensemble des employés, qui
7 suivaient le même format lorsqu'ils devaient présenter leurs
8 autobiographies à leurs supérieurs.

9 [15.54.34]

10 Ensuite, on retrouve deux choses: "L'historique de mes activités
11 traîtres", ça, c'est l'aveu où les prisonniers avouent différents
12 délits que je mentionne dans mon livre. Certains sont absurdes.
13 D'autres sont peut-être sérieux.

14 Dans de nombreux aveux, surtout des prisonniers importants, nous
15 retrouvons une liste de personnes "à laquelle" ils étaient
16 associées: les "kser", c'est-à-dire les longues chaînes de
17 personnes.

18 Parfois, on a l'impression que c'est une personne qui recrache
19 tous les noms qu'il connaît. D'autres, on a quelque chose de plus
20 cohérent.

21 Souvent, les gens mentionnés sont ramenés à S-21.

22 [15.55.23]

23 Il y a une règle qui a été mentionnée dans une interview, la
24 règle de trois: si votre nom est mentionné dans trois aveux, on
25 peut aller vous chercher et vous ramener - si trois personnes

145

1 mentionnent votre nom.

2 Donc, plus on s'approche du centre du Parti, plus on a de
3 répétitions des mêmes noms, donc. Et, ensuite, ça, c'est... on ne
4 contrôle plus.

5 Mais le format, de manière générale, est assez standard. Parfois,
6 il y a plusieurs sections.

7 Vorn Vet, Koy Thuon et d'autres personnes importantes ont été
8 interrogés pendant des journées, plusieurs journées.

9 Ils ont écrit des aveux, qu'on a ensuite écartés. Et on leur a
10 dit: "Maintenant, racontez-nous la bonne histoire."

11 Donc la personne a réécrit une autre histoire en pensant que
12 c'était ça qu'on attendait de lui. Et puis on lui disait: "Non,
13 je veux la vérité. Écrivez encore 50 pages qui contredisent ce
14 que vous venez d'écrire."

15 Donc ces gens pensaient finalement qu'ils arriveraient à écrire
16 la... une vraie histoire, mais, en fait, on est face à des gens,
17 des prisonniers, qui ne connaissaient pas la vérité qu'on leur
18 demandait de décrire.

19 [15.56.50]

20 M. ABDULHAK:

21 Merci.

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Je remercie toutes les parties.

24 Nous arrivons au moment de lever l'audience.

25 Cependant, la Chambre a besoin de temps pour consulter.

146

1 (Discussion entre les juges)
2 [15.57.40]
3 Je remercie les parties.
4 Il faut lever la séance pour aujourd'hui.
5 Cependant, la Chambre doit discuter avec les parties concernant
6 le calendrier des interventions du Pr Chandler.
7 Par ailleurs, nous notons que le Pr Chandler a fait de son mieux
8 pour répondre à toutes les questions qu'on lui a posées.
9 Pour s'assurer qu'il puisse continuer à déposer devant la
10 Chambre, nous aurions voulu lever la séance plus tôt.
11 Monsieur Chandler, votre déposition n'est pas terminée et nous
12 vous invitons à revenir demain.
13 Huissier d'audience, veuillez organiser le transfert et
14 l'hébergement du Pr Chandler, et faire en sorte qu'il revienne
15 ici avant 9 heures demain matin.
16 Professeur Chandler, vous pouvez disposer. Nous allons reprendre
17 votre déposition demain matin à partir de 9 heures.
18 L'Accusation, vous souhaitez soulever quelque chose?
19 [15.59.22]
20 M. ABDULHAK:
21 Monsieur le Président, je suis désolé d'interrompre.
22 Le Pr Chandler va partir et j'ai deux demandes à soumettre
23 concernant des documents que nous aimerions lui demander
24 d'étudier pour demain, pour qu'il soit préparé, si vous le
25 permettez.

147

1 Professeur, dans la mesure du possible, pourriez-vous "reprendre"
2 les notes sur les aveux que l'Accusation vous "ont" confiées?
3 Nous vous demandons d'étudier les sources concernant le statut de
4 M. Khieu Samphan concernant le Comité central, question que nous
5 vous avons posée et vous ne vous rappeliez pas de vos sources.

6 Je m'excuse, Monsieur le Président. Je voulais simplement
7 mentionner ces documents avant le départ du professeur.

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Oui.

10 Professeur Chandler, vous pouvez quitter le prétoire.

11 (Le témoin, M. Chandler, quitte le prétoire)

12 [16.00.54]

13 L'Accusation, combien de temps avez-vous pensé prendre pour
14 terminer votre déposition du témoin, M. Chandler?

15 M. ABDULHAK:

16 Monsieur le Président, nous avons besoin, me semble-t-il, d'entre
17 une heure et demie et deux heures demain. Je pense conclure en
18 moins de deux heures. C'est difficile à dire sans avoir posé les
19 questions. Si nous pouvions avoir entre une heure et demie et
20 deux heures, nous vous serions très reconnaissants.

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Je vous remercie.

23 Et les coavocats principaux pour les parties civiles?

24 [16.01.53]

25 Me SIMONNEAU-FORT:

148

1 Oui, Monsieur le Président, je vous remercie de cette question.

2 En vous disant cinq heures, j'ai peut-être vu un petit peu grand
3 et je pense que si nous avons trois heures ou trois heures et
4 demie, ce serait tout à fait suffisant. Merci...

5 Mais je crois que trois heures, trois heures et demie, c'est
6 aussi un minimum.

7 [16.02.31]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Merci.

10 La Chambre a entendu les observations et précisions de
11 l'Accusation et de la Partie civile.

12 La Chambre décide donc que la première partie... la première moitié
13 de la matinée, demain, sera accordée à l'Accusation.

14 La deuxième moitié de la matinée... la Partie civile aura la
15 parole.

16 Nous avons, hier, passé beaucoup de temps à traiter de... d'autres
17 questions et ce matin aussi. C'est donc la décision la plus
18 raisonnable en termes de temps accordé aux parties.

19 Le moment est venu de lever l'audience.

20 Les audiences reprendront demain, demain 20 juillet 2012, à
21 partir de 9 heures.

22 La parole sera donnée à l'Accusation à 9 heures pour la suite de
23 son interrogatoire. Puis les coavocats principaux pour la Partie
24 civile auront la parole.

25 Gardes de sécurité, veuillez conduire les accusés au centre de

149

1 détention et les ramener au prétoire avant 9 heures.

2 Maître Karnavas?

3 [16.04.05]

4 Me KARNAVAS:

5 Oui, une question de précision: il semblerait que la Partie

6 civile n'aura que la deuxième moitié de la matinée et pas

7 l'après-midi, du moins, c'est comme cela qu'on l'a entendu dans

8 l'interprétation en anglais.

9 J'imagine que vous voulez dire: le reste de la journée pour la

10 Partie civile?

11 Je ne suis pas là pour contester ce que vous dites, mais je veux

12 simplement faire ce commentaire.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Les parties poseront des questions à l'expert demain.

15 La première partie sera l'Accusation, qui aura droit à la

16 première moitié de la matinée. Deuxième partie de la matinée et

17 l'après-midi "est" accordée à la Partie civile.

18 Et les équipes de défense, elles, pourront commencer leur

19 interrogatoire de l'expert lundi.

20 (Levée de l'audience: 16h05)

21

22

23

24

25